

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Champlain.

A une session régulière et annuelle de la Corporation municipale de la ville de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 1<sup>er</sup> juin 1970, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents précédemment les conseillers:

- Donatien St-Aubine
  - Henri Richard
  - Henri-Paul Marchand
  - Robert T. Holland
  - Luengo Lesbire
  - Renée Romanting, maire, prenant
- garant sous la présidence de ce dernier,

70-77 Il est proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du mois de mai soient adoptées telles que lues.

70-78 Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session spéciale du 19 mai soient adoptées telles que lues.

Prévoir au Dr Jacques Beaudry

70-79 Il est proposé et résolu à l'unanimité qu'un permis de construction soit accordé au docteur Jacques Beaudry, pour une résidence permanente mais que les obligations de la corporation de St-Louis-de-France se limitent seulement à la voie cadastrée, tel qu'il apparaît au plan zébré par M. Paul Richard, adj. gén. et de la date du 12 mai 1970.

70-80 Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de St-Louis-de-France est prêtée à accorder un permis de colportage suivant les tarifs établis par le règlement

de licence de commerce présentement en vigueur dans les municipalités.

70-81

Re: Maurice Pagnier

Après avoir été convaincus de la lettre de M. Maurice Pagnier et après étude et discussion, il est décidé que le prix de .47 le pied linéaire mentionné dans ladite lettre n'est pas pour la construction de la rue, il est proposé et résolu à l'unanimité d'avis M. Maurice Pagnier, que la Corporation municipale est consentante à acheter et à municipaliser la rue St. Maurice pour le prix nominal de \$1.00.

70-82

Appré. au plan de cadastre Ville unifiée St-Famille

Proposé et résolu à l'unanimité que les plans montrant la subdivision d'une partie des lots 527-532 et 533, du cadastre officiel fait pour la paroisse de St. Maurice et dont celle de St. Louis-de-France est un démembrement, préparé par M. Roger Sélinas, exp. géom. et daté du 21 septembre 1959 soit accepté.

70-83

Rue d'Albion Amers

M.H. G.M.

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis-de-France achète de M. Albion Amers, pour le prix nominal de \$1.00 les lots numéros huit, (8), quinze (15) et vingt-deux (22) de la subdivision officielle du lot numéro cinq soit vingt-cinq (525-8, 525-15 et 525-22) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St. Maurice dont celle de St. Louis-de-France est un démembrement. Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom et pour le compte de St. Louis-France.

70-84

Reb. dédom. moyennant à Fernand Touffin

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis-de-France paie à M. Fernand Touffin les dommages subis lors des travaux effectués à la Place Portier, l'automne dernier, soit un montant de \$90.00 et que cette somme soit répartie sur le règlement à venir concernant

le Comité de la Place Publique,

70-85

Proposé par M. George Joubin, secondé par M. Donatien St-Jubin et résolu à l'unanimité que demande ait faite à la Commission municipale de Québec d'autoriser un emprunt typographique de quatre mille dollars (\$4,000.00) pour une période de 4 mois au taux de 9 1/2% à la caisse Populaire de St-Jean-de-France, afin de pourvoir aux dépenses administratives courantes; d'ici la clôture finale des taxes.

demande d'aut.  
à la C.M.C.  
pour un montant  
de \$4000.

70-86

Il est proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Amway Products		\$ 6.95
Duy Hamois	Ches \$1.50 :	9.00
	travail pour éq. inondés	
Réjean Duchaud	100 hcs x 1.50	* 150.00
	Ent. ville munic.	
Gene P. Duchaud	8 hcs x 1.50	* 12.00
	Ent. recat.	
Charles F. Lemire	compte produit	31.00
Linda Marchand	" "	6.00
Robert Jébel	travaux exécutés pour terrain de jeux	30.00
Council Business	travail pour révision du rôle: 120 <sup>hcs</sup> x 2.75	330.00
Adonis Désilets	" " " "	330.00
Albert Trépanier	" " 37 x 2.75	101.75
Hydro Québec		562.86
Bell Canada		30.74
Comal Labbé	Pris pour le service	14.56
Garage Plante Inc.	n. C. service et entretien	15.72
Clément Richard	Service au local T.J.	* 50.00
P. A. Duvivier Stée		45.57
Coste, Dallard Stée	Service municipale	150.00
Les Produits de ciment		
St-Jeanne Stée	travaux typogr. 0 <sup>o</sup> 1608.84	

Pierre Lavoie	transport de joues	14.30
Carrière St-Louis	44.32 tonnes à 90/ton	43.07
Carrière St-Basile Inc.	Pièces	84.25
J.-P. Dufresne	nominaires de factes	10.28
Le Courtois	annuaire 16/05/70	30.00
Angélus St-Patrice	150 joues de ciment	38.11
Jacques Lavoie		4.66
D. G. B. (Puis d'auteurs)		13.23
Marie Perreault	compte de factes	36.75
Georges Lavoie	travaux pour T.J.	14.00
Carrière Thibault	Caris de ciment	3.36
Robert Perreault	travaux au T.J.	145.00
Commissaire d'ing. des arts de	matériaux de mar.	10.00
Samuel		
Victor Ducharme	jeu pour carrières	2.90
"	" " " "	2.10
Geoff Hamois	3 joues pour col.	11.00
Claude Charest	1 " " "	2.00
Gilles Riislet	2 1/2 " " "	7.25
Régis Lemire	1 " " "	3.00
Béjar Marchand	2 " " "	7.00
Gilles Marchand	1 1/2 " " "	4.25
Réal Riislet	1 1/2 " " "	5.50

70-87  
Révision du  
rôle

Proposé et résolu à l'unanimité que le rôle remis tel que figuré et permis par les évaluateurs soit accepté sans amendements.

70-88

Proposé et résolu à l'unanimité que les ingénieurs Tumbay, Héroux et associés soient autorisés à fournir les documents techniques nécessaires à la firme d'ing.-conseils, F. R. Laberge et associés, chargés par le Régie des taxes de Québec de faire une étude régionale d'assainissement, pour la région du G. de la Haute-Laine, à la condition que ledite firme s'engage à défrayer le coût d'audit des documents au tarif établi par le Collège des ingénieurs.



g. page 16  
70-89  
revisée  
par le cas, no 70-  
106  
achat de la  
rue de Stanton  
Bourassa

Proposé et résolu à l'unanimité que la  
Corporation municipale de la ville de St. Louis de  
France achète pour la price nominal de \$1.00 de  
M. Peter Bourassa : 1° les lots numéros trois, de la  
subdivision officielle du lot original numéros  
cinq cent dix neuf (519-3); 2° le lot numé-  
ré un de la subdivision officielle du lot origina-  
re numéros cinq cent vingt (520-1); 3° le lot  
numéros un de la subdivision officielle du  
lot original numéros cinq cent vingt et un  
(521-1) du cadastre officiel fait par la ville  
de St. Louis dans celle de St. Louis de France  
est un doublement.

Que le maire et le secrétaire-trésorier  
soient autorisés à signer le contrat au nom et pour la  
corporation municipale de St. Louis de France.

g. page 13  
rés. no 70-98  
soumissions  
pour réservoir à  
l'huile.

70-90 Proposé et résolu à l'unanimité  
que des soumissions soient demandées pour l'ins-  
tallation d'un réservoir à huile "sicc" de 950  
gallons pour le camion Sicc avec entrepôts  
suivants : Léon Ponceau, 2371, St. Jean, St. Louis,  
Comit Hélicone, 450, 3<sup>rd</sup> St. East, Cap. Ind.  
J. D. Carotte 675, Berlinguet, Cap. Ind.  
Jules Dillite 380, Prussier, Cap. Ind.  
Haul et Ficus 455, St. Cécile, T.R.

70-91 L'ouverture des soumissions pour le prolongement  
de la rue Lewis et du chemin de la  
P. Lee Foster donne les détails suivants :

- Prolongement de la rue Lewis :  
Formes Excavation  
Longueur 2,200 pi. largeur 60 pieds  
1- faire les fossés nécessaires également de la rue 0.350  
2- Faire en forme du chemin sur toute la longueur 0.275  
et toute la largeur avec pente de chaque côté  
3- Étendre 4 pouces de pierre  $\frac{3}{4}$  in 24 pieds en 1 457.25  
longueur (1,005 tonnes à \$1.45)  
4- Poser 4 feuilles de tuyaux de 30" x 8 pi. au dessus

qui traverse le mur

5. - Poser des tuyaux de 12 po. vis-à-vis les murs transversales soit une longueur totale de 72 pieds de longueur par une (item 4 et 5) \$ 0.125.
6. - Entreprenant de vérifier les longueurs et les longueurs et les indiquer sur les plans
7. - Un dégrès certifié soit la permission (10%) 0.22075  
 total de la permission 2.207.25

### Clément Rivard

- 1- Les fossés \$ 300.00
- 2- Prix en francs au devis 200.00
- 3- Études 4 pouces de fines 0-3/4 par 24 pieds de large 990 tonnes à 1.50 1485.00
- 4- Poser 4 feuilles de tuyaux 30 x 8 po. au minimum 96.00
- 5- Poser tuyau 12 pouces vis-à-vis les murs transversales soit longueur totale de 72 pieds (144 pi. à 1.00) 144.00
- Prix total \$ 2.225.00

### Place Fortin

Ch. n° 70-95 Travaux d'excavation  
 pag. 9-

- 9- Longueur 2.150 pi. largeur 30 pieds
- 1- Faire les fossés \$ 0.225
- 2- Enlever un pied de terre sur toute la largeur et toute la longueur par étapes dans le centre du terrain 0.800.
3. - Étendre un pied de terre (2,500 verges à 0.90) 2,250.
- 4- Étendre 4 po. de fines 0 3/4 sur toute longueur et sur 22 pieds de large 1075 ft. à 1.75 1,883.75
- 5- Poser tuyaux de 12 po. pour les accès sur une longueur de 300 pieds 0,180.00
- 6- Un dégrès certifié totalisant 10% de la permission

Contant total de la réunion 5,313.75

Clément Poirier

- 1- Le fossé 300.
  - 2- Enlever un pied de terre sur toute la largeur et toute la longueur, pour l'étendue au centre du terrain 1360.
  - 3- Étendre un pied de sable sur toute la largeur et sur le fossé sur la largeur, 2,722 v. c. à 20/v. 1905.00
  - 4- Étendre 4 pouces de pins 0 3/4 sur toute la largeur et 22 pieds sur la largeur 981.00  
300 pieds, 30 pi. de largeur : 545 tonnes à 1.80/t.
  - 5- Poser le tuyau de 12 p. sur les côtés sur une largeur de 300 pieds 300.
- total 4,846.00

Le devis est réglé à une séance ultérieure.

70-91

Prolongement de la rue Couron  
Rég. d'achat.

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis de France achète pour le prix nominal de \$1.00 de M. Eugène Couron, le prolongement de la rue Couron soit à partir de la rue actuellement existante et appelée rue Couron, une largeur de terrain de 95 pieds de largeur et aboutisse jusqu'aux <sup>tonnes du rang St. Jean</sup> ~~autres~~ et former partie du lot P. 85, du cadastre officiel fait pour la paroisse de St. Maurice et dont celle de St. Louis de France est un démembrement.

Que le maire et le secrétaire - trésorier soient autorisés à signer au nom et pour la Corporation municipale le contrat d'achat de la dite largeur et tout document y relatif.

70-92

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St.

St-Louis-de-France achète pour le prix nominal de \$1.00 de St-Désirée Couronne le prolongement de la rue Couron soit à partir de la rue actuellement existante et appelée rue Couron une largeur de terrain de 35 pieds de largeur et allant jusqu'aux <sup>bornes du rang St-Joseph</sup> ~~bornes du rang St-Joseph~~ faisant partie des lots P. 85, de cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice et dont celle de St-Louis-de-France est un détachement.

Les le maire et le secrétaire - tenuer ont autorisé à signer le contrat d'achat au nom et pour la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France et tout document y relatif.

Sur une proposition de M. George Larkin le présent est approuvé au jeudi 4 juin 1920, à 7 heures du soir.

Maurice Hamelin, Maire  
Gaston Thellend, S. T.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Montmorency.

A une séance d'épurement d'une session régulière de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi, le 4 juin 1920, à 7 heures du soir, à laquelle séance sont présents Messieurs les conseillers:

Donat St-Aubin

Henri Richer

~~Maurice Hamelin~~

Camille Boismont

Gaston Thellend

George Larkin

Maurice Hamelin, maire for-

mant présent pour la présidence de ce conseil.

Ré: affaire  
gestion commune 70-93

Proposé et résolu à l'unanimité que  
l'ancien legs de Guy de la Roche et le vicar vicar  
autorisés à régler pour cause d'affaire d'Etat  
Commune Sté et le département municipal de la  
Seine de St-Louis-de-France aux meilleures  
conditions possibles.

M. Le conseiller Leger-Leduc donne avis  
de nature de la présentation d'un règlement  
d'impôt, à une séance subséquente de conseil  
selon arrangement des termes énoncés dans les  
limites de la municipalité.

70-94 Proposé et résolu à l'unanimité  
que l'Hydro-Québec soit autorisé à installer  
un poteau et un hublot sur le boulevard  
Lafontaine appartenant à la Corporation municipale.

G. Juge  
acceptation de  
la commission  
Fournier Etc.  
pour ch. Place  
Fortin.

70-95 Proposé et résolu à l'unanimité  
que la permission de l'ancien Exécution  
pour la construction et la mise en forme du  
chemin de la Place Fortin, moins l'item no  
2 apparaissant sur ladite permission datée du  
27 mai 1970 et se lisant comme suit: enle-  
ver un pied de terre sur toute la largeur  
et toute la longueur pour déposer dans le ca-  
not du terrain, \$0.800, soit acceptée.

Chemin de  
la Place  
Fortin

Règlement no 73  
concernant la construction et la mise  
en forme du chemin de la Place  
Fortin.

Considérant qu'il est devenu né-  
cessaire de construire un chemin à la Place  
Fortin;

Considérant qu'il est devenu néces-  
saire d'effectuer un emprunt par billets  
pour payer le coût des travaux projetés;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 4 mai 1970;

Considérant En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 73 soit et est adopté et qu'il soit statué et décidé par conséquent ainsi qu'il suit:

article 1.- Le conseil est autorisé à constituer une rue qui sera appelée la rue Fortin sur les lots 66-1; 66-2; 66-3; 66-4 et 68-1, 68-2 et 68-3 du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Amand, dont celle de St-Louis-de-France est un dimembrement.

article 2.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme de \$7500.00 pour les fins du présent règlement, et pour se procurer cette somme, à en faire l'export par billets pour 10 ans:

article 3.- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire - trésorier pour et au nom de la corporation, portant la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance un avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.

article 4.- Les billets seront remboursés en 10 ans conformément au tableau ci-dessous.

Prise	billets	capital	total	7500
1	712.50	500.	1212.50	7000.
2	665.00	500.	1165.00	6500.
3	617.00	500.	1117.00	6000.
4	570.00	500.	1070.00	5500.
5	522.50	500.	1022.50	5000.
6	475.00	1000.	1475.00	4000.
7	380.00	1000.	1380.00	3000.
8	285.00	1000.	1285.00	2000.
9	190.00	1000.	1190.00	1000.
10	95.00	1000.	1095.00	0
	<u>4512.50</u>	<u>7500</u>	<u>12 012.50</u>	

article 5.- Les billets portant intérêt à un taux n'excédant pas 2 1/2 % l'an.

article 6.- Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la coopérative.

article 7.- Les intérêts seront payables annuellement en même temps que les échéances en capital.

article 8.- Afin de pourvoir au paiement en capital et en intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus, il est par le présent règlement imposé à chaque propriétaire chaque année une taxe spéciale suffisante sur la superficie des terrains du secteur ci-après décrit: le secteur qui fait l'objet du présent règlement est borné: au nord-ouest par la rivière Champlaine et par la ligne séparative des lots 66 et 65, du cadastre officiel fait par la paroisse de St-Jean-de-la-Croix dont celle de St-Jean-de-France est un démembrement; au sud-est par le cours de la mine et son lac artificiel; au sud-ouest par une ligne imaginaire située à 125 pieds de la ligne de la rue portant les numéros 68-1, 68-2 et 68-3. Le tout tel que montré sur un plan signé par M. E. Durand Laro, ag. géom., daté du 30 septembre 1969 et enregistré sous le no 85204.

article 9.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, après les approbations requises.

resol 70-95-87

Proposé et résolu à l'unanimité que le règlement no 73, pourvoquant à la construction du chemin de la Place Fortin et à un montant de \$7500.00 soit soumis aux élections propriétaires convoqués lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 juin 1970, à 7 heures P.M. à la salle de l'école Jacques-Cartier.



M. Jacques Lachin donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'expenset ayant pour objet le prolongement de la rue Lane.

M. Pierre Thellend propose la mise de l'assemblée.

Maurice Demontigny  
Président de l'assemblée.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jovis-de-France,  
Comté de Champlain.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement no 73 pour voyant à la construction et à la mise en forme du chemin de la Place Fortin et à un expenset de \$ 7500.<sup>00</sup> pour ce fins.

Cette assemblée fut tenue, à la salle de l'école Jacques-Cartier, le mardi le 22 juin 1970, à 7 heures P.M. sous la présidence de M. le maire Maurice Demontigny.

Le secrétaire-trésorier Maurice Thellend donna lecture du règlement no 73 ainsi que de l'article 758 du code Municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur propriétaire intéressé ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs.

Maurice Demontigny  
Prés de l'assemblée  
Maurice Thellend  
sec. de l'assemblée.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comité de Dampierre.

A une session régulière et normale  
de la Corporation municipale de la paroisse  
de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire  
des délibérations, lundi le 6 juillet 1970,  
à 8 heures du soir, à laquelle session sont  
présents devenus les conseillers :

Dominic St-Aubin

Henri Richard

Henri Paul Landaud

Camille Babin

Pastor Thellard

Georges Lachin

Lucien D'Amonting, maire, pré-  
sident qu'on a sous la présidence de ce  
dernier.

70-96

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les minutes de la session quinquen-  
naire ainsi que celles de la session quinquennale de plus  
soient adoptées telles que lues.

70-97

Proposé et résolu à l'unanimité  
que demande soit faite au Ministère de la  
Vieillesse d'envoyer un représentant à l'état  
de l'état du sang des demandeurs, dans la pa-  
roisse de St-Louis-de-France, en vue d'y  
faire les arithmétiques qui seront jugées né-  
cessaires.

70-98

Proposé et résolu à l'unanimité que  
la soumission de Guyien Proulx pour l'ins-  
tallation d'un réservoir à l'huile de 250  
gallons, au prix de \$0.42 le gallon et de lui  
demander de venir l'installer.

9 page 5  
n°s. n° 70-90

70-99

Proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Juvenis Héon	un voyage de bus	44.00
P.V. compte Stés	1 livre de minutes	11.88
Le Sables du Gf. m.	voyage de bus les T-D	437.00
Impression sommaire	Papeterie	9.53
Cell tel		30.09
Hydro - Juchet		534.07
Robert Ebel	compte produit T-D	30.00
Répar. Bouchard	Ent. au post. mondial	67.50
	"quatre" dans la semaine	
George Stange Prouvost	gaz pour camion ars.	5.00
Mme R. Bouchard	intérim au secrétariat	7.50
Yvonne Plante	4 1/2 hrs payées vol.	15.50
Répar. Lemire	3 " " "	8.50
Gilles Bouchard	3 1/2 " " "	9.75
Jules Lemire	1 1/2 " " "	4.25
Skid Bouchard	1 " " "	2.00
Simon Lemire	1 " " "	2.00
Yvonne Harris	1 " " "	4.00
Répar. Bouchard	1 " " "	4.00

70-100

acceptation de l'élargissement du chemin Ste-Marg.

Proposé par M. Lorenzo Leblond, non déposé par M. Lucille Bouchard et résolu unanimement que ce conseil accepte totalement les conditions stipulées sur la formule F 608 (communément appelés : "avis à la Municipalité") et prend la pleine responsabilité, suivant la loi, de toutes réclamationes et dommages à la suite des travaux qui pourraient être effectués dans le chemin vis-à-vis par les lots 539 à 553 inclus, côté sud-est, aux Sts. Marguerite et 583 à 567, rang côté n.-o. Sts. Marguerite, Séguiniers du Gf. de St. Adelaïne. (Communément appelés rang Sts. Marguerite - ouest.) et autorise le Maire et le secrétaire à contresigner la dite formule F-608, après qu'elle aura été dûment remplie, advenant que ses signatures paraissent

la responsabilité incombant à la municipalité.

70-101

demande à H. Q.  
de déplacer la  
Ligne élec. dans  
rue St. Marg.

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir déplacer la ligne électrique du chemin Ste. Marguerite, côté ouest, attendu que le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation prévoit à l'amélioration dudit chemin.

70-102

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à l'Hydro-Québec de changer le courant simple phase au 3 phases, et de bien vouloir, si possible, enfiler les fils vis-à-vis de piste d'atterrissage, dans le chemin Ste. Marguerite, côté ouest.

70-103

Proposé et résolu à l'unanimité de demander au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de bien vouloir prendre en considération le pont au sang des chemins au le cours d'eau Bellenuse et de faire l'étude au sang des chemins en vue de l'améliorer, attendu que la municipalité éprouve des difficultés récurrentes pour l'entretien et l'ouverture du chemin, surtout en hiver.

Que la priorité soit accordée à ce terrain, aussitôt ceux du chemin Ste. Marguerite terminés.

70-104

achat de la  
rue de Bol  
launier

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis-le-François achète pour le prix nominal de \$1,00 de Sr. Roland Lavoie le lot numéro quatre (4) de la subdivision officielle du lot numéro quatre cent quatre-vingt-trois (483-4), et les lots numéros onze (11) et treize (13) de la subdivision officielle du lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix (499-11 et 13) de la subdivision officielle du

Pour la paroisse de St. Louis, dont celle de St. Louis-de-France est un démembrement.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer au nom et pour la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis-de-France le contrat, et tout document y relatif.

70-105

achat de terrain pour parc municipal  
L.P. Lussier

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis-de-France, achète pour le prix nominal de \$1.00, de M. Roland Lussier, les lots numéros cinq (5) de la subdivision officielle du lot numéros quatre cent quatre-vingt-trois (483-5) et le lot numéros douze (12) de la subdivision officielle du lot numéros quatre cent quatre-vingt-douze (492-12) du cadastre officiel, fait pour la paroisse de St. Louis dont celle de St. Louis-de-France est un démembrement. Le terrain ainsi acheté servira de parc municipal.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom et pour la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis-de-France et tout document y relatif.

70-106

cf page 5  
achat de la rue de Weston  
Bourgeois  
annuelle  
rés. no 70-89

Proposé et résolu à l'unanimité que la résolution autorisant l'achat de la rue de Weston Bourgeois, par la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis-de-France, soit révoquée à toute fin que de droit, étant donné que ladite rue n'est pas conforme.

70-107

demande d'aide au M. Ag et Cd. pour pour le Blvd. Jurguiv

Attendu qu'une partie des travaux partiellement effectués par le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation pour l'établissement du chemin Ste. Marguerite, ont déjà été faits et payés par la municipalité pour la partie du boulevard Jurguiv; attendu qu'un règlement de répartition...

trier a été adopté par le conseil municipal de St-Louis-de-France pour en défrayer le coût;

Attendu que le règlement en est émis et est proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, de bien vouloir aider la municipalité au paiement dudit paiement.

70-108

Attendu que le coût du fait en-jambant le ruisseau Chagnon, sur le rue Marchand, dans les limites de la paroisse de St-Louis-de-France, est trop élevé pour les contribuables concernés;

Attendu que ce cas d'exception concerne le territoire de plusieurs municipalités;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de verser à la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, une subvention pour en défrayer le coût.

M. Gustave Thellier donne avis de lecture de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement d'impôt concernant le coût exécutif des règlements nos 50-51-52 et 53, au montant de \$14,400.00

M. Louis Leduc donne avis de lecture de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement d'impôt concernant l'insé-gement d'un système d'éclair public et pour autoriser un emprunt par obligations, au montant approximatif de \$325,000 pour en payer le coût.

M. Louis Leduc, donne avis de lecture,

demande de subvention pour défrayer le coût de la rue Marchand

de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement d'emprunt concernant l'aménagement d'un système d'égoutte et pour autoriser un emprunt par obligations au montant approximatif de \$25,000. pour en payer le coût.

Sur une proposition de M. Henri Richard, la présente séance est ajournée au lundi, 13 juillet 1970, à 8 heures.

M. Leduc maintient l'avis de retirer concernant le règlement d'emprunt pour objet le prolongement de la rue Lévesque.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

À une séance d'ajournement de la législature municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 13 juillet 1970, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents les membres du conseil:

Donateur: St-Lubin

Henri Richard

Henri-Paul Duchesneau

Camille Buisson

Yves T. Belland

Francis D. Montigny, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Proposé et résolu à l'unanimité que les avis publiés de la législature soient affichés à la porte du bâtiment et à l'école Jacques-Batiste.

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts de faire l'équettement des terres, du côté nord, de rang St-Marguerite-ouest, paroisse de St-Louis-de-France, comté de Charlevoix.

70-109  
affichage  
des avis  
publiés  
de la législature  
89-76  
70-110

Egout. des  
terres au sq  
St-Marg.



70-111  
Procès de télé-  
grammes.

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le maire soit autorisé à envoyer des télégrammes  
aux familles Jean Chénier, Jean Landry, Marie  
Terre et Bernard Toppin afin de leur faire  
des condoléances concernant le décès d'André et  
d'écrire actuellement projetés dans le municipal.

70-112  
Don aux saints

Proposé et résolu à l'unanimité qu'un  
don de \$9.00 soit accordé à l'Association des  
Sants catholiques du diocèse de St. Pierre.

70-113  
accept. de nomination  
de Fournier  
pour prol. me  
Caron.

Proposé et résolu à l'unanimité que  
la nomination de Fournier Évariste en date du  
29 mai 1970, au montant de \$2,207.25, pour le  
pologement de la me Caron soit acceptée.

Règlement no 74  
concernant le pologement de la  
me Caron.

Considérant qu'il est devenu nécessaire  
de polonger la me Caron actuellement exis-  
tante,

considérant qu'une requête a été  
présentée au conseil municipal à cet effet,

Considérant qu'il est devenu néces-  
saire d'effectuer un emprunt par billets  
pour payer le coût des travaux projetés.

Considérant qu'un avis de motion a été  
régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé  
et résolu à l'unanimité qu'un règlement  
portant le numéro 74 soit et est adopté  
et qu'il soit statué et adopté par le conseil  
municipal ainsi qu'il suit:

Article 1.- Le conseil est autorisé à polonger  
la me Caron, ledit pologement étant les  
lots P. 85 et 85-P. 74 du cadastre officiel  
fait pour la paroisse de St. Louis tout  
celle de St. Louis-le-François est un terrain

Brevement,

Article 2. - Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$2700.<sup>00</sup> pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, si en fins d'impunt par billets pour 10 ans.

Article 3. - Les billets seront signés par le maire et le secrétaire - trésorier pour et au nom de la corporation, portant la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés au aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donnée au détenteur respectif de ces billets.

Article 4. - Les billets seront remboursés en 10 ans conformément au tableau ci-dessous.

Article 5. -

Article 5. - Les billets portant intérêts à un taux n'excédant pas 7 1/2 % l'an.

Article 6. - Les échéances en capital et en intérêts seront payables au Bureau de la Corporation.

Article 7. - Les intérêts seront payables annuellement au même temps que les échéances en capital.

Article 8. - Qui de pourvoir au paiement en capital et en intérêts, des échéances auxquelles conformément au tableau ci-dessus, il est fait le présent règlement imposé et il sera prévu chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en bordure du prolongement de ladite rue.

où sont affectés les terrains et cette note sera et  
signée suivant l'état en fait de ces im-  
meubles.

9 - Le présent règlement est en vigueur  
conformément à la loi, après les approbations  
requises.

70-114

Proprié et rend à l'unanimité que le  
règlement no 74 pourvoyant au jugement de  
la rue Lam et à un montant de \$2700.00 soit  
soumis aux électeurs propriétaires concernés lors  
d'une assemblée publique qui sera tenue le  
31 juillet 1970, à 7 heures P.M. à la salle  
de l'air Jacques-Cartier.

M. Henri Richard propose la levée  
de l'assemblée.

Messieurs Raymond et Marie  
Maurice Thellou, p. t. s.

Province de Québec  
Municipalité de St-Juis-de-France  
Canté de Charlevoix.

Procès-verbal de l'assemblée des  
électeurs pour l'adoption du règlement no 74  
concernant le jugement de la rue Lam et à un montant de \$2700. pour  
ses frais.

Cette assemblée fut tenue, à la salle  
de l'air Jacques-Cartier, vendredi le 31 juil-  
let 1970, à 7 heures P.M. sous la présidence  
de M. le conseiller Gaston Thellou.

Le secrétaire - Messieurs Maurice  
Thellou donna lecture au règlement  
no 74 ainsi que de l'article 758 de code  
municipal.

Après deux heures d'attente, conformé-  
ment à la loi, aucune élection fut.

ainsi intéressé ne s'étant opposé à l'adoption dudit règlement, le président de l'assemblée a déclaré le règlement adopté par les électeurs.

Gaston Thellend prés.

Renée Thellend secr. de l'as.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et manuelle de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 3 août 1970, 58 heures du soir, à laquelle session ont participé Messieurs les conseillers :

Donatien St-Onge

Henri Richard

Henri-Paul Gauthier

Camille Brisson

Gaston Thellend

Francis D. Montigny, maire,

formant quorum sous la présidence de ce dernier.

70-115

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du mois de juillet soient adoptées telles que vues.

70-116

Proc.-V. de  
réf. 73 adoption

Proposé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs préfectoraux pour l'adoption du règlement no 73 soit adopté tel que vu; qu'il soit consigné aux archives de cette corporation.

70-117

adoption de

Proposé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs

P.V. réglant  
74  
prof. une leçon

proposées pour l'adoption du règlement no  
74 soit adopté tel que lu; qu'il soit versé  
que aux archives de cette coopérative.

70-118

Diminutions  
d'ind. de  
J. Roger  
H. Hébert

Proposé et résolu à l'unanimité que  
l'induction de M. J. Roger Hébert, pour les an-  
nées 1969 et 1970, pour le lot 584-C soit di-  
minuée de \$11,800.00, soit la valeur de la  
partie incendiée le 6 août 1969 et de plus  
qu'en conséquence les comptes de taxes pour  
les années 1969 et 1970.

70-119

Taxe de  
commerce  
Armand Jureau

Proposé et résolu à l'unanimité  
que la taxe de commerce de M. Armand Jureau,  
au montant de \$25.00 soit annulée; étant don-  
né que M. Jureau n'a pas son entreprise cette  
année.

70-120

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les comptes suivants soient acceptés et payés:

Bell Canada		\$ 26.80
Hydro-Québec		\$ 553.71
Can. Pac. - Can. Nat. Télégraphe		\$ 10.80
Ulysse Pédin	T. de jury	\$ 64.00
Le Journal du Log	annonce journalière	\$ 40.00
	re: Golf du Grand lac	
Bureau d'Enregist.	Requêtes de jury	\$ 7.00
Lein Proulx		\$ 14.76
Georges Lemire		13.00
Coop. du Comité de Banquiers		
	Quête Américaine	\$ 641.40
	Rejet. générale	\$ 110.50
	Imprimerie Lacourrière Inc.	\$ 65.32
	Levier Expédition P.A. Guin Stée	\$ 118.80
	Réjean Marchand	\$ 30.00
	Amil Beisson comptes journal	45.00
	Rodolphe Beaudet " "	65.00
	Paul-F. Lemire " "	40.25
	Réjean Marchand journal col. 1 page	4.00

Yvette Plante	Jeunes-vol.	1 heure	\$ 4.00
Yvette Ducharme	jeu pour canion -		6.65
	minors 1 heure		
Fournier Evariste	T. Jeux		60.00

70-121  
avis H. - Q.  
rue Ricard

Proposé et résolu à l'unanimité d'avis l'Hydro-Sièges que le cas Ricard, dans la municipalité de St-Louis-de-France est maintenant officielle et appartient à la municipalité.

70-122  
Signatures  
contre avec  
Fournier  
pour Place  
Portier

Proposé et résolu à l'unanimité que le maire et le secrétaire - trésorier vont au trésoir à signer au nom et pour le conseil municipal de la paroisse de St-Louis-de-France le contrat autorisant Raymond Fournier Evariste à épandre les terres pour le chemin de la Place Portier.

M. Leduc maintient l'avis de motion concernant le règlement d'experts concernant l'aménagement d'un réseau d'égout dans la municipalité de St-Louis-de-France.

M. Leduc maintient l'avis de motion concernant le règlement d'experts pour l'aménagement d'un réseau d'égout dans la municipalité de St-Louis-de-France.

70-123  
Remerciements  
à  
Touffin

Proposé et résolu à l'unanimité que des remerciements soient adressés à l'Honorable Raymond Touffin, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation pour les terres cédées par son ministère, dans le secteur Ste-Marguerite, dans la municipalité de St-Louis-de-France.

70-124

Proposé et résolu à l'unanimité qu'un télégramme soit envoyé au Premier Ministre

de la justice, l'Hon. Robert Brouse et au  
Ministre des Travaux, l'Hon. Pierre Laporte d'inten-  
dre le plus rapidement possible dans le cadre de la  
construction qui se fait actuellement dans la province.

### Règlement no 75

4. page  
29

Attendu que le coût des règlements no  
50-51-52 et 53 a excédé de \$ 14,500.00  
le coût des travaux prévus par les règlements  
susmentionnés;

attendu qu'un emprunt est autorisé  
se pour défrayer le coût excédentaire des travaux  
autorisés par lesdits règlements;

attendu qu'un avis de motion a été  
régulièrement donné le 6 juillet 1970;

En conséquence, il est proposé et  
résolu à l'unanimité qu'un règlement por-  
tant le numéro 75 soit et est adopté et  
qu'il soit statué et décidé par ce règlement  
ainsi qu'il suit:

Article 1.- Le conseil est autorisé pour  
les fins du présent règlement, que faire pour  
à ses obligations, à emprunter une somme  
de \$14,500.00 par billets pour une période  
de 10 ans.

Article 2.- Les billets seront signés par  
le maire et le secrétaire-trésorier pour et au  
nom de la corporation, portant la date de  
leur souscription et mention qu'ils pourront  
être remboursés en aucun temps avant l'échéance  
sur avis de quinze (15 jours) par lettre recom-  
mandée adressée au détenteur respectif de ces bil-  
lets.

Article 3.- Les billets seront rembour-  
sés en 10 ans conformément au tableau ci-  
dessous:

Offices

Daton

Brouse

Stee.



Article 4.- Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas 9 1/2 % l'an.

Article 5.- Les dividendes en capital et en intérêts seront payables au Bureau de la Coopération.

Article 6.- Les intérêts seront payables semi-annuellement.

Article 7.- Afin de garantir au profit du capital et des intérêts des dividendes annuels conformément au tableau ci-dessus, il est par le présent règlement imposé et il sera imposé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue qui ont été affectés les terrains et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en fait de ces immeubles pour ce qui concerne les lots 475-11, 274-1 et 519-1.

Quant au lot 475-A-63, situé au carrefour du boulevard St-Alexis et de la rue 475-11 (appelée rue Luminier) ne fera pas partie du présent règlement, étant donné que le front de ce lot est situé sur le boulevard St-Alexis et que la rue n'est pas nécessaire pour avoir accès à ce lot.

Le lot 475-A-63, situé au carrefour du boulevard St-Alexis et de la rue 475-11 (appelée rue Luminier) ne fera pas partie du présent règlement, étant donné que le front de ce lot est situé sur le boulevard St-Alexis et que la rue n'est pas nécessaire.

saire pour avoir accès à ce lot.

Article 8. - En considération de l'utilisation normale et naturelle de la rue 74-1 par les propriétaires d'immeubles situés sur une partie du lot 74, du cadastre officiel fait par la paroisse de St. Maurice dont celle de St. Louis-de-France est un démembrement et qui est borné comme suit : au nord, par le lot 75; au sud par le lot 73; à l'est par la ligne de servitude de l'Église de St-Jérôme; à l'ouest, par le ruisseau St-Alexis, tous les lots ou parties de lots situés dans les limites ci-haut mentionnées sur le lot 74 font partie du présent règlement, sauf pour les 2 lots situés au confluent du ruisseau St-Alexis et de la <sup>rue</sup> 74-1 (appelés rue Grandhaud) parce qu'il n'est pas possible d'utiliser cette rue pour avoir accès à ces lots, et la taxe spéciale imposée sera répartie suivant la superficie des lots compris dans les limites ci-haut délimitées.

Article 9. - Le présent règlement entre en vigueur, M. Henri Richard conformément à la loi, après les approbations requises.

M. Henri Richard propose la levée de l'assemblée.

Maurice Lemay Maire  
Maurice Thibault S.T.

Paroisse de Québec  
Municipalité de St. Louis-de-France  
Comté de Montserrat

à une assemblée des électeurs municipaux convoqués pour l'adoption du règlement no 75 concernant le ruisseau de servitude 50-51-52 et 53 etc. etc. à un m.

jeu de \$14,400. pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue, à la salle de l'école Jacques-Cartier, lundi le 17 août 1970, à 7 heures P.M. sous la présidence de M. Gaston Thellend.

Le secrétaire-trésorier Maurice Thellend donna lecture du règlement no 75 ainsi que de l'article 75-8 de l'acte municipal.

11 électeurs municipaux s'étant opposés à l'adoption du règlement, le président de l'assemblée pose au 3 et au 4 septembre 1970, le jour du vote sur le règlement no 75.

Gaston Thellend prés.

Maurice Thellend s-t, se-  
crétaire de l'assemblée,

Provincia de Québec,

Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la représen-  
tation municipale de la paroisse de St-Louis-de-  
France, tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
lundi le 24 août 1970, à 8 heures du soir, à  
laquelle se sont joints plusieurs secon-  
daires: Donatien St-Julien

Henri Richard

Henri-Paul Marchand

Camille Boissac

Gaston Thellend

Lucien Leduc

Maurice Desmontigny, mais por-  
tant quorum sous la présidence de ce der-  
nier.

Les avis de convocation ont été  
signifiés tels que requis par la loi.

Le secrétaire fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 17 août dernier, sous la présidence de M. Gaston Thellend.

M. Joseph Laskin donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement abrogeant le règlement no 75 qui doit être soumis aux électeurs municipaux canadiens les 3 et 4 septembre prochains.

70-125

Sur une proposition de M. Donatien St-Cubri, la présente séance est ajournée, au jeudi, 27 août 1970, à 7 heures P.M.

Primaire de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Charlevoix

À une séance ajournée d'une session spéciale tenue jeudi, le 27 août 1970, à 7 heures P.M. de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Donatien St-Cubri

Hans Richard

Gaston Thellend

Joseph Laskin

Monsieur Demontigny, mais, fait mot quorum sous la présidence de ce dernier.

Règlement no 76

p. 25

Il a été suite à l'avis de motion de M. Joseph Laskin, il est de la présente

ordonnés et statué par règlement de ce conseil, ce qui suit :

1.- Le présent règlement abroge à toute fin que de droit, le règlement no 75, adopté le 3 août 1970 et qui doit être ren-voié aux chapitres juridiques les 3 et 4 septembre prochain.

2.- Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

70-126

Proposé et résolu à l'unanimité que des félicitations soient adressées à l'Hon. Grand Prévôt pour les travaux entrepris, sur la rue Lantier, dans la municipalité de St-Jeans-de-France.

M.H.  
M.J.

M. Gaston Thellend propose la levée de l'assemblée.

70-127

Proposé par M. Donatien St-Aubin et résolu à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jeans-de-France, paie la réclamation de Gaston Cour-voisier, soit un montant de \$ 11, 323.27 plus les intérêts, de même que les comptes des années séjées.

M. Gaston Thellend propose la levée de l'assemblée.

M. Maurice Desnoy et M. Marc Gagnier Thellend N.T.

Procès de justice,  
Municipalité de St-Jeans-de-France,  
Comté de Champlain.

A une session spéciale de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jeans-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le...

le 31 août 1970, à 8 heures du soir, à laquelle  
se sont joints les anciens les assesseurs:

Donatien St-Jubin

Henri Richard

Camille Boissent

Martin Tholland

Maurice Demantigny, maire, furent  
quatre avec le président de la séance.

Les avis de convocation ont été si-  
gnifiés tels que requis par la loi.

70-128

Proposé par M. Martin Tholland et  
révisé à l'unanimité que les évaluateurs de la  
Coopérative municipale de la paroisse de St-Louis-de-  
France fassent l'évaluation du lot 68-1, du  
cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri  
dont celle de St-Louis-de-France est un démem-  
brement et appartenant à M. René Fournier et  
Fernand Tanguay.

70-129

Proposé et révisé à l'unanimité que  
les évaluateurs de la Coopérative municipale de  
la paroisse de St-Louis-de-France fassent  
l'évaluation de la rue Laurin, ladite rue étant  
une partie du lot quatre cent soixante-quinze  
(P-475) du cadastre officiel fait pour la paroisse  
de St-Henri, dont celle de St-Louis-de-France  
est un démembrement et étant ainsi tenue com-  
me les subdivisions <sup>non</sup> officielles quatre cent soixante-  
quinze, numéros huit et onze (P-475-8-12)  
et quatre cent soixante-quinze sept et onze (P-475-  
7 et 11) du même cadastre, tel que délimité sur  
un plan préparé par Georges Gougeon, arpenteur-  
géomètre, en date du 2 mars 1965 et appartenant  
à Messieurs Louis Laurin et René Laurin, réfe-  
rençant.

70-130

Proposé et révisé à l'unanimité que

L'inspecteur en construction a été vérifié. Le décret  
constitue sur le budget municipal et rapporté le che-  
min du Dr Jacques Beaudry et faire rapport au  
conseil de ses constitutions.

70-131

M. Camille Brisson propose le budget de  
l'assemblée.

Maurice Demontigny, maire  
Maurice Thibault s.-t.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuel-  
le de la Corporation municipale de la paroisse de  
St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des dé-  
libérations, mardi, le 8 septembre 1970, à  
8 heures du soir à laquelle session sont pré-  
sents Messieurs les conseillers:

Roméo St-Aubin

Henri Richard

Henri-Paul Marchand

Camille Brisson

Maurice Thibault

Maurice Demontigny, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

70-132

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les minutes de la session régulière du  
3 août sont adoptées telles que lues.

70-133

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les minutes de la session spéciale du 24  
août sont adoptées telles que lues.

70-134

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les minutes de la session spéciale du 31 août  
sont adoptées telles que lues.



70-135

Proposé et résolu à l'unanimité  
 qu'un montant de \$235.28 soit versé à M. des  
 les Brindes comme salaire due pour l'an-  
 née 1969, ce montant étant établi selon les  
 chiffres fournis par le secrétaire trésorier, soit  
 4.95 joints à \$9,243 moins ce qui a déjà été  
 versé.

70-136

Proposé et résolu à l'unanimité que  
 l'indemnité de M. Pierre Lussseau, soit di-  
 minuée de \$150.00 soit la valeur de la bâtis-  
 se incendiée le 1 septembre 1970.

70-137

Proposé et résolu à l'unanimité que  
 les comptes suivants soient acceptés et jugés val-  
 les comptes pour le feu de St-Jacques

Jacques Auto acc. enr.		12.81
Cap First Service	Recharge en ent.	12.96
Dépense ab. surg.	numéros de jites	82.25
L'œuvre et jites	Re: Georges Harse	300.00
Maria et jites	haus de amient	2.70
Lucien Hein	transport de bois	10.84
La Paroisse Municipale	abonnement d'impression	5.00
Bureau d'Imp.	Publication de juillet et aout	18.80

Bell Canada		44.89
-------------	--	-------

Hydro-Québec		542.93
--------------	--	--------

Formules Humingale St-J	Se de réparand.	6.55
-------------------------	-----------------	------

	2 robes	16.46
--	---------	-------

George Plante enr.	Muffla - C. i.	15.65
--------------------	----------------	-------

Mario T. Pelland	11 mois de conso.	6.16
------------------	-------------------	------

Régis Marchand	(roy. 1.50 30 hrs. + 1.50 - 45.00 ent. group munici.)	46.50
----------------	---	-------

Vitrierie des Contes	jite group munici.	2.94
----------------------	--------------------	------

Régis Lemire	(	10.00
--------------	---	-------

Régis Marchand		19.00
----------------	--	-------

Piella Marchand	11 mois group. ent.	3.00
-----------------	---------------------	------

Simon Lussieu	" "	2.00
---------------	-----	------

Gaston Dubouché	ent	6.25
-----------------	-----	------

Ernest S. Duflessis - balance due au 2. 309.13

compte du 4 septembre 1919.

70-138

Proposé et résolu à l'unanimité que l'inspecteur municipal et examine les lieux où est situé le terrain du Dr Jacques Baudry, dans le secteur du boul. Hamelin, pour connaître l'état du dit terrain et voir s'il est conforme aux exigences de la municipalité et qu'il fasse rapport au conseil de ses constatations.

M. Gustave Thellend donne avis de motion de la proposition à une séance subséquente d'un règlement amendant le règlement no 73.

70-139

Proposé et résolu à l'unanimité de mettre de la neige nécessaire dans la rue Marchand.

70-140

Sur une proposition de M. Gustave Thellend, la présente séance est ajournée à lundi, le 14 septembre 1919, à 8 heures.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Champlain.

À une séance d'ajournement d'une séance régulière de la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 14 septembre 1919, à 8 heures du soir, à laquelle assistent présents Messieurs les conseillers:

Henri Richard

Camille Bisvert

Florence Jabin

Gustave Thellend

Armand Demontaigne maire. Présent



demande soit faite au Directeur de l'Équar-  
tissage et de la Laboratoire de faire le ouvrage  
du cours d'eau bruta, dans la municipalité  
de St-Louis-de-France.

70-146

Proposé et résolu à l'unanimité que  
M. Henri Richard soit nommé membre suppléant,  
en remplacement de M. Domatien St-Martin.

70-147

Proposé et résolu à l'unanimité qu'  
un montant de \$150.00 soit accordé à M. Louis  
Demontigny, pour l'aider à défrayer les expen-  
ses encourues pour le congrès de l'Union des  
municipalités.

70-148

M. Gaston Thollud propose la levée  
de l'assemblée

Règlement no 77 amendant le règle-  
ment no 73

Faisant suite à l'avis de motion de  
M. Gaston Thollud, il est par les présentes  
ordonné et statué par règlement de ce conseil ce  
qui suit :

1.- Le présent règlement amende l'ar-  
ticle 8, du règlement no 73.

2.- Ledit article est amendé de la  
façon suivante et devra se lire comme suit :

Le secteur qui fait l'objet du présent ré-  
glement est borné : au nord-ouest par la  
rivière Chomplein et la ligne séparative des  
lots 66 et 65, du cadastre officiel fait par  
le Service de St-Henri, dont celle de St-Louis-  
de-France est un démembrement ; au sud-  
est par le ruisseau à la mine et son lac  
artificiel ;

Les lots situés au sud-est sur  
la ligne du lot 68-1 et qui avoisinent le terrain

la clôture, suivant le lot 68 tel qu'il apparaît sur un plan jadis par M. Edmund Laro, ex-juré, daté du 30 septembre 1969 et sur le no 85204, ne sont pas inclus dans le présent règlement.  
Adopté!

70-148

G. Lester Thellend juge le brief des articles.  
Henri Richard  
Garnice Thellend s. t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Charlevoix.

Je, messieur, Henry Lafontaine, ayant été nommé inspecteur municipal pour les permis de construction et les licences de commerce, jure et déclare que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités!

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Henry Lafontaine

Présenté devant moi ce vingt-et-un  
me jour de septembre mil neuf cent soixante-dix.

Garnice Thellend  
sec. - témoin.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Jouis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 octobre 1970, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents les membres du conseil :

Ronnie St-John

Henri-Paul Marchand

Antoine Thibault

Loisirs Jodoin

Alain Richard, maire - suppléant

formant quorum sous la présidence de ce dernier.

70-149

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 8 septembre ainsi que celles de la séance ajournée du 14 septembre soient adoptées telles que lues.

70-150

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 563, au cadastre de St-Basile, partie comprise dans St-Jouis-de-France, et appartenant à M. Edouard Jodoin, et figuré par M. Edouard Jodoin, ex-géom., en date du 10 septembre 1970, soit accepté tel que soumis.

70-151

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 483, au cadastre de St-Henri, partie comprise dans St-Jouis-de-France et appartenant à M. Richard Jodoin et figuré par M. Edouard Jodoin, ex-géom., en date du 5 octobre 1970,

est accepté tel que soumis.

70-152

Proposé et résolu à l'unanimité que l'induction de M. Emile Durois, soit diminuée de \$800., soit la valeur de la lettre incriminée le 24 septembre 1970.

70-153

Proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés sauf le compte de Jacques Lavoie où des paiements de - vers ont été demandés avant d'être payés.

Edmond Lavoie	(re: Pastor Courcier)	\$1,445.03
Belle Marchand	compte produit: monument du Sac. Coeur	20.00
Dufourd Ch. Eug.	numéros de postes	29.33
Josée Lavoie	compte produit	1.12
Famille Lavoie pour Japetonic		3.33
Henri Champagne	compte produit études de la juve	14.00
Bell Canada		31.23
Cytha-Juëlles		566.44
Léon Proulx	huile pour rétroviseur	46.41
Bureau d'Enregist.	Contributions de septembre	14.20
Raymond Morin	Produits d'entretien	2.66
	" "	.73
Garage St-Joseph et Promont	avec R. Marchand	6.78
Régis Marchand	12 heures à 1.50	18.00
Régis Marchand	38 heures, à 1.50	57.00
	ret. - just. incriminée	24.00
	Glacé les boyaux	33.00
Eug. Harris	Jeunesses vol.	\$ 34.00
	1 voyage	3.00
Pastor Plante	Jeunesses vol.	34.00
	1 voyage	3.00
Régis Marchand	Jeunesses vol.	21.00
Régis Lavoie	"	16.50
Belle D'Isidore	"	10.00



Claude Lestier	plus \$3.00 pour renouveau des loyers	6.00
Paul Duchand		17.00
Réal D. Lestier		10.00
René Drouin		6.00
Guy Hamois	15 heures à 1.50	22.50
Robert Ducharme	gaz pour camion moulin	3.05
	" " " huile	5.40
	" " " "	3.40
St. Louis oxygène		2.16
Cartes pour le feu dans le Jb' St. Marguerite		
Réjean Duchand	1 heure	19.00
Paul Duchand	22 heures à 2.50	55.00
Camil Guisard	10 "	25.00
Opel. D. Amonting	5 heures	12.50
André Gauthier	3 "	7.50
René D. Lestier	3 "	7.50
André Duchand	3 "	7.50
Walter O'Leary	3 "	7.50
Étienne Piquet	5 "	12.50
Réal Page	5 heures avec camion	25.00
Armand Gervais	compte produit	
	22 voyages à 5.00	110.00
	30 heures à 3.00	90.00
Réjean Lemire		10.00

70-154

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à Sirens d'oc. de hâte le retour des camions Sirens en inspection à la municipalité depuis déjà le début de l'été.

70-155

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la cité du Cap-de-la-Madeline d'envoyer le "gradin" sur le côté du boulevard Municipal qui est sur son territoire jusqu'aux limites de la municipalité de St. Louis-de-France, étant donné que Sirens est une partie pour St. Louis-de-France utilisé par un grand nombre de gens et qu'il n'est pas actuellement très possible pour le côté Municipal dans le Cap-de-la-Me.

débats.

70-156

Proposé par M. Georges Fortin, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité que les honoraires des officiers d'édifice soient fixés de la façon suivante: le président \$50.00; le secrétaire, \$35.00; les vice-présidents, \$25.00; les greffiers \$20.00.

70-157

Sur une proposition de M. Gaston Thellend, le présent service est ajourné au mardi 13 octobre 1970, à 8 heures, P.M.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une séance d'ajournement de la session régulière du 5 octobre, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 13 octobre 1970, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents les suivants les conseillers:

Donatien St-Aubin

Henri Richard

Camille Boissart

Gaston Thellend

Gervise Demontigny, maire, for-  
ment quorum sous la présidence de ce  
dernier.

M. Gaston Thellend donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement sera présenté pour abroger le règlement no 77.

M. Henri Richard donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement sera présenté pour accorder des ser-

mis de construction que sur des rues qui se-  
ront municipalisées.

70-158

Loyer à l'A.F.E.A.S.

Proposé et résolu à l'unanimité  
qu'un loyer de \$20.<sup>00</sup> par mois soit chargé  
à l'A.F.E.A.S., à partir du 1 octobre pour  
aider à défrayer le coût d'entretien du local  
occupé par la dite association.

70-159

Demande M.V. de sales bry St-Alexis

Proposé et résolu à l'unanimité  
que demande soit faite au Ministère de la  
Pêche qu'il veuille bien mettre au cours de  
la prochaine saison d'hiver du sel sur le  
banc St-Alexis situé dans les limites de la  
municipalité de St-Louis-de-France.

Que copie de la présente résolution  
soit envoyée au chef divisionnaire et aussi à  
l'Honorable Bernard Turpin.

70-160

Prise pour un hôtel de ville

Proposé et résolu à l'unanimité  
que 2 voyages de jeunes soient envoyés dans  
le me Hôtel-de-ville.

70-161

Installation d'une bande d'air au G.M.

Proposé et résolu à l'unanimité  
qu'une bande d'air soit installée au garage  
municipal, ceci afin d'aider les loyers à payer  
plus rapidement.

G. Richard propose la levée de l'as-  
semblée.

Marguerite Kennedy of Maine  
Maurice Thibault S.-C.

Paroisse de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Montcalm.

Proclamation des conseillers.

A une assemblée des contribuables de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue à l'école Jacques-Cartier, dimanche le 25 octobre 1970, de midi à deux heures P.M., sous la présidence de M. Dennis Thelland, président d'élection de ladite municipalité, une fois de plus trois conseillers, en remplacement de Messieurs: Honoré Richard, au siège no 3; Donatien St-Onge, siège no 4; et Honoré-Paul Marchand, au siège no 6, retards de charge.

Le tout suivant avis public dûment affiché, aux endroits indiqués par le conseil en date du 15 octobre mil neuf cent soixante-dix.

Le président d'élection étant absent M. Robert Poulet est nommé président d'élection et est assermenté sans tarder.

A midi juste, le président d'élection M. Dennis Thelland, ayant comme secrétaire d'élection M. Robert Poulet, ouvre le scrutin et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire le présentement des candidats.

Les électeurs P. Louis Deschamps, Roger Royce et autres proposent que M. Donatien St-Onge soit nommé au siège no 4.

Le président après examen des propositions et de propos accepté la proposition.

Les électeurs Donatien St-Onge, Oscar Marchand et autres proposent que M. Honoré Richard soit nommé au siège no 3.

Le président après examen des propositions

et au proposé accepte la proposition.

Les électeurs Emile Chavette, Freddy Chavetz et autres proposent que M. Henri Paul Marchand soit nommé au siège no 6.

Le président après examen des propositions et au proposé accepte la proposition.

Les électeurs Lionel Lussette, Lullas Marchand et autres proposent que M. Charles Marchand soit nommé au siège no 6.

Le président après examen des propositions et au proposé accepte la proposition.

Les électeurs Benjamin Tella et Charles Marchand proposent que M. Emile Masson soit nommé au siège no 3.

Le président après examen des propositions et au proposé accepte la proposition.

A deux heures précises, le président d'élection, ayant un seul proposé au siège no 4, proclame élu par acclamation M. Donatien St-Cubier; et ayant deux propositions pour les sièges no 3 et 6, le président d'élection déclare qu'il y aura élection pour les sièges nos 3 et 6, dimanche le premier novembre 1970, de 8 heures A. M. à 6 heures P. M.

Maurice Thellend  
président d'élection.

Je soussigné, Donatien St-Cubier, ayant été nommé conseiller pour la municipalité de St-Louis-de-Pare, jure et déclare que je servirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités, ainsi que Dieu me soit en aide.

Donatien St-Cubier  
Présenté devant moi ce dimanche jour de novembre mil neuf cent soixante-dix.

Maurice Thellend  
s. t.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Jouis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation municipale de la paroisse de  
St-Jouis-de-France, tenue au lieu ordinaire des  
délibérations, lundi, le 2 novembre 1970, à 8  
heures du soir, à laquelle session sont pré-  
sents Messieurs les conseillers :

Daractis St-Jouis  
Camille Babinet  
Pastor Thibault  
Léonard Leduc  
Maurice Demantigny, maire, faisant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

70-162

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les minutes de la session régulière et celles de la  
journeé soient adoptées telles que lues.

70-163

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le conseil accepte la proposition de l'É.F.F.S.  
de payer un loyer de \$100.00 par année, à par-  
tir du 1 janvier 1971, ceci tant que la municipa-  
lité occupe le bâtiment.

70-164

Proposé et résolu à l'unanimité que  
des félicitations soient adressées aux membres  
de la Protection civile, pour le travail mérité  
signe et laivale qu'ils font.

70-165

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le maire soit autorisé à continuer la sur-  
veillance des travaux pour le Parc Fortin  
jusqu'à leur achèvement complète et à en faire  
rapport au conseil.

70-166

Proposé et résolu à l'unanimité que

demande soit faite, au Ministère des Postes du Gouvernement du Canada d'installer des boîtes à lettres multiples, pour desservir les résidents de la Place Fortin, faisant partie du territoire de St-Louis-de-France.

70-167

Proposé et résolu à l'unanimité d'aviser la Commission Scolaire du G.P. de St-Louis-de-France que le chemin de la Place Fortin, est maintenant municipalisé, et relève maintenant de la Corporation municipale de St-Louis-de-France.

70-168

Proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et jugés :

Hydro Québec		551.87
P.V. auto. St-L		6.81
Chambre P.H. Poliquin St-L	rej. maintient	52.12
P.J. St-Guy et Fines		100.03
Bonne Livraison	transport de livres	28.55
Jacques auto. rec.	P. Circle	1.58
	C. Saint - C. incendie	22.25
G.D.R. (jeux d'adultes)	" "	31.60
Bell Canada		25.34
Hydro Québec	C. St. C. incendie	88.59
Impression St-Patrick Im.	jeux d'adultes	55.65
Impression St-Jacques Inc.	jeux	38.97
P. G. Lavoie St-L		17.92
Jean Béliveau	has. professionnels	234.00
Réjean Marchand	compte produit :	
	- Remb. de dépenses	5.60
	30 heures x 2.50 (quatre)	75.00
	entr. de la salle (15 heures x 1.50)	22.50
		<u>103.10</u>
Puy Harris	glace boyaux	\$ 3.00
Magee St-Jacques Adv.	reg. pour annuaire inc.	6.00
Planton Plante	jeux d'adultes - vol.	4.00
Réjean Lemire	" "	3.00
Réjean Marchand	" "	20.00
Puy Harris	" "	16.00



Pierre Réault	jeuquin - red.	3.00
Simon Lemire	" "	6.00
Michel Marchand	" "	8.00

Bureau d'Éreg.	Distinctions d'octobre	10.00
Comp. L'Amour		33.04,

70-169

Proposé et résolu à l'unanimité que l'évaluation de l'âme age-élet Bourde, soit diminuée de \$2500.00 soit la valeur de la lettre mandée le 27 octobre 1970 et située sur le lot P-541-C.

70-170

Proposé par M. Gustave Thellend  
secondé par M. Dominique St-Jubin et résolu  
à l'unanimité:

a) Que la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France assume l'entière responsabilité du matériel de la Protection Civile, stocké dans notre municipalité.

b) Que nous désignons Messieurs Réjean Marchand et Réjean Lemire, responsables de l'entretien et de la garde du matériel et nous nous engageons à défrayer le coût de toutes réparations ou entretiens de ce matériel quand la chose s'avère nécessaire.

c) Si advenant qu'une municipalité voisine désire emprunter l'équipement de la Protection Civile, elle devra nous donner ces mêmes garanties pour le temps qu'elle utilisera ce matériel et nous le rapporter dans les mêmes conditions qu'elle l'a reçu.

d) Si il est entendu que ce matériel demeure la propriété de la Protection Civile jusqu'à ses entretiens dans son état original.

Règl. no 78

Règlement 78  
abrogeant le règlement 77

Fait suite à l'avis de motion de M. le conseiller Gustave Thellend; il

est par les présentes ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit:

1.- Le présent règlement abroge à toute fin que de droit, le règlement no 77, adopté le 14 septembre 1970.

2.- Le présent règlement entre en vigueur, selon la loi, adopté.

Regl. no 79

Règlement no 79 concernant les permis de construction à accorder seulement sur des rues municipalisées.

Considérant qu'un avis de notice a été régulièrement donné le 13 octobre 1970;

Il a été ordonné et statué par le conseil de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France et ledit conseil ordonné et statué par le présent règlement ainsi qu'il suit:

1.- Le conseil de la Corporation municipale n'émettra des permis de construction pour des résidences fermées que sur des rues municipalisées c'est-à-dire officiellement cadastrées et qui sont la propriété de la municipalité.

2.- Aucun permis ne sera accordé pour des établissements industriels, c'est-à-dire des hôtesses où l'on fabrique des produits de tout genre sur long de la route 19, sur toute la partie qui traverse le territoire de St-Louis-de-France.

3.- Le présent règlement entre en vigueur, selon la loi.

70-171

Proposé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Corporation municipale se fasse et accorde l'autorisation pour l'installation et l'opération d'un aire-parc dans les

limites du territoire de la municipalité de St.-Louis-de-France.

M. Lorenzo Ferlin donne avis de motion qui à la prochaine session un règlement sera proposé concernant le coût de l'édifice des eaux dans la municipalité et aux frais de cette dernière.

70-172

Proposé et résolu à l'unanimité de renvoyer au Ministère de la Courie la demande de paiement faite audit Ministère le 15 avril 1970, pour le service des avions à usage de la corporation municipale, pour le débarrasement de la route 19 dans la nuit du 2 au 3 avril 1970.

70-173

Proposé et résolu à l'unanimité que Fortin, Langlois, Pelletier, Poirier et Bouchard soient nommés vérificateurs des livres de la corporation pour 1970 et qu'ils soient autorisés à apporter les livres à leur bureau si c'est nécessaire.

70-174

Proposé et résolu à l'unanimité que des félicitations soient adressées à M. Robert-Louis Yvonin à l'occasion de son élection à la mairie de Trois-Rivières-Ouest.

70-175

Proposé et résolu à l'unanimité que des félicitations soient adressées à M. Gilles Beaudoin à l'occasion de son élection à la mairie de Trois-Rivières.

70-176

Proposé et résolu à l'unanimité que des félicitations soient adressées à M. Dominique Grenier à l'occasion de son élection à la mairie de la ville de St.-Armand.

70-177

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts de bien vouloir répercuter la dette qui longe la plantation lui appartenant à l'intersection du boulevard St-Alexis et de la route 19, dans les limites de St-Jouis-de-France.

70-178

Proposé et résolu à l'unanimité que M. Régis Marchand soit engagé pour deux ans le terrain à réviser au cours de la saison d'hiver 1970-1971 et ce, aux mêmes conditions fixées dans la résolution adoptée le 15 décembre 1969.

70-179

M. Donatien St-Aubrie donne avis de motion de la plantation, à une séance subséquente d'un règlement concernant l'engagement d'un employé permanent par le coopérative.

M. Hector Thellouard propose le lieu de l'assemblée Maurice-Hermontigny-Maire. M. Maurice Thellouard s.-t. Je soussigné, Charles Marchand, ayant été nommé conseiller par la municipalité de St-Jouis-de-France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.

Avis que Dieu me soit en aide.

Charles Marchand

Prévu devant moi ce onzième jour du mois de novembre mil neuf cent soixante-dix à St-Jouis-de-France.

Maurice Thellouard  
sec. - tris.

Je soussigné, Henri Richard, ayant été nommé conseiller pour la municipalité de St-Louis-de-France, j'en et déclare que je remplis fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.

Ainsi que Dieu me verra.

Henri Richard

avancé devant moi ce dix-neufième jour de novembre mil neuf cent vingt-dix

Thomas Thelland, notaire.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Champlain.

A une session spéciale de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, jeudi le 19 novembre 1920, à 7 heures P.M. à laquelle se sont joints présents les conseillers :

Donatien St-Jubin

Charles Richard

Camille Boisvert

Joseph Labrie (arrivé à 7 heures 1/4)

Thomas Thelland

Henri Richard, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

70-180

Proposé et résolu à l'unanimité que la décision sur l'achat de la rue de Richard Lacraix soit remise à la session régulière du mois de décembre.

70-180

Proposé et résolu à l'unanimité  
qu'un montant de \$200. soit accordé au  
comité d'aide aux June 1970.

70-182

Proposé par M. Camille Cuisinet la  
levée de l'assemblée.

Maurice Montigny, Maire  
Maurice Thellend, s. t.  
Province de Québec,  
Municipalité de St-Juis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la Confé-  
rence municipale de la paroisse de St-Juis-de-  
France, tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
samedi, le 30 novembre 1970, à 8 heures du  
soir, à laquelle se sont joints :

Présidents les conseillers :

Donatius St-Jubin

Hépus Richard

Charles Marchand

Camille Cuisinet

Gaston Thellend

Lorenzo Jarkin

Maurice Montigny, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été si-  
gnifiés tels que requis par la loi.

70-183

cf. 71-13  
page 66

Proposé par M. Donatius St-Jubin, se-  
condé par M. Lorenzo Jarkin et adopté à l'unanimité  
que les rues principales soient ouverte  
tes pour la saison d'hiver 1970-1971 :

Lamothie  
Hôtel-de-ville  
Durotte (Quindale)  
Baillou

Desjardins  
 Desjardins (jette l'empire dans St-Jacques seulement)  
 Hamel  
 Lamer  
 Des Bourgeois  
 Lamer  
 Cournoyer  
 St-Jacques  
 Beaudet  
 Bouchard  
 Desjardins  
 Valland  
 Le village (à la demande du conseil, lorsque toutes  
 les autres rues et chemins auront été ouverts)  
 Demers  
 Ville ouvrière St-Famille.

Mrd M.T. Ricard

70-184

Proposé d'avis M. Camille Cournoyer  
 qu'il veuille bien enlever les pierres vis-à-vis sa  
 propriété et les déposer à une distance d'au moins  
 60 pieds de l'asphalte, ces pierres pouvant nuire au  
 drainage.

70-185

Proposé d'avis M. Emile St-Hilaire  
 d'enlever la roche vis-à-vis sa propriété et qui  
 nuit au drainage.

70-186

Attendu que des plans pour un réseau  
 d'égout et d'égout projetés par le maire  
 Tremblay, Hébert et associés ont été soumis aux  
 autorités compétentes depuis un certain temps dé-  
 ja ;  
 Attendu que des demandes nombreuses  
 ont été faites également par les autorités  
 municipales auprès des divers organismes du  
 gouvernement de qui relèvent l'étude et l'exé-  
 cution de tels projets ;  
 Attendu qu'un réseau d'égout  
 et d'égout est devenu urgent pour notre



municipalité;

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Gaston Thelland et adopté à l'unanimité de demander aux autorités concernées par ce projet de hâter l'étude desdits projets et subventions et d'accuser les approbations requises dans le plus bref délai possible.

70-187

M. Gaston Thelland propose la levée de l'assemblée.

Maurice Demontigny, Maire  
Gaston Thelland s-t.

Prochaines de Jébe,  
Municipalité de St-Jus-de-France,  
Comté de Champlain.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jus-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 7 décembre 1970, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Henri Richard (arrivé à 8 heures et 1/4)

Charles Richard

Camille Brisson

Gaston Thelland

Lorenzo Larkin

Maurice Demontigny, maire, faisant temporairement pour la présidence de ce conseil.

70-188

Il est proposé et résolu par les conseillers présents à la session régulière du mois de novembre que les minutes de cette session soient adoptées telles que lues.

70-189

Proposé et résolu à l'unanimité que les

minutes de la session spéciale du 19 novembre  
sont adoptés tels que lus.

70-190

Proposé et résolu à l'unanimité que les  
minutes de la session spéciale du 30 novembre  
sont adoptés, après avoir ajouté à la liste des  
usages à ouvrir pour le réseau d'événements 1970-1971, le  
rue Picard (rés. 70-183)

70-191

Proposé et résolu à l'unanimité d'inviter  
l'Hydro-Québec relativement à l'évaluation des lots  
81 et 82 qui elle sera considérée lors de la confé-  
rence du nouveau rôle en 1971.

70-192

Proposé et résolu à l'unanimité que le  
maire et le secrétaire-trésorier sont autori-  
sés à signer au nom et pour le conseil  
municipal de la paroisse de St-Jouis-de-France  
une promesse de vente avec le Ministre de la Chi-  
mie pour une partie du lot P. 493 et P. 494, du  
cadastre de la paroisse de St-Henri, en vue  
de l'amélioration du Parcours P. 493, pour le  
prix nominal de \$1.00.

70-193

Proposé par M. Georges Jolin et résolu  
à l'unanimité que les comptes suivants sont  
acceptés et payés :

Hydro-Québec		575.96
P. Joubert -	Bâtiments municipaux	4.32
Bell Canada		30.95
Lucien Héon	Primes pour P. 493 et P. 494	180.75
Comité St-Jouis	" " rue H. de V.	69.55
P. Thibault (Canada)	adoption -	42.98
Bureau d'Énergie	Facilités de nov.	9.00
Comité d'Aménagement		
Bureau Joubert et assoc. ars. pour C. Jolin		366.00
Comité d'Aménagement	travaux de ciment	25.27
Dufresne et Evr.	affiches pour P. 493 et P. 494	89.14
	rapports	30.66

Buillé époux ménages	Duques élect.	68.67
Georges Lambert		90.29
Jean Duchesne Sup. Jtd.		5.68
Le Service Public Soc.	Jeuneur	2.60
P.H. Polignac Sté	1 che-vel	6.38
Marionette et Fils Sté	Location de tables	399.00
	10 Pl's St-Marg.	
Jean Pumeau	huil.	93.26
Paul-B. Bélier	coiffe-product	25.00
Jury Harmais	"	12.50
H. Brive	facture-product	1.00
Michel Duchand	1 ducos 150	6.00
Jean Ligte	23 1/2 heures à 4.50	105.75
	blous calans à pétroliers	
Jean Magnin	27 pièces de tissu	54.00
	Place Foch	
Jacques auto soc.	produit d'auto pour 2 ans	12.07
Jean Laro	gaz pour c. incendie	1.50
Paula Pluta	1 heure prof. - val.	4.00
Michel Laro	" " "	2.00
Rejean Duchand	" " "	4.00

70-194

Proposé et résolu à l'unanimité que la liste des mariages telle que préparée par le secrétaire, tenue et remise au conseil soit acceptée et qu'elle soit envoyée au Conseil de Carité pour être vendue que les imposables y apparaissent soient vendus pour les taxes dues, conformément à la loi.

70-195

Proposé par M. Camille Rivat, secondé par M. Gaston Rolland et adopté à l'unanimité que les comptes envoyés par le liquidateur à M. Donatien St-Lubin et à Mme Donatien St-Lubin pour avoir fait exigé une lettre de ligne de même pour le liame de compta soient envoyés à l'avisé légal de la liquidation.

70-196

Après présentation et étude des bud.

get de la Coprature pour l'année 1971 et dont  
 agit une annexe aux présentes minutes, et pré-  
 voyant des dépenses de quinze-neuf mille  
 trois cent cinquante et onze dollars \$15,371.00  
 et est proposé par M. Louis Lefebvre, et secondé  
 par M. Camille Coiret et adopté à l'unani-  
 mité que ledit budget soit approuvé a-  
 vec les deux (2) modifications suivantes: que  
 le montant prévu pour l'échange des mesurés  
 à \$7,000. et que \$1,000. soient ajoutés à l'i-  
 tem: divers.

70-197

Attendu que pour défrayer le coût  
 des dépenses prévues pour le budget 1971, la  
 Coprature Municipale de la paroisse de St-  
 Louis-de-France prévoit des revenus non-  
 fonciers de \$46,949.00;

Attendu que pour solder la différence  
 entre les dites dépenses et les revenus non-  
 fonciers il est requis une somme de \$22,422.00;

Attendu qu'il est nécessaire de prélever  
 cette dernière sur les biens fonds imposables  
 de la Coprature;

Attendu que l'évaluation imposable est  
 de: \$4,484,450.00;

et est proposé par M. Henri Richard,  
 secondé par M. Gustave Thellier et adopté  
 à l'unanimité que la taxe foncière géné-  
 rale soit fixée à \$0.36 par \$100.00 d'évaluation  
 et qu'une taxe spéciale de \$0.14 soit imposée  
 pour le service de la dette ainsi que pour  
 tous les autres items apparaissant au budget pour  
 solder le coût des dites dépenses.

70-198

Proposé et résolu à l'unanimité d'accep-  
 ter le projet de Pierre Thibault (Canada) Stée  
 pour une crépine d'aspiration flottante de 2 1/2' et  
 un moteur électrique de 12 volts, le tout qu'il  
 apparait au le projet daté au 25 novembre 1970.

Règl. 80

Règlement no 80 concernant l'admi-  
nistré d'une partie des rues de la municipalité.

Attendu que les prescriptions et les formalités prescrites en rapport avec le passage du présent règlement ont été remplies;

Attendu qu'il est à propos de pourvoir à l'éclairage d'une partie de la municipalité et d'autoriser le conseil à s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour le dit éclairage;

Il est en conséquence résolu et statué par le conseil de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jean-de-Pierre et ledit conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit:

1. - Que les rues d'une partie de la municipalité soient éclairées et que des lampes de rues soient installées dans ladite partie, aux endroits désignés par résolution du conseil; la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder sept mille dollars (\$7,000.00) et devant être incluse chaque année aux provisions budgétaires;

2. - Que le conseil soit autorisé à s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour le dit éclairage et, à cette fin, il pourra passer un contrat pourvoyant au nombre de lampes, au type, à l'achat de l'énergie électrique, pour les autres besoins de la corporation et le durée du contrat qui ne devra pas excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre, dans ce contrat, accorder à telle personne, société ou corporation pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité, le droit au mode et l'espace de ladite franchise en ce qui concerne spécialement le coupage, l'immontage des arbres, les déplacements de poteaux et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la Corporation.

que le coût de l'édifice soit supporté par la corporation.

3. - Le présent règlement abroge à toute fin que de droit le présent règlement no 64.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ref. 81

Règlement no 81 concernant l'engagement d'un employé permanent par la Corporation municipale de St-Louis-de-France.

Considérant les tâches nombreuses auxquelles doit faire face la Corporation municipale de St-Louis-de-France;

Considérant que de telles tâches requièrent les services permanents d'un employé engagé et payé par la corporation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 2 novembre 1970;

Il a été statué et ordonné par le conseil de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit:

1. - Que M. Régis Marchand soit engagé par la corporation municipale avec une base permanente, soit 52 semaines par année, pour une période de 30 heures par semaine.

2. - Le salaire sera déterminé par résolution après accord entre les 2 parties.

3. - En cas de congédiement, ce congédiement devra être voté à l'unanimité de tous les membres du conseil réunis en session régulière ou spéciale.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Le ministre des affaires municipales pour son  
projet d'uniformisation des sites d'évaluation à  
l'échelle de la province.

M. Henri Richard propose la levée  
de l'assemblée.

Mme Genevieve M. M. M. M. M.  
M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.



MUNICIPALITE ST LOUIS DE FRANCE  
DEPENSES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE FISCALE 1971

ADMINISTRATION GENERALEBUDGET 1971

Rémunérations-Maire & Conseillers	1,900
Salaire du Secrétaire-Trésorier	6,000
Frais de représentation 6 voyages	400
Papeterie et impressions	300
Téléphone-Télégrammes et timbres	600
Bureau d'enregistrement	120
Rôle d'évaluation	4,000
Elections et référendums	500
Corporation Conseil du Comté	600
Vérification	600
Publicité	60
Secrétariat-Chauffage, etc.,	500
Assurance Chômage	100
Rentes Québec	150
Assurance-Maladie	150
Bon de Fidélité-Secrétaire-Trésorier	20
Commissions sur Permis Construction	100
Services Professionnels-Avocat, 6 notaires, ing., etc.,	250
Salle du Conseil-Entretien	60
Frais Bancaires	50
Divers: Numéros de Portes	150
Dons-Messe-etc.,	100
Code Municipal-Abonnements-Revues.	100

PROTECTION-PERSONNEL ET PROPRIETAIRE

Service Incendie-Camion-Equip.-Ent. & Rep.	750
"    "    Camion-Assurance	280
"    "    Pompiers-Salaires-Assurance	500
Protection Civile-Salaire Equip.-Ent., etc.,	25
Eclairage des Rues	8,000 (1000) <i>MEL</i>
Assurance Responsabilité Publique	450
Bâtisse-camion-neige et incendie-éclairage	140
"    "    Chauffage, ent. & ass;	900
Feu-Divers-Forêt-etc.,	-

TRAVAUX PUBLICS

Entretien-Chemins d'été	600
"    Chemins Hiver-Camion neige-Ent. Rep.	3,000
"    "    Camion-Salire etc.,	2,960
"    "    "    -Assurance	400
"    "    "    -Loyer & Int.	9,234
"    Autres Rues & Puits	400
Rémunération-Inspecteurs Municipaux & Dep.	100
Nettoyage de Fosses-Offices-Enseignes, etc.,	100
Etude-Aménagement-Système Egout & Aqueduc	500

SAIETE PUBLIQUE

Hygiène Publique-Unité Sanitaire	650
----------------------------------	-----

COMITE RECREATIF COMMUNAUTAIRE

Terrains de Jeux-Entretien-Chauffage-Elect.,	100
"    "    "    Achat d'équipement	100
Commissions des Loisirs et Services Récréatifs	1,500
Comité d'entraide	200
Bibliothèque-Service, etc.,	540
Electricité du Sacré-Coeur	90



DEPENSES BUDGETAIRES (SUITE)

SERVICES RECREATIFS ET COMMUNAUTAIRES

BUDGET 1972

Terrain de jeux-entretien-chauffage-élect.	500.✓
Commission des loisirs et service récréatif	600.✓
Surveillant-re: patinoire	200.✓
Bibliothèque- Service etc...	850.✓
Electricité du Sacré-Coeur et R.R. 1	120.✓

DEPENSES DE CAPITAL- MEME LES REVENUS

Achat d'équipement camion-incendie	700.✓
Achat de rues et terrains (conseil de comté)	1000.✓

SERVICE DE LA DETTE

Remboursement-obligations-bâtisse municipale	1000.✓
Intérêts sur emprunt long terme obligations	960.✓
Remboursement- billets- Règlement souffleuse	5000.✓
" " Règlement de rues	7637.✓
Intérêts sur billets - Règlement souffleuse	2850.✓
" " Règlement de rues	5234.✓
Intérêts sur emprunt temporaire	100.✓

REMBOURSEMENTS DIVERS

Vidanges	6000.✓
----------	--------

75160.

REVENUS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE FISCALE 1972

BUDGET 1972

TAXES

FONCIERES -Evaluation	5,059,350. à 0.36	18224.
SPECIALES -dettes-éval.	" à 0.14	7084.
vidanges		6000.

AUTRES REVENUS

Licences de commerce	2500.
Intérêts sur arrérages de taxes	800.
Frais d'avis	150.

REVENUS GOUVERNEMENTAUX

Généralisation de la taxe de vente	22903.
Subvention-Chemins d'hiver	4637.

REVENUS: REGLEMENTS DE RUES

12872.

75160.

MUNICIPALITE DE ST-LOUIS-DE-FRANCE  
DEPENSES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE FISCALE 1972

ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET 1972

Rémunération- Maire et conseillers	1850.✓
Salaire du secrétaire-trésorier	6000.✓
Frais de représentation	340.✓
Papeterie et impressions	200.✓
Téléphone, timbres et télégrammes	600.✓
Bureau d'enregistrement	130.✓
Rôle d'évaluation	2000.✓
Election et référendums	600.✓
Corporation du conseil de comté	300.✓
Vérification	600.✓
Publicité	100.✓
Secrétariat-chauffage, entretien	500.✓
Assurance-chômage	150.✓
Rentes du Québec	250.✓
Assurance-maladie	150.✓
Bon de fidélité-secrétaire-trésorier	20.✓
Commissions sur licences de commerce	250.✓
Services professionnels-(avocats, notaires, ingénieurs)	200.✓
Salle louée pour les assemblées du conseil	50.✓
Frais bancaires	60.✓
Divers: numéros de portes	100.✓
dons-messes etc...	75.✓
code municipal, abonnement-revues etc...	100.✓

PROTECTION- PERSONNEL ET PROPRIETAIRE

Service-incendie-camion (entretien et réparations)	550.✓
"    "    camion-assurances	300.✓
"    "    pompiers-salaire et assurances	250.✓
Protection civile- salaire-Equipement & entretien	50.✓
Eclairage des rues	8000.✓
Garage municipal (utilisé pour camion-incendie, et camion-neige), souffleuse, chauffage, téléphone, électricité	1000.✓

TRAVAUX PUBLICS

Entretien-chemins d'été	300.✓
"    chemins d'hiver-Camion Sicard-salaire- entretien & réparations	5500.✓
"    souffleuse salaire-entr. & rép.	1000.✓
"    assurances-Camion Sicard & souffleuse	600.✓
"    paiement camion Sicard- coût capital & taxe p.	9234.✓
"    rues et puits	500.✓
Rémunération- inspecteurs municipaux et autres dépenses	100.✓
Nettoyage de fossés-clôtures etc..	100.✓
Etude-Aménagement-Egoût et aqueduc	200.✓

SANTE PUBLIQUE

Hygiène publique-Unite sanitaire	700.✓
----------------------------------	-------

Préavis de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 8 janvier 1971, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents les membres les suivants :

Donatien St-John  
Henri Richard  
Charles Duchesneau  
Camille Brisson  
Justin T. Belland  
Lucas Lefebvre  
James D. Montigny, maire, prenant  
parole sous la présidence de ce dernier.

71-1

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du mois de décembre soient adoptées telles que lues.

M. Duchesneau, pour des raisons personnelles, s'abstient par le règlement (par 8).

71-2

Proposé et résolu à l'unanimité que des félicitations soient présentées à la Commission municipale des Lois pour le bon travail qu'elle a fait au cours de l'année 1970.

71-3

Proposé et résolu à l'unanimité que les membres du conseil sont intéressés à participer à une réunion avec les représentants du Ministère de la Santé et des municipalités environnantes pour étudier le problème de la collecte et la disposition des déchets, à la condition qu'une telle réunion soit convoquée et organisée par le Ministère de la Santé.

71-4

Proposé et résolu à l'unanimité qu'on accepte l'annulation des subdivisions des lots 274-200 à 108, qu'on fournisse au conseil de la Corporation les raisons pour lesquelles une telle annulation est demandée.

71-5

Proposé et résolu à l'unanimité que l'évaluation du chalet de M. Roland Guindé soit diminuée de \$700<sup>00</sup>, soit le paiement du chalet demandé le 23 mai 1970 et situé sur le lot P.74.

71-6

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France achète de M. Raymond Caron, cultivateur de St-Henri, pour le prix nominal de \$1.00, la rue des Carleaux et une partie du prolongement de la rue Lion, en la paroisse de St-Louis-de-France, lesquelles se décrivent comme suit : savoir :

1<sup>o</sup> Une pièce de terrain contenant 25 pieds anglais de largeur par toute la longueur qu'il y a à partir de la partie du lot ci-après que j'ai déjà la municipalité suivant est enregistré sous le numéro 214, 930, à elle à une ruisseau qui traverse ledit lot, (soit environ 2200 pieds de longueur), connue et désignée comme faisant partie du lot numéro 85 du cadastre officiel de la paroisse de St-Henri, dont elle de St-Louis-de-France est un démembrement et bornée d'un côté par le nord-est par une partie du lot numéro 85-74, vers le sud-ouest par une partie non subdivisée dudit lot numéro 85 et des deux autres côtés comme est ci-dessus; cette pièce de terrain devant constituer le prolongement nord-ouest de la rue Lion déjà existante.

2<sup>e</sup> Une autre rivière de terrain contenant 60 pieds de largeur par 270 pieds de longueur, même ongles, connue et désignée comme faimée partie du lot numéro 85 susdit adjoins et bornés vers le nord-est par la rue Lane actuelle; vers le sud-est par des parties du même lot appartenant respectivement à James Edward Lethrick, Victoria Lane et Samuel Ansell et vers le sud-ouest par une autre partie du même lot appartenant à John Dargis et de l'autre côté vers le sud-ouest par une autre partie du même lot appartenant à Raphael Cassin au représentant; cette rivière de terrain devant constituer la rue des Carrières.

Que le maire, James Remington, et le secrétaire-trésorier, James T. Belland, soient et sont autorisés, par les présentes, à signer, pour et au nom de ladite municipalité, le contrat d'achat susdites rivières de terrain et tous documents y relatifs.

71-7

Proposé et résolu à l'unanimité que l'emplacement que le club de Golf du Québec Inc. désire vendre à la Corporation municipale de St-Louis-de-France, projet de vente présenté dans une lettre en date du 21 décembre 1970, constituerait en fait un chemin d'accès particulier pour un domaine privé, il est proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale ne donne pas suite audit projet de vente.

71-8

Proposé et résolu à l'unanimité que la demande de Richard Lacroix concernant l'achat de sa rue sera prise en considération et qu'une décision sera prise plus tard.

71-9

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts de rembourser à la Corporation de St-Louis-de-



Faire les dépenses mentionnées par la résolution  
sur le feu du flé Sts Marguerite.

71-10

Proposé et résolu à l'unanimité de deman-  
der avis à J. Omer Jaurin, estimateur, sur la façon  
de couvrir les ruines sur le site d'industrial  
après que celui-ci a été homologué.

71-11

Proposé par M. Honoré St-Aubin, se-  
condé par M. Louis Jaurin et résolu à l'unani-  
mité qu'un montant de 50% de la taxe spéciale  
imposée aux propriétaires des terrains situés aux  
coteaux des rues Jaurin et Raymond par les ré-  
gléments n° 51 et 53 respectivement, soit remis  
aux propriétaires concernés lorsque ceux-ci auront  
payé à la corporation la taxe spéciale imposée  
par cesdits règlements, ceci afin de mettre ces in-  
dividuels sur un pied d'égalité avec ceux im-  
posés par les autres règlements du même genre  
et dont les terrains situés à des coteaux sont imposés  
à 50%.

71-12

Proposé et résolu à l'unanimité que les  
comptes suivants soient acceptés et payés:

Coffin Pousseau	chauffage	173.56
Cyber-Juébec		565.82
Bell Canada		28.37
M.C. Equipment Inc.	Siège	27.62
Caisse St-Maurice	P. Fortin	358.96
Regence d. Env.	annonces pour mes	24.86
Journal du Cap	Vœux de Noël	40.00
Papier Thébaud (Canada) Inc.		31.44
J. auto acc.		127.77
Comp St-Onge Env.	gas. 10 gal. l. inc.	5.00
Produit Amway	air à Jaurin	4.00
Tessier amobiles	nuts (pour raves)	1.46
Partenaires Cuisine	1 touring	20.00
Raymond Jaurin	air liquide	1.29

Bibliothèque Centrale de Prêt Contribution 1971 n° 503,  
de la Municipalité  
Valeur du Centre Ave. 25.60  
Lumière Stie 47.51

71-13

cf. 70-183  
page 52

Proposé et résolu que le rue d'Annon  
ne soit pas ouverte et soit retiré de la liste  
des rues à être ouvertes, modifiant ainsi la résolu-  
tion 70-183, adoptée le 30 novembre.

71-14

Proposé et résolu à l'unanimité d'avis  
M. Charles Brindley que la municipalité est prête  
à ouvrir le rue qui mène à son entrepôt, à  
la condition qu'aucun camion ou autre véhicule ne  
soit pas stationné dans ledite rue.

71-15

Proposé et résolu à l'unanimité d'avis  
M. Francis Poiré que la municipalité est prête à  
ouvrir le rue Poiré, à la condition qu'aucun véhi-  
cule ne soit stationné dans le rue, au moment du débarras.

71-16

Proposé et résolu à l'unanimité d'a-  
vis M. Charles Guillaux que la municipali-  
té est prête à ouvrir le rue qui mène à son entre-  
pôt à la condition que le ruisseau qui bloque  
une partie de ledite rue soit enlevé et qu'au-  
cun camion ou autre véhicule ne soit station-  
né dans le rue au moment du débarras.

71-17

Attendu que le circulation qui passe sur  
le rang St-Jean, dans la municipalité de St-  
Jules-de-France est volumineuse;  
Attendu que ledit rang est fort  
caillouteux et étroit et qu'en conséquence l'im-  
plantation en est nécessaire et urgente;  
Il est donc proposé par M. Louis  
Larkin secondé par M. Charles Guillaux  
et résolu à l'unanimité de demander au

ministère de la Voie se voit en priorité à la construction et l'amélioration du long St-Jean jus-  
qu'à St-Henri, et ensuite, au long des chemins  
et au long. Maurice, pense que les mêmes amé-  
liorations s'imposent.

71-18

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les dépenses encourues par le maire et les  
membres du conseil lors des démarches effectuées  
pour le projet d'égout et d'égout leur soient  
remboursées.

71-19

M. Gaston Thellend propose la levée  
de l'assemblée.

Maurice Hemming, maire.  
Maurice Thellend, sec.-tr.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Jouis-de-France  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation municipale de la paroisse  
de St-Jouis-de-France, tenue au lieu ordinaire  
des délibérations, lundi, le 1 février 1971,  
à 8 heures du soir, à laquelle session sont  
présents les membres les conseillers :

Donateur St-Jouis

Henri Richard

Jean-Charles Richard

Camille Boisset

Loenzo Pedris

Yves Thellend

Francis D'Amour, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

71-20

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les minutes de la session régulière du mois  
de janvier soient adoptées telles que lues.

71-21

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le projet de rue présenté par M. Sébastien de  
Bonis et qu'il apparaît sur un plan daté du 21  
avril 1966 et signé par M. Roger Gélinas,  
ing.-géom. soit accepté en principe, à la condi-  
tion qu'un plan de cadastre officiel de l'auto-  
me soit présenté plus tard.

71-22

Attendu que l'égout et l'égout des  
contribuables de la municipalité de St-Jouis-de-  
France ont un problème grave avec leur égout  
ainsi que par la qualité de l'eau qu'ils  
utilisent;

Attendu qu'un grand nombre de  
propriétaires de terrains situés au bord du  
réseau futur ne peuvent se connecter au le

marque des services;

Attendu que l'absence d'un plan d'alignement et d'équité nuit sérieusement à l'épanouissement de la municipalité;

Attendu que les plans et devis ont été faits et ont été approuvés par le Régis des Eaux;

Attendu que des soumissions ont été demandées et jugées satisfaisantes par experts ces travaux;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de demander à la Régis des Eaux de fonder les procédures nécessaires à l'exécution de ces travaux.

71-23

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Société Centrale des Prêtres Hypothèques, pour que l'argent qui a été consenti à St-Louis-de-France, pour l'année 1970, soit reporté au nouveau budget de la Société pour l'année 1971, étant donné que les travaux seront exécutés au printemps 1971.

71-24

Le conseil de la municipalité de St-Louis-de-France ayant pris connaissance d'une offre de vente d'un système d'égoutteur privé situé dans les limites de la municipalité et considérant qu'il serait prêt à l'acheter, mais après avoir eu l'approbation de la Régis des Eaux, il est par conséquent proposé et résolu à l'unanimité que la Régis des Eaux établisse le prix s'il y a lieu et de faire part des procédures à suivre au conseil de la corporation.

71-25

Proposé par M. Donatien St-Louis, secondé par la Lorenzo Lardier et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de St-Louis-de-France refuse d'accepter l'annulation des subdivisions des lots 274-20 à 108.

71-26

Proposé et résolu à l'unanimité que le rapport du chef-jurys, M. P. Jean Ducharme, pour 1970, soit accepté tel que présenté.

71-27

Proposé et résolu à l'unanimité de demander à l'ancien séjeb de fournir la procédure nécessaire pour établir la juridiction de la Cour Municipale du C. J. de St. Basile à St. Louis-de-France.

71-28

Proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Marcel Tessier auto.	Seind	35.09
Expériences M. Patrice Inc.		170.26
P. A. Jean Stee		23.00
R. J. St. Cyr et Françoise Stee	bibliothèque	11.49
Dymon Prud'homme Eng.	denrée	156.60
Commiss. Transport Stee		4.75
F. Probello	jetonerie	9.34
Industack	denrée à neige	812.16
Expériences Jeanne Inc.		3.47
Épique Marchand	Recev. de comptes	26.83
Le Sablier du C. J. Inc.		58.32
Commiss. Estère Canada	Seind	28.30
Barcel Delivery	camion incendie	4.75
Hubert et.	annonces de postes	11.49
Jean Gerville		18.50
Le Journal du C. J.	annonce	30.00
Thermin et Françoise	Rép. bâtisse municipale	59.80
Bureau d'Énergie	Invitations de dimanche	8.80
Bell Canada		44.67
Leves et Bureau	honoraires prof.	140.00
Hydro. Québec		591.52
Gauche D. municipal	compte produit	46.50
Baudin G. G. Inc.		26.71
	moins dédit de \$ 15.00	
Jean Proulx	huile à chauffage	627.42

et d'avoir résolu que le compte de \$ 8445 présent sur ce ne soit être chargé car cela faisait partie

d'une vérification du canon telle que demandée par une résolution adoptée le 9 mars 1970. (rés. no 20-38)

71-29

Proposé et résolu à l'unanimité que M. Béjean Marchand soit autorisé à enlever le surplus de neige à la section du rang St-Alexis et de la route 19.

71-30

Proposé et résolu à l'unanimité de juger que le système d'échange dans le municipalité se-  
lon le plan déjà existant mais en portant une attention spéciale aux routes de la route 19, à l'in-  
tersecteur du rang St-Alexis.

71-31

M. Gustave Thellard donne avis de motion de la présentation, à une séance subsé-  
quente, d'un règlement interdisant l'installation  
de club de motards dans les limites du territoire  
de St-Jovis-de-France.

71-32

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le plan St-Marguerite ne soit pas avant et bien  
étant donné que les travaux d'amélioration de se-  
rieux ne sont pas encore complétés par le Ministère  
de l'Agriculture et de la Colonisation.

71-33

M. Gustave Thellard propose la levée  
de l'assemblée.

Maurice Hémondy, Mayor  
Maurice Thellard, Sec. Trés.



Province de Québec,  
Municipalité de St-Jouis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, vendredi, le 19 février 1971, à 7<sup>h</sup>15 heures du soir, à laquelle session sont présents plusieurs des conseillers :

Henri Pichard  
Camille Bousquet  
Gaston Tholland  
Luengo Larkin  
Marvin Proulx, maire, faisant  
fonction sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés aux conseillers absents tels que requis par la loi.

71-34

Proposé par M. Luengo Larkin, secondé par M. Gaston Tholland et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France demande à la Commission municipale de Québec d'approuver un engagement de crédit pour l'achat d'une souffleur à neige de marque "Votz" modèle DV-875-100T (1971) série NV-263, fabriquée au Québec, numéro de normalisation 1846-160, avec chute rotative hydraulique, pouvant diriger le neige dans toutes les directions ainsi que chute à droite et à gauche avec tous les contrôles dans la cabine.

Montée sur tracteur Ford County Super Four no 754, série 23529 avec bandes & pneus Pirelli de 77.1 B.H.P. équipé d'un power steering d'une transmission Select-O-Speed, 10 vitesses avant et barre de différentiel.

Moteur auxiliaire Ford 2704 ET, 6 cylindres de 155 B.H.P. à 2.500 R.P.M. avec 767246 servant à faire tourner le souffleur équipé avec clutch réducteur 4 pour 1 Turbin air.

Le moteur est équipé d'un dispositif automatique qui arrête le moteur advenant le cas où la pression d'huile tombe à 15 ou plus la température du moteur monte à 210 degrés.

Le coût total de la machine est de \$28,000, taxe provinciale incluse; le constructeur prévoit en plus \$2,000.00 pour de l'équipement.

Le montant de crédit avec l'Union Régionale des Cités Populaires Dependentes de Trois-Rivières s'établissant ainsi à \$30,000.00 et sera payable en 5 versements annuels de \$6,000.00, le terme total de crédit étant ainsi de 5 ans.

71-35

Proposé par M. Camille Criscent, secondé par M. Henri Richard et rendu à l'unanimité que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat d'achat d'une souffluse à régime de marque "V44" au prix de \$28,000.00, taxe incluse, le tout sujet à approbation par le Commission Municipale de Québec.

71-36

Proposé par M. Lorenzo Laskin, secondé par M. Charles Thibault et rendu à l'unanimité que le maire, M. Maurice Demestry, soit autorisé représentant du conseil sur le Comité intermunicipal pour le développement des ordures ménagères et qu'en son absence il soit autorisé à y désigner un autre membre du conseil.

71-37

M. Lorenzo Laskin donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement abolissant le règlement de prohibition actuellement sous les limites de la municipalité.

validité de St-Louis-de-France, considérant  
qu'une requête a été présentée à cet effet.

71-37

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le maire et les membres du conseil soient autori-  
sés à se rendre à Québec pour remettre à la  
Commission Municipale de Québec l'engagement de  
crédit demandé et que leurs dépenses leur soient  
remboursées.

71-38

M. Gustave Thellend propose la levée  
de l'assemblée.

J. Maurice Demontigny Maire.  
Gustave Thellend Sec. tr.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la Con-  
sultation Municipale de la Ville de St-Louis-de-  
France, tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
samedi, le 27 février 1921, à 1 heure de l'après-  
midi, à laquelle seraient présents: Près  
les conseillers: Donatien St-Aubin,

Henri Bigland

Charles Marchand

Camille Bisvert

Gustave Thellend

Jacques Leblond

Maurice Demontigny, maire, pré-  
sident quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été re-  
quis dès que requis par la loi.

M. Camille Bisvert donne avis de  
motion de la présentation, à une séance sub-  
séquente d'un règlement d'emprunt au montant

de \$30,000.<sup>00</sup> pour l'achat d'une soufflerie à  
mège ainsi que du matériel d'équipement.

M. Larkin propose la levée de l'as-  
semblée.

Maurice Demontigny Maire  
Gaston Thellend Sec-tair.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Jovis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et nouvelle  
de la Corporation municipale de la paroisse de  
St-Jovis-de-France, tenue au lieu ordinaire des  
délibérations, lundi, le 1<sup>er</sup> mars 1971, à l'issue du  
soir, à laquelle session sont présents les anciens  
conseillers: Donatien St-Cubin  
Charles Marchand  
Gaston Thellend  
Maurice Demontigny, maire, for-  
mant quorum sous la présidence de ce dernier.

71-39

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les minutes de la session régulière du mois de  
février soient adoptées telles que lues.

71-40

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les minutes de la session spéciale du 19 février  
1971 soient adoptées telles que lues.

71-41

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les minutes de la session spéciale du  
27 février 1971 soient adoptées telles que  
lues.

71-42

Proposé et résolu à l'unanimité d'oc-

ter le plan préparé par l'Hydro-Québec pour  
l'amélioration du système d'égoutage dans la  
municipalité et l'installation de nouvelles lu-  
minaires et ce, au prix mentionné dans une lettre datée du 25  
février 1971.

71-43

Proposé et résolu à l'unanimité que  
M. Armand Gervais soit nommé inspecteur grade-  
four municipal pour 1971 et que suivants:

Emille Guirou, 1611, St-Jacq, St-Louis

Gaston Guirou, 31, boul. St-Louis, St-Louis

Donat Duboutigny, 1271, St-Alexis St-Louis.

Anselme Huet, 1560, St-Jean, St-Louis

Rodolphe Duchaud, 701, St-Jacq, St-Louis

soient nommés grade-four pour la municipali-  
té de St-Louis-de-France.

71-44

Proposé et résolu à l'unanimité  
que M. Marcel-F. Lenoir soit nommé inspecteur  
municipal pour l'année 1971.

71-45

Proposé et résolu à l'unanimité que  
Armand Emille Guirou, Armand D'Isidore et Roland  
Lébel soient nommés évaluateurs pour 1971 et  
que leurs tarifs soient fixés à \$3.00 l'heure  
et que le taux du mileage pour celui qui  
mettra son auto à la disposition des évaluateurs  
soit de \$0.15 du mille.

71-46

Proposé et résolu à l'unanimité  
qu'un don de \$45.00 soit accordé à l'Association  
des Scouts du diocèse de T.-R.

71-47

Proposé et résolu à l'unanimité d'avi-  
ser l'Hydro-Québec de discontinuer le service  
sur la rue des Cheneaux, dans la municipali-  
té de St-Louis-de-France.

71-48

Proposé et résolu à l'unanimité que

Les comptes suivants sont acceptés et payés :

Jules Piilotte	location de camion	75.00
Cabin constructeur	" "	70.00
Donat A. emonting	Déplacement	20.00
P. Grouin	produits d'entretien	4.06
Marion Vaillotte	compte produit	18.40
Jacques Côté Inc.		24.77
Donat A. emonting		2.35
Guy Harris	1 heure J. - vol.	4.00
Gilles Marchand	" "	3.00
Kenny Larkin	" "	2.00
Donat P. Laroche	" "	4.00
Marion Thellard	compte produit	4.75
Protection civile	cotisation 1971	35.00
Pierre Thibault	copie	254.50
	Botan. électrique	
Bureau d'émigrist.	mutations de journaux	5.80
Sylvain, Marcel Inc.		40.83
Ingénieur, Lacombe		9.35
Coll. Canada		15.37
Bureau Livelle et al.	ass. - camion mensuel	300.00
" " "	" mensuel inclusif	589.00
" " "	ajustement de jours	8.00
St-Grand et Thibault	bons de fidélité	20.00
Front of Canada		25.89
J. Couvelliote	assurance	24.00
Olyvier-Juher		539.37
J. Jannet du Gif	"	22.00
Formules Legales et Jour.		46.68
Commiss. St-Jeanne		

Règlement 82 abolissant le règlement de prohibition dans les limites de la municipalité de St-Louis-de-France.

Faisant suite à l'avis de motion de M. Sergio Jardim, il est par les présentes ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit :

1.- Il sera loisible à la Régie des écoles d'accéder des fois pour la vente des basses scolaires dans les limites de la municipalité.

2.- Le présent règlement sera soumis aux électeurs de cette municipalité par vote secret ou scrutin secret pour être approuvé ou désapprouvé selon le cas conformément aux dispositions de la Loi de Tempérance de Québec.

3.- Le présent règlement sera publié conformément aux dispositions de la Loi de Tempérance de Québec, inséré dans les journaux pendant quatre semaines consécutives et affiché en quatre endroits différents et publics dans les limites de la municipalité.

4.- Le scrutin secret pour approuver ou désapprouver le présent règlement a lieu les 26 et 27 mars 1971, à la salle de la Bibliothèque municipale, 805, St-Jean St., St-Louis-de-France, depuis 9 heures de la nuit-midi jusqu'à 5 heures de l'après-midi chaque jour.

5.- Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation.

71-49

Proposé et résolu à l'unanimité que les honoraires suivants soient fixés pour les officiers qui agissent lors du vote sur le règlement no 82: le président d'élection: \$20.<sup>00</sup> par jour; le secrétaire d'élection: \$15.<sup>00</sup> par jour.

M. Gaston Thellusd maintient l'avis de motion concernant l'installation de club de motards dans la municipalité.

Règlement no 83 concernant une enveloppe de \$30,000.<sup>00</sup> pour achat d'une soufflerie à neige et d'équipements.



Considérant que la mesure proposée par la loi Municipale est insuffisante pour procéder officiellement au débarras des chemins d'hiver;

Considérant qu'il est devenu nécessaire pour la corporation de se procurer une raffineuse à neige;

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'affecter un montant par billets pour payer le coût de cette raffineuse;

Considérant qu'un avis de notation a été régulièrement donné le 27 février 1971;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 83 soit et est adopté et qu'il soit statué et décidé par ce règlement comme suit:

1.- Le conseil est autorisé à acheter une raffineuse à neige au prix de \$28,000.00 plus du matériel d'équipement pour \$2,000.00.

2.- Le conseil est autorisé par les fins du présent règlement à faire l'appoint par billets, d'une somme de \$30,000.00 sur une période de 5 ans.

3.- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire - trésorier pour et au nom de la corporation, portant la date de leur souscription et mention qu'ils peuvent être remboursés en aucun temps avant échéance, un avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.

4.- Les billets seront remboursés en 5 ans conformément au tableau ci-dessous:

	ont.	total	total	reste
1-	2,950.	5,000	7,950.	30,000
2-	2,375.	5,500	7,975	25,000.
3-	1,852.50	6,000.	7,852.50	19,500.
4-	1,282.50	6,500.	7,782.50	7,000.
5-	665.00	7,000.	7,665.00	- 0 -

5.- Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an;

6.- Les échéances en capital et intérêts seront payés au bureau de la corporation;

7.- Les intérêts seront payables semi-annuellement.

8.- Il est fait le présent règlement imposé, et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'industrialité en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus; cependant le conseil au lieu de prélever cette taxe, pourra chaque année, affecter les deniers nécessaires à même le fonds général de la municipalité.

9.- Le présent règlement est en vigueur conformément à la loi.

71-50

Proposé et résolu à l'unanimité que le règlement no 83 pourvoit à l'achat d'une souffeuse ainsi qu'au matériel et à un emprunt de \$30,000.00 soit soumis aux électeurs par suite de la tenue d'une assemblée publique qui sera tenue le 15 mars 1921 à 7 heures P.M. à la salle de l'école Jacques-Buteux.

M. Gustave Thellend donne un avis de motion, de la présentation, à une séance subséquente avec d'un règlement d'expensé concernant l'aménagement d'un système d'éclair.

M. Gustave Thellend donne un avis de motion, de la présentation à une séance subséquente d'un règlement d'expensé concernant l'aménagement d'un système d'éclair.

71-51

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à M. Fortunat Beaumier de lui combier plusieurs les règlements d'hygiène concernant les projets d'égout et d'égout jointement à l'étude.

71-52

Sur une proposition de M. Camille Bessier, le conseil municipal est réuni au local 8 mars, à 8 heures P.M.

Commune de Jézeu,  
Municipalité de St-Jouis-de-France,  
Canton de Champlain.

A une séance d'ajournement de la session municipale de la commune de St-Jouis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 8 mars 1911, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents plusieurs les conseillers :

Monsieur Bessier

Henri Richard

Charles Marchand

Camille Bessier

Monsieur Thellier

Jacques Leduc

Monsieur Beaumier, maire, prenant  
parole sur la présidence de ce conseil.

71-53

Proposé et résolu à l'unanimité que le compte de M. Louis Caillotte daté du 6 mars 1911 soit accepté et payé.

71-54

Proposé et résolu à l'unanimité que la lettre de M. Emil Chatelet soit insérée au procès-verbal pour référence future.

71-55

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Direction Générale

de la Préfecture du Ministère des Affaires Municipales d'envoyer un fonctionnaire rencontrer les membres du conseil pour les conseiller dans l'élocation d'un plan d'urbanisme pour la municipalité de St-Jouis-de-France.

M. Gaston Thollon donne avis de motion de la présidence, à une séance subséquente d'un règlement concernant l'installation des roulettes sur le territoire de la municipalité.

71-56

Proposé et résolu à l'unanimité que les immeubles qui n'avaient pas été vendus pour taxes au conseil de comté, jusqu'au 11 mars 1971, soient adjugés à la Corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France.

71-57

Proposé et résolu à l'unanimité de s'informer auprès de la Commission des Bords du Cap-de-la-Belle-Peine si elle s'oppose à ce que le conseil municipal de St-Jouis-de-France siège à l'école Blanche de Castille au lieu de l'école Jacques-Cartier.

71-58

Proposé et résolu à l'unanimité que des permis pour l'installation de roulettes sur le territoire de la municipalité soient des permis à caractère spécial.

71-59

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de surveiller, dans les procédures de regroupement municipal, l'autonomie des municipalités rurales de façon que ce soit les conseils de comté qui soient le centre des gouvernements régionaux des futures communautés urbaines formés par les municipalités rurales plutôt que les villes importantes qui feraient primer leurs intérêts sur ceux des municipalités des

petites.

M. Jarkin donne avis de motion de représentation à une séance subséquente ainsi réglant auement la conduite de ceux qui assistent aux séances du conseil.

71-60

M. André Grandand propose le lieu de l'assemblée.

Maurice Demontigny Maire  
Maurice Thellier s-t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jovis-de-France  
Cité de Champlain.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement no 83 concernant à l'achat d'une soufflerie à vapeur et de l'équipement et un emprunt de \$30,000.00 pour en défrayer le coût.

Cette assemblée fut tenue à l'école Jacques-Buteux, lundi, le 15 mars 1971, à 7 heures P.M. sous la présidence de M. Jorges Jarkin, conseiller.

Le secrétaire - trésorier donna lecture du règlement no 83 ainsi que de l'article 758 du Code Municipal.

Après deux heures d'attente, conformément à la loi, aucun électeur populaire ne s'est offert à l'adoption dudit règlement le président de l'assemblée déclara le règlement adopté par les électeurs.

Jorges Jarkin s-t.  
Maurice Thellier s-t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jouis-de-France  
Comté de Charlevoix.

Je, messieurs Rodolphe Duchesneau, ayant  
été nommé garde-fou municipal pour 1971,  
j'ai et j'ai bien que j'accepte fidèlement les  
devoirs de cette charge au meilleur de mes juge-  
ments et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide,  
Rodolphe Duchesneau

Assurance devant moi à St-Jouis-de-France  
ce onzième jour du mois de mars mil neuf  
cent soixante et onze.

Henri Thellend s. r.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jouis-de-France  
Comté de Charlevoix.

Et une session spéciale de la Corporation  
municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France  
tenue au lieu ordinaire des délibérations, le  
di le 22 mars 1971, à 8 heures du soir, à la  
quelle session sont présents les suivants les con-  
sillers :

Donatien St-Aubin

Henri Richard

Charles Duchesneau

Camille Bisson

Gaston Thellend

Serges Larbin

Henri Demontigny, maire, faisant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés  
tels que requis sur le loi.

71-61

Proposé et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à s'informer des Jans Comille Inc. combien il en a coûté pour réparer l'équipement de bureau qui a été endommagé lors du vol au résident et que des estimés soient envoyés également, par écrit, au résident pour une machine à écrire usée et une calculatrice neuve.

71-62

Proposé et résolu à l'unanimité que des estimés soient demandés pour la réparation du coffre-fort qui a été endommagé lors du vol au résident de la municipalité et si ce n'est pas réalisable, une liste de prix pour coffre-fort.

71-63

Proposé par M. Paratier St-Casimir, secondé par M. Camille Guivert et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée des ébénistes propriétaires pour l'adoption du règlement no 83 soit adopté tel que lu; qu'il soit consigné aux archives de cette corporation.

71-64

Suite à la demande de soumissions pour la construction d'un système d'aqueduc et d'un système d'égoûts sanitaires préparée par les ingénieurs-boueurs Tremblay, Hébert et son, dont l'ouverture a eu lieu le 8 avril 1970, en la salle de l'école Jacques-Boutin. Les compagnies suivantes ont présenté une soumission pour l'exécution de ces travaux:

Commander Constructus Limité	\$ 765,897. <sup>00</sup>
Le Pella Paving	846,550. <sup>00</sup>
Chapman Inc	1,166,010. <sup>00</sup>
Bou-Vet Inc	1,218,727. <sup>00</sup>

Il fut proposé par M. le conseiller George Labrie et secondé par M. Gustave Thellier et résolu à l'unanimité de remettre ces soumissions



aux ingénieurs de la Corporation pour étude.

Après étude des soumissions par les ingénieurs-conseils, la soumission de l'entreprise Construction Limitée, étant conforme et la plus basse, ils recommandent d'octroyer le contrat à cette firme.

Détail : Révisations entamées en janvier 1971.

Suite à des négociations entre nos ingénieurs-conseils et la Cie l'Entreprise Construction Limitée durant le mois de janvier 1971, cette dite Cie a demandé un ajustement de \$94,432.51 qui selon nos représentants est dans l'ordre des montants prévus causés par les augmentations des matériaux, de la main-d'œuvre et des conditions de travail différentes. La Corporation l'Entreprise Construction Limitée s'est engagée à fournir les quantités nécessaires (prévues aux devis) et à exécuter les travaux selon les plans et devis précédés par ce contrat pour un montant de \$860,329.51 qui représente le prix global et forfaitaire basé sur les prix unitaires révisés.

Il fut résolu que la Corporation municipale de St-Louis-de-France accorde le contrat à l'Entreprise Construction Limitée pour un montant de \$860,329.51 prix global et forfaitaire basé sur les prix unitaires révisés en date du 19 janvier 1971, le tout étant sujet à l'approbation du Directeur des Affaires Municipales.

71-65

Proposé et résolu à l'unanimité qu'une copie de la lettre que le Régis de coup du Québec a envoyée à la Corporation pour l'inciter à préparer un plan d'équité et d'égalité soit annexée à la lettre que le Conseil fera parvenir au Ministre des Affaires Municipales.

71-66

Proposé par M. Lorenzo Lubin, secondé par  
M. Henri Richard et résolu à l'unanimité qu'  
un montant n'excédant pas \$150.00 fût versé  
ensemble à C. H. T. M. - T.V.

71-67

Proposé par M. Lorenzo Lubin et résolu  
à l'unanimité que le taux de location au  
carré de terrain et de la superficie soit de \$24.  
l'heure.

71-68

Proposé par M. Lorenzo Lubin secondé  
par M. Henri Richard et résolu à l'unanimité  
qu'il soit demandé à  
des compagnies responsables pour l'installation  
et l'entretien de réservoirs d'eau et de gaz,  
d'une capacité de 1,000 gallons. Lesdites compagnies  
devant comprendre l'installation de la pompe, le  
prix au gallon et devant indiquer également  
si ce comprend le service de l'entretien, comme  
le nettoyage, le remplacement des pièces etc. ---

71-69

M. Gaston Thellend propose la suite de  
l'assemblée.

Maurice Hemondy Maire  
Gaston Thellend s-t.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comité de Charbon.

A une session régulière et annuelle de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 avril 1971, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents d'anciens les conseillers:

Donatien St-John

Henri Richard

Charles Marchand

Camille Poiroux

Gaston Thellier

Luigi Jabin

Laurence Demontigny, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

71-70

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 1 mars et celles de la séance d'ajournement du 8 mars soient adoptées telles que lues.

71-71

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session spéciale du 22 mars 1971 soient adoptées telles que lues.

71-72

Proposé et résolu à l'unanimité d'accuser réception de la lettre de David Desjardins accordant un crédit à la Corporation pour les vérifications effectuées au camion à neige, datée du 30 mars 1971.

71-73

Proposé et résolu à l'unanimité que des remerciements soient adressés au Ministère des Travaux et des Routes pour le subventionnement qu'il a accordé à la Corporation l'aider à défrayer les dépenses occasionnées par le lieu du St-St-Jacques l'été.

devenir.

71-74

Proposé et résolu à l'unanimité que des remerciements soient adressés à la C. Solaire du lot de la Soudaine pour l'auto-évaluation qu'elle a donnée au conseil municipal de siège à l'école Blanche de Castille.

71-75

voir liste précédent  
P. 244  
rés. 70-4

Proposé et résolu à l'unanimité qu'à partir de maintenant, le conseil municipal tienne ses sessions régulières et spéciales à l'école Blanche de Castille, la présente résolution devant être mise à exécution à partir de la résolution no 70-4.

71-76

cf. page 18  
rés. 70-109

Proposé et résolu à l'unanimité qu'à partir de maintenant les avis publics de la Coproactive de la Coproactive soient affichés à la porte du restaurant et à celle de l'école Blanche de Castille, la présente résolution devant être mise à exécution à partir de la résolution 70-109.

71-77

Proposé et résolu à l'unanimité qu'en réponse à la lettre de M. Gabriel J. de Cuvé relative à son projet de subdivision du lot P.273 dont il est le propriétaire, de faire approuver son plan par le conseil municipal et, si il ne veut pas que l'évaluation de la partie du lot P.273 ainsi cadastrée soit modifiée, de ne pas le faire enregistrer au Ministère des Travaux et Forêts, étant bien entendu cependant que si le gouvernement impose des normes d'évaluation uniformes aux municipalités, le coproactif devra s'y remettre auquel cas la présente résolution ne vaudra plus.

L'affaire de la lettre de M. Gabriel J. de Cuvé est maintenant terminée, M. de Cuvé quitte son siège de conseiller et ne s'assoit dans la salle.

71-78

après avoir pris connaissance de la lettre de

L'avis est lu le 31 mars 1971 donnant les éclaircissements nécessaires sur le compte produit par la coopérative à M. et Mme Donatien St. Aubin, il est proposé et voté à l'unanimité que le compte soit annulé.

Après la discussion, M. St. Aubin reprend son siège de conseiller.

res. 71-79

Après avoir procédé à l'ouverture des soumissions pour l'équipement de bureau des machines à écrire :

Calculatrice : Jean Camille Inc. : "Hittite" 14.2.4 \$ 335.75  
Librairie Inc. : "Victor" électrique \$ 495.00

Dactylo J. Camille Inc. : Wadsworth "Typewriter" 315.00  
Librairie Inc. : "Royal" reconditionnée 175.00

Il est proposé et voté à l'unanimité d'accepter la soumission de Jean Camille Inc. pour la calculatrice et le dactylo, de même que soit acceptée l'offre de la même firme pour le coff. post # 3360, classe B, au prix de \$ 1550.00

res. 71-80

Faurent vint à l'assemblée du 27 mars 1971 qui a eu lieu au Caf. de la Soudaine au sujet de la transformation des actions mélangées,

Il est proposé et voté à l'unanimité que la coopérative municipale de la paroisse de St. Louis de France soit favorable au projet tel que soumis par les entreprises Futura Inc. concernant la disposition des actions mélangées; ce faisant le conseil de la coopérative municipale de la paroisse de St. Louis de France, avant de s'engager officiellement envers lesdites entreprises, doit recevoir l'approbation de la Commission Municipale de St. Louis de France pour l'engagement de ce projet. Le même jour le conseil propose, l'offre des entreprises Futura s'adressant aux membres de

10 années et une telle affectation est nécessaire dans ce cas.

71-81

Attendu qu'après avoir eu une rencontre avec les responsables de "Caf. Estival 1971", le 31 mars 1971;

Attendu que ces festivités s'adressent à toute la population du comté de Champlain;

Attendu que la municipalité sera représentée par un chef allégorique qui lui sera spécialement consacré;

Attendu que c'est une pression de faire connaître le comté de Champlain au point de vue touristique et que de plus ce sera l'occasion de faire connaître davantage l'aspect touristique de notre municipalité;

Il est proposé et résolu à l'unanimité qu'une somme de \$200.00 soit versée à "Caf. Estival 1971", à la condition que le nom de cette manifestation soit à l'avenir chargé pour une affectation qui sera plus représentative du comté de Champlain et non de la seule ville du Cap de la Madeleine.

71-82

Proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Adonis Désilets	note d'achat	118,00 + 3,00	\$ 354,00
Robert Lebel	"	"	354,00
Council Curator	"	"	354,00
Jean Pumeau	note à chauffage		609,99
Robert Guise	note à maille		13,99
Conrad Jellé	déplacement neige		273,00
	Sauverie pour C. Sicard		8,00
George Lavoie	gaz camion incendie		2,79
Jurassicille St Odilon	"		.98
George P. Lute Inc.	Premier Fortener Ltd		5,00
	Commissaire Sicard		142,46
Marcel Tessier Curator	Commissaire Sicard		60,96
Hydro-Québec			532,45
Sam. de l'Hôtel	hon. repas		105,00

Impression Français Inc.	Impression des bulletins	44.72
	Levée: Re: J. J. J. J. J.	
Maurice Daultelle	déblaiement 14.6 x 12.30	32.20
Refusance Aluminium	Triangle de sécurité	2.73
Jean Luc Guillemette	déblaiement 29 x 13.50	\$ 101.50
C.K.T.M. - T.V.		150.08
Le Nouvelliste	annonce pour J. J. J. J. J.	181.44
Industech	Peinture chaux: sans urique	27.54
Femmes Sémipales Stée	feuille pour rôle d'inv.	64.45
	me. de ripendure	6.54
Lynn Macleod Inc.	divers pour C. J. J. J.	\$ 41.68
Laurier Stée	jeu de eau (société)	23.65
Spécialités Combing Inc.	produits d'entretien	5.61
Dryden Oil Semitel		69.80
Gen Canave Inc.		63.89
Bell Canada		42.40
Maurice Thibault	Bord. de arête	3.50
Jules Milote	déblaiement	170.00
Coq. N.-D. Saint-Louis	Souffleur pour bord.	180.00
Richard Piché Inc.		24.10
D. D. P. (Passe d'autos)		32.63
Bureau d'eng. des comités	Produits finis	15.80
de Champlain	et murs	+
M.C. Equipment Inc.	huile pour moteur à	19.95
	souffleur	
J. Aguerreux Inc.		16.25
P. A. Luce Stée		94.20
Carrière St-Haurie Inc.	journalier	1.85
P.V. arête Stée	J. J. J. J. J.	9.18

71-83

Proposé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve un plan préparé par l'inspecteur-général Roger Séguin, le 21 septembre 1959, montrant spécialement la subdivision d'une partie des lots 532 et 533 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Haurie, partie comprise dans les limites de la Municipalité de St-Louis-de-France, plan jointé le numéro 27218 des minutes du conseil municipal et



montant les lots 532-1; 532-2; 533-1 à 533-4.

2° Le conseil approuve également le plan proposé par le même expert le 21 septembre 1959, montrant spécialement la subdivision d'une partie du lot 527 du même cadastre officiel, plan portant le no 7627 des minutes dudit expert et montrant être autorisés le lot 527-1;

3° Le conseil demande à l'Honorable Ministre d'approuver les susdits plans.

M. Pastor Thellud maintient l'avis de notre commission concernant le projet d'un règlement d'expert concernant l'aménagement d'un réseau d'égouts dans une partie de la municipalité.

M. Pastor Thellud maintient l'avis de notre commission concernant le projet d'un règlement d'expert concernant l'aménagement d'un système d'égout dans une partie de la municipalité.

M. Pastor Thellud donne avis de motion de la commission à une séance subséquente d'un règlement amendant le règlement de construction actuellement en vigueur.

71-84

Proposé et résolu à l'unanimité que M. Pastor Guisan vienne chercher les 2 affaires-lots qui ont été inventés lors du cadastre et les garde à la condition qu'aucun charge ne soit fait à la municipalité.

71-80

Proposé et résolu à l'unanimité qu'un permis de construction soit accordé à M. Louis Houle à la condition qu'il se construise à 150 pieds de la route, un réseau de stationnement nécessaire à son commerce.

71-81

Sur une proposition de M. Pastor Thellud



La présente réunion est ajournée au lundi 19 avril  
à 8 heures P. M.

Maurice Demontigny Maire  
Province de Québec Maurice Thelland s.-t.  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une séance d'ajournement de  
la Corporation Municipale de la paroisse de  
St-Louis-de-France, tenue, à l'école Blanche  
de Castille, lundi, le 19 avril 1971, à 8 heures  
du soir, à laquelle séance sont présents plusieurs  
des conseillers:

Domitien St-Jacques

Hugues Richaud

Charles Marchand

Camille Brisson

Martin Thelland

Jacques Dubois

Maurice Demontigny, maire, pré-  
sident qu'on a sous la présidence de ce dernier.

71-82

Proposé et résolu à l'unanimité que  
la Corporation Municipale de la Paroisse de St-  
Louis-de-France, vende au Ministre de  
la Voie, une partie du lot quatre cent  
quatre-vingt-trois (P. 493) et une partie du  
lot quatre cent quatre-vingt-quatre (P. 494)  
du cadastre officiel de St-Sauveur, tel qu'indiqué  
sur un plan préparé par Yves Guiniv, arpu-  
teur-géomètre, portant le numéro de dossier  
184-70-2007 du Ministère.

Lesdites parcelles ayant une superfé-  
cie de vingt-trois mille six cent quatre-  
vingt-neuf pieds carrés et cinq dixièmes  
(23,689.5 pi. car.), le prix sera de un dollar  
(\$1.00) payable comptant hors de la vente  
qui devra comporter quittance générale et fi-  
nale de la part de la vendeuse et se faire

renuissant le garantie légale de franc et quitte de tout privilège et hypothèque.

L'acte de vente devra contenir les clauses suivantes :

1<sup>o</sup> Je fais le vente en plein le paiement du terrain ainsi que de tous dommages causés à la vendueuse par le constructeur ou la réfection de la route.

2<sup>o</sup> Je tiens de l'amis vendeur de la route ainsi que toutes taxes et contributions générales et spéciales, cédées ou à céder, en vertu de règlements adoptés avant la date du contrat ou de répartition découlant de tels règlements restant à la charge de la vendueuse.

3<sup>o</sup> J'acquiesce comme les frais du contrat.

Que M. le maire et le secrétaire - trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat de vente par et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France ainsi que tous documents y relatifs à ladite vente.

71-83

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France achète, de Mme Charles-E. de la Roche Lamotte née épouse Lamotte, pour le prix nominal de un dollar (\$1.00) le lot no quatre cent vingt-neuf, subdivision no deux (P. 468) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Jacques dont celle de St-Louis-de-France est un dénombrement.

Que M. le maire et le secrétaire - trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat de vente par et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de St-Louis-de-France, ainsi que tous documents y relatifs.

71-84

Proposé et résolu à l'unanimité que le terrain

considéré comme une et qui appartenait à M. Charles Galloux, pour être considéré officiellement comme une par la Corporation municipale de St. Louis de France et pour être désigné par son nom officiel devra être cédé à la Corporation pour le prix nominal de un dollar (\$1.00)

Une copie de cette résolution soit envoyée à l'ingénieur constructeur.

Règlement no 84 autorisant la municipalité de St. Louis de France à construire un système d'aqueduc et d'égout, une usine d'épuration, faire l'acquisition d'un réseau privé d'aqueduc, achat de terrains et exproprier sur moyen d'une émission d'obligations une somme n'excédant pas un million deux cent mille dollars (\$1,200,000.)

Attendu qu'il est devenu nécessaire d'augmenter le constructio un réseau d'aqueduc et d'égout ainsi qu'une usine d'épuration des eaux usées;

attendu que demande a été faite à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement pour un prêt des 73 des cent afin de bénéficier d'une réduction de 25% représentant 1/6 du coût de l'usine d'épuration;

attendu qu'il est nécessaire d'acquiescer de gré à gré ou par voie d'expropriation le système privé d'aqueduc déjà existant;

attendu qu'il est nécessaire d'acquiescer les terrains requis pour l'installation de puits et la construction de l'usine d'épuration;

attendu que les plans et devis préparés par la firme Tremblay, Héroux et Co., Ingénieurs, portant les numéros 298-A et 299 et datés du 28 juillet 1969 et 8 août 1969 ont été approuvés par la Régie des Eaux du Québec;

attendu que le coût total des terrains

et des soldes et des dépenses antérieures se  
diffère à la somme de \$1,200,000.<sup>00</sup>;

attitude, qu'un avis de mortis a été don-  
né à cet effet;

En conséquence, il est proposé par M. le  
conseiller Justin Thellier, secondé par M. le  
conseiller Lorenzo Jabin, qu'il soit ordonné  
et statué par le conseil de la corporation Municipi-  
cale de la paroisse de St-Jouis-de-France, ce  
qui suit: savoir:

Article 1.- Le conseil est autorisé à exécuter  
ou faire exécuter des travaux d'égout et  
d'épuration, la construction de puits, d'une usine  
d'épuration conformément aux plans et de-  
vis déposés par Tremblay, Héroux et Co., in-  
génieurs; le conseil est aussi autorisé à acqui-  
rir de gré à gré ou par voie d'enchères  
le système privé d'égout et les terrains né-  
cessaires pour les puits et l'usine d'épuration;

Article 2.- Pour pourvoir au paiement de ces  
travaux et de ces acquisitions, le conseil est  
autorisé à emprunter, par émission d'obligations,  
une somme n'excédant pas \$1,200,000.<sup>00</sup> incluant  
les dépenses incidentes.

Article 3.- Les obligations seront émises en capi-  
tal de \$100. ou de multiple de \$100.<sup>00</sup>

Article 4.- Elles seront payables au porteur ou  
au détenteur enregistré selon le cas, à toute  
la succursale de la Banque Canadienne Inter-  
nationale ou toute autre banque faisant affaires  
dans la paroisse de Jolies.

Article 5.- Les obligations émises en vertu du  
présent règlement seront datées de la date de  
l'émission des obligations et seront remboursées

avis au conseil  
Municipal de Jolies  
Canton de Jolies

en séries en quantité aux (40) conformément au tableau annexé au présent règlement et en faisant partie;

Article 6. - Une intérêt à un taux n'excédant pas 4% l'an sera payé semi-annuellement en faisant pour base la date de l'émission, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, ces coupons sont payables au porteur, seulement aux mêmes conditions que le capital;

Article 7. - Les obligations sont signées par le maire et par le secrétaire-trésorier, une fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimée, gravée ou lithographiée sur chaque coupon et intérêt;

Article 8. - Les obligations émises en vertu du présent règlement constitueront une dette de la <sup>corporation</sup> responsabilité et prendront rang communément et pari passu avec celles déjà émises;

Article 9. - Les obligations ne sont pas rachetables par anticipation.

Article 10. - Tous les intérêts et remboursements qui seront versés par les gouvernements fédéral et provincial sont payés par les présentes officielles d'avance à la réduction de la dette créée par le présent règlement.

Article 11. - Il sera loisible au conseil d'établir, par règlement, un tarif de compensation pour la consommation d'eau soit au compteur ou autrement; il pourra en être de même pour l'utilisation des égouts; ces sommes ainsi recueillies seront affectées au paiement de la dette créée par le présent règlement;

Article 12. - Pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts des échéances annuelles, non couverts par des octrois et la corporation, il sera imposé et perçue chaque année une taxe spéciale à un taux suffisant

sur tous les biens fonds imposables situés sur le long des rues, chemins et routes où se trouvent érigées les maisons d'aqueduc et d'égout, d'ici par le présent règlement. Cette taxe spéciale sera calculée et ajoutée suivant l'étendue en front; ajoutant pour les terrains situés en arc-boutant ou de formes irrégulières l'étendue en front sera calculée, pour fins d'imposition, en tenant compte de la façade seulement.

Article 13.- Le présent règlement entrera en vigueur suivant le loi après avoir reçu les approbations requises par icelle.

### ANNEXE "A"

<u>Points</u>	<u>distriets</u>	<u>Capital</u>	<u>Total</u>	<u>solde</u>
				\$ 1,200,000.
1	102,000	4,000.	106,000.	1,196,000.
2	101,660.	4,000.	105,660.	1,192,000.
3	101,320.	5,000.	106,320.	1,187,000.
4	100,895	5,000.	105,895.	1,182,000.
5	100,470	6,000.	106,470.	1,176,000.
6	99,660.	6,000.	105,960.	1,170,000.
7	99,450.	7,000.	106,450.	1,163,000.
8	98,855.	7,000.	105,855.	1,156,000.
9	98,260.	8,000.	106,260.	1,148,000.
10	97,580	8,000.	105,580.	1,140,000.
11	96,900.	9,000.	105,900.	1,131,000.
12	96,135.	10,000.	106,135.	1,121,000.
13	95,285.	11,000.	106,285.	1,110,000.
14	94,350.	12,000.	106,350.	1,098,000.
15	93,330.	13,000.	106,330.	1,085,000.
16	92,225.	14,000.	106,225.	1,071,000.
17	91,035.	15,000.	106,035.	1,056,000.
18	89,760.	16,000.	105,760.	1,040,000.
19	88,400.	18,000.	106,400.	1,022,000.
20	86,870.	19,000.	105,870.	1,003,000.

Quota	Intérêt	Capital	Total	solde
21	85,255.	21,000.	106,255.	982,000.
22	83,470	22,000.	105,470.	960,000.
23	81,600.	24,000.	105,600.	936,000.
24	79,560.	26,000.	105,560.	910,000.
25	77,350.	29,000.	106,350.	881,000.
26	74,885.	31,000.	105,885.	850,000.
27	72,250.	34,000.	106,250.	816,000.
28	69,360.	32,000.	106,360.	779,000.
29	66,215.	40,000.	106,215.	739,000.
30	62,815.	43,000.	105,815.	696,000.
<hr/>				
31	59,160.	47,000.	106,160.	649,000.
32	55,165.	51,000.	106,165.	598,000.
33	50,830.	55,000.	105,830.	543,000.
34	46,155.	60,000.	106,155.	483,000.
35	41,055.	65,000.	106,055.	418,000.
36	35,530.	71,000.	106,530.	347,000.
37	29,495.	76,000.	105,495.	271,000.
38	23,035.	83,000.	106,035.	188,000.
39	15,980.	90,000.	105,980.	98,000.
40	8,330.	98,000.	106,330.	- 0 -
#	3,042,235.	1,200,000.	4,242,235	

Lett règlement est adopté à la majorité  
 des voix, Messieurs Donatien St-Charles et Charles  
 Marchand enregistrant leur désidence sur ce  
 règlement. Messieurs Henri Richard et Amable Poirant  
 approuvent le règlement.

Proposé par M. Lorenzo Leblanc, secondé par  
 M. A. Martin et adopté à l'unanimité que le règle-  
 ment no 34 concernant à la construction d'un  
 système d'aqueduc et égout, et à un emprunt de  
 \$1,200,000. soit soumis aux élections législa-  
 tives intéressées, lors d'une assemblée publi-  
 que qui sera tenue le 1<sup>er</sup> mai, à 7 heures P. M.,  
 à l'école Blanche de Castille.



71-86

Proposé et résolu à l'unanimité qu'un pamphlet soit envoyé aux cantons les intéressés par le règlement no 84 concernant l'équiduc et l'équité informant de la date, l'heure et le lieu de l'assemblée des électeurs.

71-87

Proposé et résolu à l'unanimité que le local Languin ne soit pas ouvert pour la fin de la saison 1970-1971, ni au dépôt et que la pratique de l'équiduc ne soit encore terminée les travaux commencés l'été dernier.

71-88

M. Donatien St. Aubin propose la lecture de l'assemblée.

Maurice Gempichay Maire.  
Maurice Thibault s.-t.



Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Charlevoix

Procès-verbal de l'assemblée des éle-  
tens pour l'adoption du règlement no 84  
pouvant à la construction d'un système  
d'égout et d'égout, une usine d'épou-  
rante, à l'acquisition d'un réseau privé d'é-  
gout et à l'achat de terrain nécessaire à  
cette fin et à un montant de \$ 1,200,000.<sup>00</sup>  
sur ces fins.

Cette assemblée fut tenue à l'école  
Blanche de Castille, 1560, Blvd. St-Louis, le  
1 mai 1971, à 7 heures P. M. sous la prési-  
dence de M. le maire Maurice Demontigny.

Le secrétaire-trésorier donna lecture  
du règlement no 84 ainsi que de l'arti-  
cle 758, du code municipal.

Après deux heures de débats, confor-  
mément à la loi, dix-neuf électeurs pro-  
prietaires s'étant opposés à l'adoption, le pré-  
sident de l'assemblée fixe au 21 et 22 mai  
1971, le jour du vote sur le règlement no 84.

Maurice Demontigny, Maire.  
Gervais Thériault s-t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de  
la corporation municipale de la paroisse de  
St-Louis-de-France tenue à la salle de l'école  
Blanche de Castille, lundi, le 3 mai 1971, à 8  
heures du soir, à laquelle session sont pré-  
sents Messieurs les conseillers:

Ronald St-Aubin

Henri Richard

Charles Bruchand

Camille Brisson

Antoine Thibault

Luigi Leduc

Blaise Demontigny, maire, faisant fonction sous la présidence de ce dernier.

Rés. 71-89

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 5 avril ainsi que celles de la séance ajournée au mardi soient adoptées après avoir ajouté, pour l'adoption du règlement no 84 que M. Henri Richard et Camille Brisson approuvent le règlement et que ledite correction soit initialement par le maire et le secrétaire - trésorier.

Rés. 71-90

Proposé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement no 84, soit adopté tel que lu; qu'il soit corrigé aux archives de cette corporation.

Rés. 71-91

Proposé par M. Luigi Leduc, secondé par M. Camille Brisson et résolu à l'unanimité que les honoraires des officiers d'électeur lors du vote sur le règlement no 84 les 21 et 22 mai soient les suivants: \$30.00 par jour pour le président du comité et \$25.00 par jour pour le secrétaire.

Rés. 71-92

Proposé par M. Blaise Demontigny, secondé par M. Charles Bruchand et résolu à l'unanimité que le plan mentionné une subdivision d'une partie de lot deux cent quarante trois (P.-273) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Jouis-de-France est un démembrement, daté du 29 avril 1971 et signé par M. Edmond

Leur adj. géom. et appartenant à M. Robert J. de Bancé sont adoptés tel que présentés.

rés. 71-93

renouvelés  
par rés. 71-92  
page 147

Proposé et résolu à l'unanimité qu'une rémunération de \$25.00 par mois soit accordée aux personnes à la Bibliothèque municipale et qu'elle soit rétroactive au mois de janvier.

rés. 71-94

Proposé et résolu à l'unanimité que tout membre du conseil municipal, y compris le secrétaire, qui désire participer à la conférence provinciale-municipale qui se tiendra à Québec les 27 et 28 mai, jouisse du plein et que les dépenses de ceux qui y participent leur soient remboursées.

rés. 71-95

Proposé et résolu à l'unanimité que le prolongement de la rue des Crémieux pour être acheté par la Corporation de St-Louis-de-France, soit officiellement adopté.

rés. 71-96

Proposé et résolu à l'unanimité que le rapport financier de l'année 1970, tel que présenté par Fortin, Laperrière, Pelletier, Guerin et Marchand soit accepté.

rés. 71-97

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Pierre Thériault et résolu à l'unanimité qu'après une étude détaillée des submissions présentées par St-Jacques D'Argence Sté et B.C. D'Argence Sté, la submission de St-Jacques D'Argence soit acceptée parce qu'elle est la plus avantageuse.

rés. 71-98

Proposé et résolu à l'unanimité que des remerciements soient adressés au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports pour la subvention de \$600.00 qu'il a accordée à des fins de sport et de loisirs dans la municipalité.

rés 71-99 Proposé et résolu à l'unanimité que des remerciements soient adressés à l'Hon. Honor. Trophée pour l'aide qu'il a apportée à la municipalité dans le domaine des loisirs.

rés 71-100 Proposé par M. George Juchin et résolu à l'unanimité que des félicitations soient adressées à la Commission Municipale des Loisirs pour le travail qu'elle a accompli dans le domaine des loisirs, travail qui a valu à la municipalité une subvention de \$100.00 à la municipalité.

rés 71-101 Proposé et résolu à l'unanimité que le montant de \$100.00 reçu du fait remis à la jeunesse aux Sports et aux Loisirs soit remis à la Commission Municipale des Loisirs. Juchin, Loisirs

M.J.  
M.J.

rés. 71-102

Proposé par M. Henri Robit, secondé par M. Camille Enwert et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Gaston P. Lavoie	Jeunesse - vol.	4.00
Commissaire Municipale des Jeunes		6.54
Hydro Québec		59.73
P.H. Poliquin Stée		33.23
Première Pastora Stée	"une déj"	26.57
Régine Marchand	Remb. de compte	1.52
Foster, Jacques, Polhem	répétition (1970)	600.00
Jean et Genevieve		
Jean Camille Enwert	Crédit à venir	340.20
	calculés	335.61
Joseph P. -	erro - labe	59.43
Bill Canada		41.86
G. G. R. (Père d'inter)		15.41
Moni D. Siletts	role d'évaluation	106.50
	35 1/2 à 3 <sup>es</sup>	
Poland Label	" "	106.50
Concil Curia	" "	106.50
Jean Brunson	maillage	59.50

Bureau d'écrit. Antennes d'écrit 11.80  
 Honoraires Demontigny usage bureau 10.00  
 M. Portus Thellend maintient l'avis de  
 motion amendant le règlement de construction.

71-103

M. Donat St-Jubin propose la levée  
 de l'assemblée.

Maurice Demontigny Maire  
 Maurice Thellend s.t.

Province de Québec  
 Municipalité de St-Louis-de-France,  
 Canté de Champlain.

Le soussigné, Marcel F. Lemire, de St-  
 Louis-de-France, ayant été nommé inspecteur-  
 municipal pour la corporation Municipale de  
 la paroisse de St-Louis-de-France, jure et  
 déclare que je remplirai fidèlement les devoirs  
 de cette charge au meilleur de mon juge-  
 ment et de ma capacité.

Ainsi qu'il m'est en aide.

Marcel F. Lemire

Prorogé devant moi à St-Louis-de-  
 France ce onzième jour du mois de mai  
 mil neuf cent soixante et onze

Maurice Thellend  
 sec.-trés.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain.

Nous soussignés, président du scrutin  
et secrétaire du scrutin tenu le 21 et le 22  
mai 1971, certifions que le résultat du vote  
sur le règlement no 84 s'est établi comme  
suit :

1. - 204 électeurs propriétaires ont voté  
dont 197 sont des électeurs propriétaires rési-  
dents :

2. - le vote fut le suivant :

	<u>En nombre</u>	<u>En valeur</u>
En faveur	115	\$ 904,800.
Contre	81	635,300.
majorité	34	269,500.

Donné à St-Louis-de-France, ce vingt-  
deuxième jour de mai 1971

Armand Thellend  
Président du scrutin  
Paul R. Bélair  
Secrétaire du scrutin

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain.

A une session spéciale de la législa-  
ture Municipale de la paroisse de St-Louis-de-  
France, tenue au lieu ordinaire des délibérations,  
mardi, le 25 mai 1971, à 8 heures du soir, à  
laquelle session ont pris part Messieurs les  
conseillers: Donatien St-Dubois

Henri Pichard  
Charles Piqueland  
Armand Thellend

Luengo Larkin

Camille Crémant

Francis Demontigny, maire, faisant promesse sous  
le sceau de sa mairie.

Les avis de convocation ont été signifiés  
tels que requis par le loi.

Le certificat suivant est soumis au conseil.

Je soussigné, secrétaire - trésorier et prési-  
dent du comité, certifie que le règlement d'im-  
pôt no 84 a été approuvé par les électeurs  
propriétaires de biens fonds, en nombre et en valeur,  
tel qu'inscrit 758 du rôle municipal lors des votes  
tenus le 21 et le 22 mai et que le résultat du  
vote a été comme suit :

	En nombre	En valeur
Impôts	115	\$ 904,800.
Contes	81	\$ 635,300.
Propriété	34	269,500.

Fait et signé à St-Jouis-de-France ce  
vingt-cinquième jour de mai mil neuf cent vingt  
et cinq.

Francis Thellend  
sec. trés. et prés. du comité.

71-104

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le certificat présenté par le secrétaire - trésorier  
sur le résultat du vote des 21 et 22 mai  
soit approuvé tel que présenté.

71-105

Proposé par M. Luengo Larkin, secondé  
par M. Guste Thellend et résolu à l'un-  
animité que R. J. Lévesque et Fils S<sup>rs</sup> soit au-  
torisé à construire le pont pour le ré-  
seau d'aqueduc aux mêmes conditions qui  
auraient été établies lors d'une entente  
antérieure si ce projet et accepté par Trudloy,  
Hiroux et associés cependant le tout sous é-

to approved by the Commission Municipale de  
Justice avant que les travaux commencent.

71-106

Proposé par M. George Fortin, secondé par  
M. Justin Thelland et résolu à l'unanimité  
que demande soit faite à la Régie des Eaux  
du Québec si les deux ouvrages qui ont été  
effectués dans la municipalité de St-Louis-de-  
France en rapport avec un réseau d'égout  
projeté dans la municipalité et dont les plans  
ont été soumis et approuvés par la Régie  
les 16-1-70 et le 12-5-70 sont suffisants  
pour débiter les travaux dudit réseau de même  
que si le rapport de la qualité de l'eau analy-  
sée à cette occasion est encore valable.

71-107

Proposé par M. George Fortin, secondé  
par M. Justin Thelland et résolu à l'unanimité  
qu'une fosse soit creusée à l'Office  
Fortin et qu'un tuyau de 18 pouces de di-  
amètre sur environ 30 pieds de long soit posé  
et que ces travaux soient exécutés par M.  
Ranat Demontigny.

71-108

M. Ranat St-Aubin propose la  
levée de l'assemblée.

Maurice Demontigny Maire.  
Maurice Thelland s.t.



Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Charlevoix

A une session régulière et mensuelle de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 7 juin 1921 à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers

Donatien St-Lubin

Henri Piquard

Charles Marchand

Pierre Thibault

Lucien Lacroix

Maurice Dumont, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

71-109

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 3 mai soient adoptées après avoir corrigé la répétition 71-109.

71-110

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session spéciale du 25 mai soient adoptées telles que lues.

71-111

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Colonie de donner le fossé de rang des denaux dans la municipalité de St-Louis-de-France.

71-112

Proposé et résolu à l'unanimité d'invoquer l'acte Paulus Dupont que le lot P.-526 n'appartenant pas à la municipalité de St-Louis-de-France, celle-ci n'a aucun droit sur ce lot et ne peut en conséquence le lui céder.

71-113

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan de Papez et lignes, ex-géom. montrant un projet de lotissement d'une partie des lots 85 et 103 du cadastre de St-Henri, partie comprise dans St-Jean-de-France et appartenant à M. Léopold Lévesque, avant d'être approuvés par la législature devra être complété et que la municipalité de la ville ne se fera pas avant d'avoir eu une consultation avec les experts en urbanisme du Ministère des affaires municipales.

71-114

Proposé par M. Henri Richard, député de St-Jean-de-France et résolu à l'unanimité que les conseillers Gustave Thériault et Rose-Éric St-John soient chargés de voir à l'installation d'un réservoir de siphonnage avec pompe électrique et fournir les recommandations nécessaires au conseil à ce sujet.

71-115

Proposé par M. George Jackson et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Jean Desjardis	Sucre au garage	184.00
Henri Demontigny	Langue produit	423.15
Gaston Plante	1 livre papier vol.	4.00
Jean-J. Marchand	" " "	2.50
Paul Harris	2 1/2 " "	6.25
Gaston Plante	2 1/2 " "	10.00
Alain Jencie	2 1/2 " "	5.00
Georges Marchand	2 1/2 " "	5.00
Gaston Ducharme	gaz pour camion incendie	3.50
George St-Onge	gaz " " "	6.30
Bureau, Labelle et al.	Ass. - dommages réintégrés	3.00
Bureau d'Enregist.	mutations de mai	16.00
du comité de St-Jean-de-France		autre "
Imprimerie A. Lefrançois Inc.	Bulletins de vote	54.44
	replément d'expens.	

Primes Fortaux		162.95
Carrière St-François Ave. jume pour cablote		8.15
Arvel Terra Automobiles	C. Sicaud	28.74
Victorie au Centre Ave.	Bureaux	24.30
Région Marchand	compt. de compte	7.35
R. J. St-Louis et Fils Ltee	Secrétariat	37.69
Préf. de l'Enreg.		16.33
Arvel D. Amartying	Compte produit	145.00
Rolland Dubois	Place Fortaux	96.80
Jean Camille Ave.	"Safe"	1744.00
Jacques Lute Ave.	Compt. incendie	20.81
St-François Oxygène Ltee		357.18
P. A. Davis Ltee		645.87
Bell Canada		37.33
Poland Lebel	227 x 3.00 role d'éc.	681.00
	millage 325 x 15.	48.75
Charles D'Éléto	227 x 3.00 role d'éc.	681.00
Camille Buisson	227 x 3 role d'éc.	681.00
Garage St-Orge	Station	0.65
Hydro-Québec		1071.38

71-116

Proposé et résolu à l'unanimité que les permis de construction de J.-M. Leboeuf, Robert Létourneau, André Létourneau, Les Houle, Des-les-Douvet, Wilfrid Lebel et Robert Lévesque soient refusés.

71-117

Proposé et résolu à l'unanimité que l'inspecteur municipal en construction fasse les procédures nécessaires pour faire respecter le règlement de construction ainsi que le règlement de lieux de commerce.

71-118

Proposé par M. Lorenzo Lachin, secondé par M. Gaston Thellier et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France demande à la cité du Cap-de-la-Madeleine d'étendre la juridiction de la ville

Municipale au territoire de la municipalité de St-Louis-de-France et que l'avis du conseil de la municipalité soit autorisé à signer le règlement nécessaire à cet effet.

M. Lorenzo Jaskin donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement concernant l'extension de la juridiction de la Cour Municipale de la cité du Cap-de-la-Madeline au territoire de la municipalité de St-Louis-de-France.

71-119

Proposé et résolu à l'unanimité que l'employé permanent de la municipalité soit chargé de faire respecter le règlement de la taxe de chiens.

71-120

Proposé et résolu à l'unanimité d'inviter la Société Protectrice des Animaux au sujet du chenil de M. Robert Pélissier, ~~sur~~ au la Bourasse, dans la municipalité de St-Louis-de-France.

71-121

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Santé d'inspecter les lieux où demeure M. Robert Pélissier, 489, rue Beauport, St-Louis-de-France, des plaintes ayant été faites au conseil à ce sujet.

71-122

Proposé et résolu à l'unanimité que des félicitations soient adressées à M. Claude-L. Lajoie à l'occasion de son élection comme député fédéral du comté de Trois-Rivières.

71-123

Proposé par M. Lorenzo Jaskin, secondé par M. Gaston Thellier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la

parisse de St-Louis-de-France achetée de  
M. Georges Lamoignon pour le prix nominal de  
\$1.00 les lots numéros six et deux de la  
subdivision officielle du lot numéro deux  
cent cinquante-quatre (274-6 et 274-2)  
du cadastre officiel fait pour la parisse  
de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-  
France est un démembrement.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom et pour la corporation municipale de St-Louis-de-France et tout document y relatif.

rés 71-124

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser un emprunt temporaire de cinq mille dollars (\$5,000.) pour une période de 4 mois, au taux de 9 1/2 %, à la Caisse Populaire de St-Louis-de-France, afin de pourvoir aux dépenses administratives courantes, d'inclure la partie finale des titres et des subventions si besoin du gouvernement provincial.

rés 71-125

M. D'Amour St-Louis propose la levée de l'assemblée.

Maurice Heyworth, maire.  
Maurice Thellier S.-t.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et annuelle  
de la corporation municipale de la paroisse de  
St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des  
délibérations, lundi, le 5 juillet 1971, à 8  
heures du soir, à laquelle session sont  
présents suivants les conseillers :

Donatien St-Aubin

Henri Richon

Charles Bouchard

Camille Bissovert

Léonard Joubert, Maire, Théodore

Théodore Joubert, Maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

mil  
M.T.

rés. 71-126

Proposé par M. Donatien St-Aubin et  
voté à l'unanimité que les minutes de la  
session régulière du mois de juin soient adop-  
tées telles que suit.

rés. 71-127

Proposé et voté à l'unanimité  
que demande soit faite au Ministère de la  
Voie, pour que le "quai" jusqu'il passe  
sur le boulevard Haussier, se rende jusqu'à  
la rue Havel, afin de rendre possible  
cette partie du boulevard Haussier, que les  
de haute rue soient engainés.

rés. 71-128

A l'unanimité que la Société des  
de soit aidé de demande au Comité des  
transports aériens de la Commission canadienne  
des transports la permission de suspendre ses  
services aériens à Trois-Rivières, les villes et  
villes et municipalités, plusieurs industriels  
et un grand nombre de corps intermédiaires  
de la paroisse ont été les membres de cette

décision.

attendu que notre région jouit de ce service depuis 1963,

attendu que ce service est un élément important pour la promotion industrielle,

attendu que notre région a une population de 425,000 habitants (région administrative no 4)

attendu que les services en commun offerts au trafic-voyageurs sont toujours en diminution (train - autobus - avion)

attendu que nous voulons que notre région soit desservie par notre Société d'Etat comme toutes les régions canadiennes de même importance.

attendu que le jeu national de la Prairie créé en 1970 sera situé dans l'axe de la Transquébécoise (20 milles de l'aéroport) et qu'une source de voyageurs sera ainsi créée.

attendu que l'aéroport de Trois-Rivières est un élément d'infrastructure important pour notre région et que le fait que le Saint-Jovite, l'autoroute 40 (du nord) et l'autoroute 55 (transquébécoise) ont été planifiés en regard d'un aéroport industriel.

attendu que nous nous objectons à la fermeture de notre aéroport, étant donné que les axes d'interprises, les vols publics, etc... favorisent l'industrie.

En considérant que notre région a droit à ce qu'un minimum de services aériens soient maintenus.

il est résolu à l'unanimité que les cités et villes et municipalités de la Prairie et les organismes intéressés fassent toutes les démarches afin de assurer à Trois-Rivières et à la région les services



révisés minimum.

rés. 71-129

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier réponde pour le conseil à M. Hector Ovide concernant la réclamation qu'il fait au conseil.

rés. 71-130

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Charles Marchand et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Directeur de la Prairie s'il ne pourrait pas faire l'apportage de la rue Hôtel-de-ville dans la municipalité de St-Jacques-de-France.

rés. 71-132

Après étude des soumissions de Jeanne Service Inc. (\$1,228.72) et de J. Jacques apte Inc. (\$1,000.00) pour l'installation d'un réservoir et d'une pompe à essence, il est proposé et résolu à l'unanimité que la soumission de J. Jacques apte Inc., étant la plus basse, soit acceptée.

rés. 71-133

Proposé par M. Donatien St-Aubin et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

P.H. Poliquin, Sté		\$ 5.61
Caisse St-Jacques Inc. Pierre P. Fortin		243.48
Centel Québec Sté	Plats pour chambre	\$ 65.84
Lynn Androd Eng. Sup.	Solte	65.82
Refersco et. Eng	Services de puits <u>non</u> payés	279.30
Hydra Québec		565.20
Bell Canada	Garage	31.42
	Supplément	25.82
Le's P. Bureau	huile à chauffage	40.00
Formules Municipales Sté	payement	6.53
Marineau	couverts pour ligne curule	53.46
P.V. apte Sté		2.11
J.P. Paquet Inc.		12.00
Press Photo Inc.	papier collé	1.94



Ernest Marchand	cher les boyaux	21. <sup>00</sup>
Richard Lebel	Rôle d'éval.	303. <sup>00</sup>
	10/5 <sup>3.00</sup>	
	milage	3.45
Ernest Bessier	rôle d'éval.	303. <sup>00</sup>
Adonis Desilets	" "	303. <sup>00</sup>
Ernest Plante	10 heures jong. val.	32. <sup>00</sup>
Jacques Lemire		23.50
J. Yves Marchand	10 heures	20. <sup>00</sup>
Ernest Marchand	7 heures	14. <sup>00</sup>
Gilles Desilets	1 heure	2.50
Paul Harvais	<del>10</del> heures	19.00
Gilles Marchand	6 heures	15.50
Alain Lemire	5 heures	10. <sup>00</sup>
Ernest Deschamps	gaz	9.45
Ben Vanasse Inc.		48.60

rés. 71-134

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de lui vendre terrain les terrains entrepris pour l'amélioration du rang St. Marguerite - ouest dans les limites de la municipalité de St-Jacques-de-France.

rés 71-135

Proposé et résolu à l'unanimité que les permis de construction soient refusés à Messieurs Wilfrid Lebel et Fernand Montreuil.

rés. 71-136

Proposé et résolu à l'unanimité que la rue achetée de M. Georges Lamotte au coin et désignée au cadastre par les numéros 274-6 et 274-2 soit officiellement nommée rue Marsouin, à la suggestion de M. Georges Lamotte.

rés 71-137

Proposé et résolu à l'unanimité que le "quai" ne passe pas dans les rues non municipales.

rés-71-138

Proposé et résolu à l'unanimité  
de demander à Mlle Genevieve Bouchard  
de bien vouloir déposer la cédente placée sur  
le terrain dont elle est propriétaire, au village et oc-  
cupé conjointement par M. Edmond Bouchard, sur le  
long de la rue Normand.

rés. 71-139

Proposé et résolu à l'unanimité que  
demande soit faite au Ministère de l'Agricul-  
ture et de la Colonisation de faire le curage  
du cours d'eau du ruisseau St-Melis-Sud, dans  
le territoire de la municipalité de St-Jean-  
de-France, ces travaux étant regardés comme  
ils constituent le seul moyen d'épurer les  
terres traversés par ledit cours d'eau et d'éli-  
miner les odeurs nauséabondes qui s'en dégagent.  
La présente résolution obligeant à toute fin que  
de droit la résolution no 70-145 adoptée le  
14 septembre 1970.

rés. 71-140

Sur une proposition de M. Camille Brisvert  
la présente séance est ajournée au lundi  
12 juillet 1971, à 8 heures du soir.

Hippolyte Fournier, Maire  
Gaston Thellend, S.T.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jean-de-France  
Comité de Développement

A une séance d'ajournement de la  
séance régulière du 5 juillet, tenue, lundi, le  
12 juillet 1971, à 8 heures du soir, à laquelle  
le présent sont présents Messieurs les conseillers

Henri Richard

Charles Landry

Camille Brisvert

Gaston Thellend

Louise Leduc

Mme D. Montigny, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Le secrétaire fait la lecture de  
la lettre de M. André Lemaître, inspecteur  
de l'hygiène publique concernant le fléau jouté  
contre M. Robert P. G. G.

71-141

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le compte de \$ 44.<sup>45</sup> jouté par M. Maurice  
D. Montigny soit accepté.

71-142

Proposé et résolu à l'unanimité  
que le maire soit autorisé à faire les dé-  
marches nécessaires chez David Toussaint automobi-  
les au sujet des réparations pour le camion  
Sicard.

71-143

Proposé et résolu à l'unanimité que  
des félicitations soient adressées à M. Raymond  
Fournier et à M. Jos-Louis Lavigne à la suite  
de leur élection comme commissaires d'actes  
pour la Commission scolaire du Cap-de-la-Ma-  
delaine.

71-144

Proposé et résolu à l'unanimité que  
demande soit faite au Ministère de la Voirie  
de couvrir le fossé de la route 19, à partir  
du rang Ste-Thérèse jusqu'à la décharge de  
la vallée.

71-145

Proposé et résolu à l'unanimité d'infor-  
mer le Ministère de la Voirie qu'il n'y a  
pas de panneau indiquant : "à voies terminant  
à 2 voies", à la sortie nord du Cap-de-la-  
Madeline, soit à l'entrée de la municipalité  
de St-Louis-de-France et que deman-  
de soit faite d'en installer un.

71-146

Proposé et résolu à l'unanimité de payer  
les honoraires d'un nouveau pour le copier de l'avis  
de G. L'abbé Albert Dussault, ancien curé de  
la paroisse.

71-147

Sur une proposition de M. Honoré Richard,  
le présent rapport est lu.

Maurice D'Amour, Marie  
Maurice Thellier s-t

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Canté de Châteauguay.

A une session régulière et annuel  
le de la corporation municipale de la paroisse  
de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire  
des délibérations, lundi, le 2 août 1927, à  
8 heures du soir, à laquelle session sont pré-  
sents Messieurs les conseillers :

Donatien St-Aubin

Honoré Richard

Charles Marchand

Camille Coisvert

Maurice Thellier

Georges Leduc

Maurice D'Amour, maire, pré-  
sente qu'une pour la présidence de ce  
conseil.

71-148

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les minutes de la session régulière  
du mois de juillet et celles de la session ajour-  
née au 12 juillet soient adoptées telles  
qu'elles.

71-149

Proposé et résolu à l'unanimité que  
demande soit faite au Ministère de la Justice

de mettre de la pierre et de l'asphalte sur les accotements des rues Bourgeois, Lemaire et St-Jovite situés en bordure du ruisseau St-Oléon-est, dans les limites de la municipalité de St-Jovite-de-France.

71-150

Proposé par M. Gaston Thellend, secondé par M. Camille Boisvert et résolu à l'unanimité que Messieurs Jacques Juhin et Charles Marchand soient chargés, au nom du conseil, de l'entretien des chemins d'été de la municipalité et fassent rapport au conseil de leur activité sur ce point.

71-151

Proposé et résolu à l'unanimité que le secrétaire - trésorier soit autorisé à assister au langage des secrétaires - trésoriers municipaux et habités les 18-19-20 et 21 août et que ses dépenses lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

71-152

Proposé et résolu à l'unanimité que Messieurs Juhin et Marchand rencontrent M. Gabriel J. de Caré pour le mettre au courant des problèmes à résoudre dans le cas d'achat de terres par la municipalité en vue de leur municipalisation et des règlements de la copropriété à ce sujet.

71-153

Attendu que la région du Trois-Rivières Métropolitain ne bénéficie pas actuellement d'un service de transport aérien par voie d'eau;

Attendu que la population de cet arrondissement s'élève au-delà de 120,000 personnes;

Attendu que le service de transport aérien par eau le plus près de Trois-Rivières est situé à plusieurs milles de cette dernière;

Attendu que la ville des Trois Rivières est entourée d'un rive d'eau se jectant admirablement bien au transport aérien par voie d'eau;

Attendu que la Compagnie "B. M. P. Aviation Inc." est en posture de fournir adéquatement un service de transport aérien par voie d'eau;

Attendu qu'il serait à l'avantage de la population en général qu'un tel service existe;

La corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France soumet à l'unanimité à ce que la Compagnie "B. M. P. Aviation Inc." obtienne un permis commercial de transport aérien par voie d'eau, desservant Trois-Rivières et les environs.

71-154

Proposé et résolu à l'unanimité que le cas de Charles Guisson soit soumis à l'avis légal et que le secrétaire - financier soit autorisé à lui transmettre les documents nécessaires concernant cette affaire.

71-155

Proposé et résolu à l'unanimité que M. Léon Ducharme soit chargé de recueillir les signatures des propriétaires riverains sur le cours d'eau des rivières St-Charles sud.

71-156

Proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Garage St-Jouis Inc.	top oil	2.96
P. A. Jovin Sté		41.80
Camil Guisson	25 heures x 3.00 rde d'v.	75.00
Adrien D'Inilote	" "	75.00
Dufourne d. Inreg.	Plaques pour noms de rues	14.51
" "	batts	5.44

Orgerie St-Hamie Stee		26.16
Imprimerie Souvriere Inc.	Justices	12.10
Bureau d'Enregistrement	mutuels de jeun	24.40
Lynn Macphed		8.50
Marie Souvirelle	solinge de plancher garage municipal	130.00
Hydro-Quebec		532.45
Bell Canada	garage servant	21.56 17.79
M. P. P. auto Inc.	2 landfall	4.00
Renat Demontigny	8 1/2 heures x 10.00 ville municipale	85.00
T-R. Ready-Ship	18 v. c. ancien	340.20
Rejan Marchand	Remboursement de compte produit	10.85
J. H. Henic	Honaires professionnels	119.00
Yves Ducharme	gaz pour camion in- vendic	5.00
Heidi Marchand	2 heures lammes pour vol.	4.00
Alan Lemire	1 "	2.00
J. Yves Marchand	1 "	2.00

71-157

Propose' et resolu' a l'unanimité' que le montant de \$15.00 réclamé' par Bouillé' Ajutage mécanique Inc. ne soit pas remboursé' ayant été' entendu que un crédit de \$15.00 devrait être accordé' à la corporation municipale de St-Louis-de-France pour la facture no 3372.

71-158

Propose' et resolu' a l'unanimité' d'interdire la publication de tout acte ayant des effets sur les fonds du chemin, une telle pratique vient à l'encontre d'un règlement en vigueur dans la municipalité' interdisant de tels décrets.

71-159

Propose' et resolu' a l'unanimité' que



le plan montrant une subdivision d'une partie  
des lots deux cent vingt et sept et deux cent  
vingt-huit (P. 276 et P. 277) du cadas-  
tre officiel fait pour la paroisse de St-Basile  
dont celle de St-Jean-de-France est un dé-  
tachement et daté du 2 août 1921, signé  
par M. Roger Hébert, exp. gén., et appartenant  
à M. Paul Dubois soit approuvé tel que pré-  
senté.

71-160

Proposé et résolu à l'unanimité que  
des permissions pour l'huile à chauffage et le  
fuel à moteur soient demandés à : J.-Raymond  
Jules Gilette, Léon Proulx, Arthur Gaudet, Benoit  
Hébert.

M. Jacobin donne avis de motion de la présen-  
tation, à une séance subséquente, d'un règle-  
ment d'exploit, concernant le chauffage et  
la mise en forme de la rue Duval.

71-161

Proposé et résolu à l'unanimité que  
M. Jean-Yves Duchaud soit nommé ver-  
dunier municipal pour la juridiction civile  
en remplacement de M. Régis Lemire.

71-162

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les deux acheteurs de M. Paul Lavoie soient  
nommés : une Lavoie.

71-163

Sur une proposition de M. Gaston  
Thelland la présente séance est levée.

Maurice Gervosty, Mayor  
Maurice Thelland s. r.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jeans-de-France,  
Comté de Champlain.

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation municipale de la paroisse  
de St-Jeans-de-France, tenue au lieu ordinaire  
des délibérations, mardi le 7 septembre 1971,  
à 8 heures du soir, à laquelle session  
sont présents Messieurs les conseillers :

Donatien St-Cabris

Henri Richard

Charles Marchand

Justin Thellou

Maurice Demontigny, maire, for-  
mant quorum sous la présidence de ce  
dernier.

71-164

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les minutes de la session régulière  
du mois d'août sont adoptées telles que  
sont.

71-165

Proposé et résolu à l'unanimité  
qu'une subvention de 3 ans à la Banque d'émis-  
sion soit versée par la Corporation.

71-166

Proposé et résolu à l'unanimité  
de renouveler la demande faite au Ministère  
de l'Agriculture et de la Colonisation pour  
le déversement des eaux d'égout dans les li-  
mites de la paroisse de St-Jeans-de-France  
si et autant qu'il est possible.

71-167

Proposé par M. Donatien St-Cabris  
secondé par M. Charles Marchand et résolu  
à l'unanimité de renouveler les demandes  
faites au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation  
pour le déversement des eaux d'égout dans les li-  
mites de la paroisse de St-Jeans-de-France

Chaplain au surplus de la rue bon et du  
rue St-ouis.

2<sup>e</sup> celui du rue St-Jean, de la Ville  
ouvrière Ste-Famille au cours d'eau existant,

3<sup>e</sup> de la route 19, de chaque côté, à  
partir du village, en allant vers le cef. de la  
Madone jusqu'au cours d'eau existant.

71-168

Proposé et résolu à l'unanimité de  
répondre à l'offre de vente faite par M. Dubé  
J. de Boné pour les mes cadastrées nos: 273-20,  
273-21 et 273-8, à la Corporation municipale  
de St-Jouis-de-France que le conseil, avant de  
passer le contrat jugé attendu quelque temps  
par que des officiers de la Direction Générale  
de la Planification du Ministère des affi-  
res municipales doivent rencontrer les membres  
du conseil pour discuter des problèmes posés  
par le développement des municipalités.

71-169

Proposé et résolu à l'unanimité de  
renouveler la demande faite le 8 mars dernier,  
à la Direction Générale de la Planifica-  
tion du Ministère des affaires municipales  
d'envoyer un officier rencontrer les membres  
du conseil pour discuter des problèmes posés  
par le développement de la municipalité et  
les conseiller dans l'élaboration d'un plan d'im-  
bonisme.

71-170

Proposé et résolu à l'unanimité de  
répondre à la lettre de M. le Ministre Proulx  
Toupin a propos de la subvention pour frais  
d'acquisition et d'ajouts que le règlement d'im-  
pôt n'ayant pas été accepté par la  
Commission municipale de Québec, le projet  
ne peut être actuellement exécuté mais dans  
voies le conseil remercie le Ministre pour  
la réponse affirmative à notre demande d'aide.

M. Gaston Thellend donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement d'emprunt pour l'achat de l'équipe de M. Adolphe Désilets.

71-171

Proposé et résolu à l'unanimité d'aviser l'inspecteur municipal de voir à faire creuser le fossé de la rue de l'Hôtel-de-ville.

71-172

Proposé par M. Domestique St Aubin, secondé par M. Gaston Thellend et résolu à l'unanimité que la soumission de la charbonnière Champlain Stée soit acceptée parce qu'elle est la plus basse des soumissions faites, soumission en vigueur à partir de cette date.

71-173

Proposé par M. Gaston Thellend, secondé par M. Henri Richard que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Préjane Bruchaud	remb. de compte	1.80
Marg St Ange	gas camion municipal	5.00
Raymond Poulin	judiciaire d'attelage	5.52
Jay Harris	Pompes vol. 1 heure	4.00
Spid Bruchaud	" "	2.00
Jacques Houllé	" "	2.00
Marg St Ange	gas -	4.52
Robert Lebel	8 heures à 3. <sup>00</sup> R. d. ind.	24.00
Armand Buisson	16 " à 3. <sup>00</sup>	48.00
M. Désilets	16 " à 3. <sup>00</sup>	48.00
Armand Lebel	transport de foin	30.97
Yves Bruchaud	foin	17.83
Jacques auto car.		66.34
P. A. Poulin Stée	garage municipal	117.70
Refusé de M. Car.	nom de rue	7.26
	numéros de portes	16.63
	fontaines	39.92
Ben Vancore Inc.		135.86
Armand Terris auto car. Inc.		366.90

Le Nouvelliste	- annonce pour rôle d'ind.	31.36
Leir's Bureau	Direc	231.00
Francis Thibault	copie de M. et del.	119.17
Perce	- Mandat group municipal	49.04
Comité St-Jacques	gros " "	7.48
Formule légale et pour	jeu de	21.21
Bureau d'enregistrement	mutualité de	23.60
Comité de St-Jacques	jeu de et arret	
Com. de conseil de	Comité scolaire 672.67	} 941.74
Comité	Repart. générale 269.07	
Pierre Thibault	annonce à l'usage	42.76
Bell Canada	annonce	15.78
	group municipal	14.04
Hydro-Québec		572.70

71-174

Proposé et résolu à l'unanimité d'avis  
l'inspecteur municipal d'examiner le fossé du  
rue St-Jacques ainsi que le débouché de  
la route 19 et de voir à prendre les précautions  
nécessaires s'il y a lieu, pour éviter la situa-  
tion.

71-175

Proposé et résolu à l'unanimité que  
demande soit faite au Ministère des Terres et  
Forêts de relever le dossier de la plantation  
que le gouvernement de la province possède  
dans la municipalité de St-Jacques et ce, à partir  
des limites du Cof. de la Madeline à aller  
au rang St-Jacques.

71-176

Proposé et résolu à l'unanimité que  
demande soit faite au Ministère de la Voirie  
de relever l'emplacement de la route 19, des  
limites du Cof. de la Madeline au rang  
g. de St-Jacques de France.

71-177

Proposé et résolu à l'unanimité  
que le rôle d'inducteur soit homologué avec  
les amendements qui apparaissent aux pages 148

et 149 du rôle pour une valeur de cinq millions cinquante-neuf mille trois cent cinquante dollars (\$5,059,350).  
Ce rôle ayant été déposé à l'examen des contribuables le 2 août 1971.

71-178

M. Henri Richard propose la levée de l'assemblée.

Henri Richard

Gaston Thellend s-t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain.

A une session régulière et annuelle de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 4 octobre 1971, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers :

Donatien St-Aubin

Charles Marchand

Amélie Boivert

Gaston Thellend

Lorenzo Jaskin formant quorum sous la présidence de M. Henri Richard, mais - suppléant.

71-179

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du mois de septembre soient adoptées telles que lues.

71-180

M. Gaston Thellend maintient l'avis de motion concernant le règlement d'emprunt pour l'achat de l'aqueduc de St. Adrien D'Érables.

71-181

Proposé et résolu à l'unanimité,

sur les difficultés considérables que présente  
l'ouverture du boulevard Jergovic pour la sai-  
son d'hiver, ledit boulevard ne soit pas  
ouvert pour la prochaine saison d'hiver.

71-182

Proposé et résolu à l'unanimité  
que la requête des propriétaires de terrains si-  
tués dans le prolongement de la rue Lawson  
et demandant la continuation de ledite rue  
soit étudiée attentivement quant au fait de  
telle rue.

71-183

Proposé et résolu à l'unanimité que  
demande soit faite au Ministère de la Voirie  
de venir à nettoyer le fossé du long  
St. Marguerite et celui du long St. Jean,  
de la route 19 jusqu'à chez M. Dominique  
Sawyer, 920, St. Jean, St. Louis-de-France,  
et ce, dans le plus bref délai possible, étant  
donné qu'il y a urgence à effectuer ces travaux.

71-184

Proposé et résolu à l'unanimité  
qu'un voyage de jeûne soit envoyé dans la  
rue Junette.

71-185

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les comptes suivants soient acceptés et payés:

Hydro-Québec		583.10
Bell Canada	Garage	17.66
	Bureau	18.79
Impremie a. Lefrançois inc.		42.34
H. B. Gauthier inc.		12.96
Dépense Aluminium		9.68
Caisses St-Henri inc. Jérome par chemin		63.01
D. et M. Gaudreau inc.		53.36
Beaulieu Transport Sté		5.00
Jacques et Laurier Locomotive		75.00
Bureau d'Inq. mutations de rétroces		12.40



71-186

Proposé et résolu à l'unanimité que M. Réjean Marchand soit nommé assistant inspecteur de M. Hovey Lyblant pour les permis de construction jusqu'à que celui-ci soit en état de reprendre ses fonctions.

71-187

Proposé et résolu à l'unanimité que la Corporation municipale de la ville de St-Louis-de-France achète de M. Marcel Dubois, pour le prix maximal de \$1.00 les lots numéros un, deux et trois de la subdivision officielle du lot numéro deux cent soixante et sept (276-1; 276-2; 276-3) et le lot numéro un de la subdivision officielle du lot numéro deux cent soixante-dix-sept (277-1).  
Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat au nom et pour la Corporation municipale de St-Louis-de-France et tout document y relatif.

71-188

Proposé et résolu à l'unanimité que M. Réjean Marchand soit autorisé à faire faire des plaques de noms de rues pour: boul. St-Louis, des Armes et Hamelin.

71-189

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Ville de bien vouloir mettre du sel dans les artères des boulevards St-Jean, St-Alexis, St-Marguerite, ceci afin d'augmenter la sécurité des automobilistes circulant sur ces chemins.

71-190

Proposé par M. Joseph Juhin, secondé par M. Gaston Thellier et résolu à l'unanimité qu'un montant de \$150.00 soit accordé au maire Henri Demontigny pour l'aider à défrayer ses dépenses en regard de la tenue des conseils de comité, les 7, 8 et 9 octobre prochains.

71-191

Proposé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France appuie l'active entreprise par M. le Ministre des affaires culturelles en vue de sauvegarder le patrimoine historique de la paroisse.

71-192

Proposé et résolu à l'unanimité que les honoraires des officiers d'élection soient les suivants: le président: \$60.00; le secrétaire: \$45.00; les vice-présidents: \$30.00; les greffiers: \$25.00

71-193

Proposé et résolu à l'unanimité qu'une lettre soit envoyée à M. Trufflé Chagnacque lui demandant d'attendre la signature officielle du conseil avant de commencer les travaux qu'il projette sur le terrain.

M. St-Aubin s'oppose à cette résolution.

71-194

M. Donatien St-Aubin propose la levée de l'assemblée.

Henri Richard

Maurice Thellend s. t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jacques-de-France  
Cité de Champlain

A une session spéciale de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 18 octobre 1921, à 7 1/2 heures du soir, à laquelle session ont été présents les membres les conseillers :

Donatien St-Aubin

Henri Richard

Charles Marchand

Camille Boisset

Pierre Thellier

Luengo Jackson

Marius D'Amontigny, maire, faisant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

71-195

Proposé et résolu à l'unanimité qu'un montant de \$600.<sup>00</sup> soit voté pour la construction de la rue Masson existant en itinéraire de jure sur ledite rue et que ce montant soit réparti entre les différents propriétaires riverains de la manière suivante :

La Corporation municipale	\$300. <sup>00</sup>
M. P. Jean Marchand	110. <sup>00</sup>
M. Georges Lamotte	55. <sup>00</sup>
M. Edouard Beaudouin	55. <sup>00</sup>
M. Pierre D'Amontigny	55. <sup>00</sup>

M. Emile Chais soit imposé pour une <sup>montant</sup> parcelle de \$25.<sup>00</sup>, son terrain étant situé au coin-foyer de la rue Masson et de la rue Hôtel-de-ville et qu'il est imposé déjà par le règlement no 52 pour la rue de l'Hôtel-de-ville.

Le sujet des répétitions indiquées par cette répétition ayant couru, par suite à cette fin de répétition.

71-196

Proposé et résolu à l'unanimité que M. Régis Marchand soit chargé de s'informer pour l'achat d'une dune, "set de règles" "heavy duty" et "guide" et faire les recommandations nécessaires à ce sujet au conseil.

71-197

Proposé et résolu à l'unanimité que l'assurance sur les biens de la corporation soit portée de \$500. à \$3,000.

71-198

Proposé et résolu à l'unanimité que les usages suivants soient ouverts pour la mise d'eau 1971-1972:

Lamotte

Hôtel-de-ville

Sirote (Bundel)

Guilbert

Canal. Mauricie (partie comprise dans St-Louis de-France)

Havel

Laurier

des Canaux

Cane Cross

Comesse

St. Maurice

Beguelin

Hachand

Alba Estrie

Collerand

Picard

Masson.

Que le me lanière soit mise à l'étude et qu'une lettre soit envoyée à la lanière lui demandant de remonter le canal à ce service.

du novembre pour l'annulation de sa rue.

71-199

Proposé et résolu à l'unanimité d'aviser le ministre de la Ville, que la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France ne se rend pas responsable des dommages qui pourraient résulter le printemps prochains du fait que les fossés n'ont pas été nettoyés le printemps dernier par le ministre de la Ville.

71-200

Proposé et résolu à l'unanimité que le fermis de construction de St. Raymond Parnassus soit considérée sur le Parc St-Alexis, à environ 200 pieds dudit parc et 30 pieds de façade du projet de rue.

71-201

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite à St. Charles porteur d'arrêter l'autorisation à la corporation municipale de St-Louis-de-France l'arbre de coupe l'arbre mort qu'il y a sur la terre qu'il possède dans le rang St-Jean. Ledit arbre étant considéré comme un danger public.

71-202

M. St. Lubin propose le levé de l'avenue  
Alés.

Henri Guibard  
Maurice Thellend s.t.

Quirine de Québec  
Municipalité de St-Louis de France  
Comté de Charlevoix.

Commutation du maire et des conseillers.

A une assemblée des habitants de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis de France tenue à l'école Catholique de Castille, dimanche le 31 octobre 1971, de midi à deux heures d'après-midi, sous la présidence de M. Maurice Thellend, président d'élection, aux fins de proposer un maire et trois conseillers en remplacement de M. Jean-Marie Remanting, maire; Camille Boivert, siège no 5; Georges Jodan, siège no 2; Justus Thellend, siège no 1; conseillers sortants.

Le tout suivant avis public dûment affiché aux endroits indiqués par le conseil de ladite municipalité, en date des vingt et un octobre mil neuf cent soixante et onze.

A midi juste, le président de l'élection M. Maurice Thellend ayant comme secrétaire d'élection, M. Paul G. Gagné, ouvre la séance et requiert les électeurs présents et dûment qualifiés de faire la présentation des candidats.

Les électeurs Donatien St-Aubin et Ad. Des Trépanes proposent que M. Maurice Paquin soit nommé maire de St-Louis de France.

Le président, après examen des propositions et du second-proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Emile St-Aubin et Donatien St-Aubin proposent que M. Remant Boivert soit nommé au siège no 2.

Le président, après examen des propositions et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Donatien St-Aubin et

Claude Pélissier propose que M. Dominique  
Crisquet soit nommé au siège no 1.

Le président, après examen des propo-  
sitions et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs Damien Lamotte et  
Louis Godin proposent que M. George Larkin  
soit nommé au siège no 2.

Le président, après examen des pro-  
positions et du proposé, accepte la proposi-  
tion.

Les électeurs Harry Lyphate et Dennis  
Hobin proposent que M. Peter Thellend  
soit nommé au siège no 1.

Le président, après examen des pro-  
positions et du proposé, accepte la proposi-  
tion.

Les électeurs Joseph Ducharme et  
Henri Paul Marchand proposent que M.  
Emilio Ferrise soit nommé au siège no  
5.

Le président, après examen des pro-  
positions et du proposé, accepte la proposition.

Les électeurs André Marchand et  
Jean-Claude Ferrise proposent que M. Marcel  
Dubois soit nommé maire.

Le président, après examen des propo-  
sitions et du proposé, accepte la proposition.

A deux heures précises, le prési-  
dent d'élection, ayant un seul proposé au  
siège no 5, proclame élu par acclamation M.  
Emilio Ferrise; et ayant deux proposés pour  
le poste de maire et deux proposés aux sièges  
nos 1 et 2 déclare qu'il y aura élection, diman-  
che, le 7 novembre 1991, à 8 heures P.M. à  
l'école C. Lunde de Castelle, 1560, St Louis  
St Louis de France.

Maurice Thellend  
Président de l'élection



Je soussigné, Emile Lemire, ayant  
 été nommé conseiller pour la municipalité  
 de St-Louis-de-France jure et déclare  
 que je remplirai fidèlement les devoirs de  
 cette charge au meilleur de mon jugement  
 et de mes capacités.

En témoin de ce que j'ai dit, j'ai écrit en ces termes.

Emile Lemire

Approuvé devant moi, à St-Louis-de-  
 France ce premier jour du mois de novembre  
 1921.

Maurice Thellouel  
 S. t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis de France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis de France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 1 novembre 1971, à 8 heures du soir, à laquelle session ont participé in absentia les conseillers:

Ramona St-Cubain

Charles Marchand

Gaston T. Belland

Lucrezia Jackson

Emilie Lemire (arrivé à 9 heures moins 25 min.)

Honni Pichard maire-suppléant formant quorum sous la présidence de ce dernier.

71-203

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière du mois d'octobre soient adoptées telles que lues.

71-204

Proposé et résolu à l'unanimité que les minutes de la session régulière spéciale du 18 octobre soient adoptées telles que lues.

71-205

Proposé et résolu que le cas concernant le permis de construction de St. Trufflé Charlevoix soit soumis à l'avis des juges pour étude.

71-206

Proposé et résolu à l'unanimité que le me Carrière soit ouverte pour la saison d'hiver 1971-1972.

71-207

Proposé et résolu à l'unanimité que le plan montrant le schéma d'impôts.

tie du lot quotes cent quotes - vingt - deux, du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri dont celle de St-Jean-de-France est un détachement, daté du 19 octobre 1971 et jugé par M. Edmond Laro, ex-juré, et appartenant à M. Robert Laro, soit approuvé tel que présenté.

71-208

Proposé et résolu à l'unanimité que la planche de M. Roger Laro soit prise en considération et que s'il y a eu erreur quant à son évaluation, elle soit corrigée.

71-209

Proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la modification apportée au plan de subdivision d'une partie du lot deux cent vingt-trois du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri dont celle de St-Jean-de-France est un détachement et appartenant à M. Gabriel J. de Caracé, telle modification concernant le lot 273-20 dudit plan.

71-210

Proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et jugés:

✓ R. J. St-Jean Stee	quotes des gages	5.58	
✓ Coll Canada	Gages	11.95	} 33.24
	B. menu	21.29	
✓ P. A. Laro Stee	juinées	29.31	
	peinture - jaune gris - rouge		
✓ M. Laro Al. Emery	rapports spéciaux	39.19	
	No. de me	19.23	
✓ Formule Principale Stee	Jugeterie	32.46	
✓ Le Service des Bois Reg.	"	13.35	
✓ J. Pierre Laro		365.50	
✓ Edmond Laro	gros-fou	15.00	
✓ Jacques Ayotte	Int. gage à terre	1,000.00	
✓ Gaston Laro	5 1/4 heures @ 10.00	52.50	
✓ St-Henri Org.	produits pour manger	42.19	
✓ Grand Terrain	canon Sicard	10.86	
✓ Brunet, Liselle et co.	an. sur les biens	8.00	
✓ Chabreuil Laro Stee	nettoyage des fumées	25.25	

Baudouin transport files	5.00
Léonidas St-Hamie dnc. Jeune rue Lamotte	25.29
Jacques auto eau.	2.40
Hydro. Québec	555.84
Pierre Désilets	2.00
J. - G. Deshaies	2.00
Grillo Marchand	3.00
George Caron	5.79
Lyne M. d'arding.	2.03

71-211

Proposé et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Voie pour mettre de la pierre sur la route 19, à l'entrée nord de la rue St. Martin.

71-212

Proposé et résolu à l'unanimité que le conseil s'informe à l'Hydro-Québec si celle-ci pourrait se charger de couper un arbre mort le long du boulevard St-Jean, dans la municipalité de St-Louis-N-France, ledit arbre constituant un danger pour la sécurité des automobilistes; Le conseil ayant obtenu l'autorisation écrite du propriétaire de procéder à l'abattement de cet arbre qui est situé sur un terrain privé. Un vent violent pourrait briser l'arbre et endommager les fils électriques et avec une panne d'électricité.

71-213

Sur une proposition de M. Charles Marchand, la présente session est ajournée au mercredi, 17 novembre 1971, à 8 heures du soir.

P

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comité de Champlain.

A une séance d'équipement de la  
séance régulière du 1 novembre 1971, tenue au  
lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 17  
novembre 1971, à 8 heures du soir, à laquelle  
séance sont présents les anciens les conseil-  
lers: Donatien St-Aubin  
Charles Gendron

Emilio Lemire formant quorum  
sous la présidence de M. Henri Richard,  
maire suppléant.

71-214

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les membres du conseil, élus le 7 novembre  
ne pouvant être présents à la séance de ce soir,  
la séance soit ajournée au lundi, 22 novem-  
bre 1971, à 8 heures P. M.

Maurice Thollard 15-7

Province de Québec  
Municipalité de St. Louis de France  
Comté de Charlevoix.

Je soussigné, Maurice Pagnier, ayant été nommé maire, pour la législature municipale de la paroisse de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Maurice Pagnier

Je soussigné, Lorenzo Parkin ayant été nommé conseiller pour la législature municipale de la paroisse de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Lorenzo Parkin

Je soussigné, Gaston Thellend, ayant été nommé conseiller pour la législature municipale de la paroisse de St. Louis de France, jure et déclare que je remplirai fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Gaston Thellend

Présentés devant moi à St. Louis de France  
ce vingt-deuxième jour du mois de novembre mil  
neuf cent seize et cinq.  
Maurice Thellend s. l.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix

A une séance d'ajournement de la session du 1 novembre 1971, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 22 novembre 1971, à 8 heures du soir, à laquelle avaient été présents les anciens les conseillers:

Donatien St-Aubert  
Henri Richard  
Charles Duchesneau  
Emilien Lemire  
Justin Thellier  
Léonard Jettin  
Romaine Piquin, maire, faisant fonction  
sous la présidence de ce dernier.

rés. 71-215

Proposé et résolu à l'unanimité qu'un permis d'exploitation soit accordé à "Les Parages de Rivière aux Saumons" pour une année de plus moyennant que la distance réglementaire de 30 pieds soit respectée à partir du mur St-Étienne soit respectée.

rés. 71-216

Considérant que l'association sportive Paroche projette l'aménagement d'un centre de plein air pour les loisirs familiaux à St-Louis-de-France;

Considérant que nos députés de la région, le conseil des loisirs de la Paroche, le Service des Loisirs de la Cité des Trois-Rivières; le Service Social de la Paroche favorisent son développement d'un point de vue;

Considérant que le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration favorise le projet;

Considérant que la création de ce centre utilisera de manière de la main-

d'œuvre locale pour son érection;

Considérant que nos jeunes auront  
la priorité dans l'organisation des activités  
de ce centre;

Considérant que ce centre des loisirs  
ne réclame au conseil aucune subvention ni  
aide matérielle;

Il est proposé et résolu à l'unani-  
mité que le conseil de la Corporation  
municipale de la paroisse de St. Louis de  
France approuve ledit projet tel que soumis  
par M. Michel Jansy au nom de l'Union  
pour la paroisse Paroisse donc

rés 71-217

Proposé et résolu à l'unanimité que  
le maire M. Maurice Piquin, et le secrétaire-  
trésorier M. Maurice Thellus soient autorisés  
à signer au nom et pour la Corporation  
municipale de la paroisse de St. Louis de  
France les chèques tirés sur la caisse Populaire  
de St. Louis de France.

Une copie de cette résolution soit en-  
voyée à la caisse Populaire de St. Louis de  
France.

rés 71-218

Proposé et résolu à l'unanimité que le  
maire et le président de la C. M. L. soient autori-  
sés à faire les travaux nécessaires pour le fa-  
tigue et que les dépenses soient applicables au  
budget de 1972.

rés 71-219

Proposé et résolu à l'unanimité  
que M. Réjean Marchand soit autorisé à di-  
stribuer le fatigue avec le souffleur lorsque  
le dirigeant des chemins aura été complé-  
té, au cours de la saison de hiver 1971-1972.

rés 71-220  
G. pages 56

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les intérêts sur les avances de taxes pour



rés. 71-254 D, 156

le prochain conseil municipal soit de 1090.

M. Charles Bruchant donne avis de motion de la municipalité à une séance subséquente de la municipalité d'un règlement amendant le règlement no 79.

rés. 71-221

Proposé et résolu à l'unanimité que 2 copies de minutes soient achetées pour le maire et le nouveau conseil M. Emile Seneca.

rés. 71-222

cf. page 104

rés. 71-93

Proposé et résolu à l'unanimité que le rés. no 71-93 accordant une rémunération de \$25.00 par mois aux employés de la bibliothèque municipale soit révisé à toute fin que droit.

rés. 71-223

Proposé et résolu que la prochaine séance soit ajournée au mardi, 23 novembre 1971, à 9 1/2 heures, P. M.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une séance d'ajournement de la  
session régulière du 1 novembre 1971, tenue  
au lieu ordinaire des délibérations, mardi  
le 23 novembre 1971, à 7<sup>h</sup>30 heures du soir,  
à laquelle séance ont participé Messieurs les  
conseillers : Donatien St-Aubine  
Henri Richard  
Charles Marchand  
Emilien Lemire  
Gaston T. Pelland  
Joseph Parkin  
Maurice Paquin, maire, formant  
quorum pour la présidence de ce dernier.

rés 71-224

Proposé par M. Donatien St-Aubine,  
secondé par M. Emilien Lemire, et adopté à l'un  
animité que la résolution no 71-222 soit resor-  
cée à toute fin que de droit et que la récompen-  
se aux déposés de la bibliothèque continue à  
leur être payée jusqu'au 31 décembre 1971.

de Juge 141  
rés no 71-222

rés 71-225

Attendu que la coopérative municipale de  
la paroisse de St-Louis-de-France a été  
avisée que le boulevard St-Jean dans la  
municipalité de St-Louis-de-France serait ouvert  
par la municipalité de St-Maurice;

Attendu que la coopérative municipale de  
St-Louis-de-France n'a pas eu confirmation  
écrite d'une telle décision par le ministre de  
la Voie;

Attendu que la coopérative municipale  
possède elle-même sa propre machinerie  
pour l'ouverture des chemins d'hiver;

Attendu que la coopérative municipale  
de la paroisse de St-Louis-de-France compte

sur les revenus que lui procure ce dernier jour l'aider à défrayer le coût du défrayement des chemins d'hiver;

Il est proposé par M. Gustave Thibault secondé par M. Charles Bruchand et adopté à l'unanimité que la municipalité soit autorisée à ouvrir le long St-Jean dans les limites de St-Louis-de-France.

Une copie de cette résolution soit envoyée aux Honorables Honorables Toupin, Bernard Rivard et M. J. Bernard Frères.

no 71-226

Proposé par M. Donatien St-Cuthbert, secondé par M. Charles Bruchand et adopté à l'unanimité que M. Régis Bruchand soit autorisé à faire imprimer mille cartes d'appels d'immédié.

no 71-227

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Donatien St-Cuthbert et adopté à l'unanimité que 1000 cartes de temps soient imprimées.

no 71-228

Proposé par M. Donatien St-Cuthbert, secondé par M. Charles Bruchand et adopté à l'unanimité que M. Régis Bruchand soit autorisé à changer les bureaux du poste immédié et du Bureau de la municipalité.

Une liste des personnes ayant des clés pour ces locaux soit dressée et gardée au Bureau de la municipalité.

no 71-229

Proposé par M. Donatien St-Cuthbert, secondé par M. Lorenzo Larkin et adopté à l'unanimité que des formules de réquisition soient imprimées et utilisées lorsque des objets seront nécessaires par les employés de la municipalité.

rés. 71-230

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Louis Leduc et adopté à l'unanimité que M. Bertrand Lamothe soit nommé vice-président de la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France et que cette nomination prenne effet le 1<sup>er</sup> janvier 1972.

rés. 71-231

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Emile Jernie et adopté à l'unanimité d'invoquer M. André Veillette d'invoquer à nettoyer le fossé qui a été rempli le long de son terrain, dans un délai de trois jours, à compter de la réception du présent avis.

rés. 71-232

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Donatien St-Lubin et adopté à l'unanimité que demande soit faite au ministère de la Voirie de nettoyer le terrain, côté nord-est du long St-Jean, à partir de l'écou Jacques-Boutier et aux deux terrains avoisinants <sup>est</sup> en face des numéros 921 et 911 du boulev. St-Jean-est, pour éliminer les odeurs nauséabondes qui se dégagent dudit fossé.

rés. 71-233

Proposé par M. Donatien St-Lubin, secondé par M. Emile Jernie et adopté à l'unanimité que le terrain qui était sur la rue hôtel-de-ville et appartenant à la municipalité soit José chez M. Philippe Dosty, 230, Place Fortin, avec un ou deux voyages de terre selon les besoins.

Que ces dépenses soient appliquées au solde disponible au règlement no 73.

Que Messieurs Régis Marchand et Donat Dosty soient autorisés à faire ces travaux.

rés. 71-234

Proposé par M. Gustave Thibault  
secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que le budgetaire municipal arrêté au 31 juin les derniers pour en mettre la vie la tenue s'en fera partie.

rés. 71-235

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que demande soit faite à M. Charles Brindley de vérifier l'état de chemin de M. Richard Lavoie, dans le bailliage St-Alouis - ouest et qu'il donne son avis par écrit au conseil.

rés. 71-236

Proposé par M. George Leduc secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que le maire soit autorisé à signer le formulaire de demande à envoyer au ministère des affaires municipales pour le programme des initiatives locales.

rés. 71-237

M. Anatole St-Casimir propose le levé de l'assemblée.

Maurice J. J. J.  
Maurice J. J. J.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jouis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 6 décembre 1971, à 8 heures du soir, à laquelle session ont participé légalement les conseillers:

Dominic St-Aubert

Henri Richard

Charles Bruchand

Emilio Lemire

Gaston Thellou

José Luis Juhin

Maurice ~~Richard~~ <sup>Dominic</sup>, maire, formant sous la présidence de ce dernier.

rés 71-238

Proposé par M. Charles Bruchand, secondé par M. José Luis Juhin et adopté à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 1 novembre ainsi que celles des séances du 17 novembre, 22 et 23 novembre soient adoptées telles que lues.

rés 71-239

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Dominic St-Aubert et résolu à l'unanimité que les lettres de l'Union des conseils de comités et du Comité des Centres du C. E. R. M. soient considérées comme lues.

rés 71-240

Proposé par M. Emilio Lemire, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que le liste des arriérés de taxes soit approuvée telle que présentée par le secrétaire-trésorier et envoyée au conseil de comités.

rés. 71-241 Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Charles Mendenhall et adopté à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Corporation de l'Education des Terres de drainage, projetés dans le cours d'eau du ruisseau St-Alouis-sud.

rés. 71-242 Proposé par M. Bonastier St-Aubin, secondé par M. Gustave Thellus et adopté à l'unanimité que les permis de construction de plan. Noël Lavis et Boites antiparasitaires St-Jovite soient acceptés.

rés. 71-243 Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Emile Lavoie et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

R. J. St-Voy et Fines Stee		22.21
Formules Municipales Stee	C. M.	36.26
Bureau d'Enregistrement (Ch. métairie oct.-N.		26.15
Francis Lee et Fils Inc.	des	6.15
Amédée Leduc	transport dépense (Rudamon)	105.45
J.-P. Hébert	sur Dubois	53.00
au Pointe de fleuve		19.44
Co. Canadienne de Service de Ling		5.94
Fortin Bandag		9.54
Line P. Mercier - (Baldeger (R. Maron))		53.00
Victorio du Leste Inc.		15.02
Impression F. Lavoie Inc. bulletins de vote		87.10
Central Québec Steel		65.44
Richard Pickle Inc.		34.14
Impression Lavoie Inc.		2.93
Line St. Maurice Inc.		512.56
Imperial Oil Limited		50.80
P. J. Poliquin Stee		4.76
Chaudière Charbon		25.25
Line Lavoie Inc. Bâtiments		61.54

G. B. P. (Vieilles d'auto) Stee' d'auto	37.00
Bell Canada	29.39
Hydro. Québec	548.48
Marcel F. Lemire compte produit	65.00
D. G. Guin Stee'	182.38
Le Sablais du Cap Em.	12.96
A. G. G. G. G.	117.45

rés 71-244

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Dominique St-Aubin et résolu à l'unanimité que des remerciements soient envoyés à M. Paul Desrosiers, <sup>et aux membres du conseil de la ville de St-Jean-de-France</sup> pour les félicitations qu'ils ont fait parvenir au conseil de St-Jean-de-France.

rés 71-245

Proposé par M. Gustave Thellend, secondé par M. Dominique St-Aubin et résolu à l'unanimité que le comité provincial des bières soit accepté par le conseil de St-Jean-de-France.

rés 71-246

Proposé par M. Lorenzo Fardis, secondé par M. Gustave Thellend et résolu à l'unanimité que M. Gérard Gagné soit chargé de la confection, entretien et surveillance du patrimoine pour la saison d'hiver 1971-1972 et qu'une subvention équivalente à celle de la saison dernière lui soit versée à la fin de la saison pour les services ainsi rendus.

rés 71-247

cf page 176

M. Marchand maintient l'avis de notification de la présentation d'un règlement amendé dont le règlement no 19.

M. Lorenzo Fardis donne avis de notification de la présentation à une séance subséquente d'un règlement régissant les lotissements dans la municipalité.

rés 71-247

Proposé par M. Gustave Thellend, secondé par M. Lorenzo Fardis et résolu à l'unanimité que



le rue de Richard Juvain soit ouverte, étant en-  
tendu que la Corporation municipale ne serait  
pas responsable pour les dommages qui pourraient  
résulter à la suite des opérations de décap-  
pement.

Que les propriétaires concernés signent un  
engagement à cet effet.

rés 71-248

Proposé par M. Arthur Thellus, secondé  
par M. Eugène Lavoie et adopté à l'u-  
nimité qu'il soit répondu à la lettre du  
6 décembre 1921, de M. Charles Guindé que la  
Corporation municipale ne peut s'engager avec  
responsabilités financières dans ledite lettre.

rés 71-249

Proposé par M. George Labrie, secondé  
par M. Henri Richard et adopté à l'unimité  
que la rémunération aux préparés de  
la bibliothèque municipale continue à leur être  
versés en 1922.

rés 71-250

6. page 176  
rés 72-15

Proposé par M. George Labrie, secondé  
par M. Arthur Thellus et adopté à l'unimité.  
que la démission des membres du Comité des  
Lavoie soit refusée et que le Comité puisse con-  
tinuer ses activités avec l'appui moral et finan-  
cier du conseil.

rés 71-251

Proposé par M. Renatus St-Casimir,  
secondé par M. Arthur Thellus et adopté à  
l'unimité que l'Hydro-Electricité procède à  
l'installation des lignes électriques pour deve-  
rir les résidents de la rue Picard, à St-  
Louis-de-France, en passant lesdites lignes  
sous les limites de terrain des propriétaires  
concernés et non sur la rue Picard qui  
appartient à la municipalité de St-Louis-de-  
France.

rés. 71-252

Proposé par M. Ranstien St-Aubin, mandé par M. Gustave Thellend et réglé à l'unanimité que M. Charles Grandand soit nommé vice-secrétaire à partir du 1<sup>er</sup> jan-  
vier 1972.

rés. 71-253

Proposé par M. Charles Grandand, mandé par M. Emile Jemine et réglé à l'unanimité que M. J. Paul Lamy, c. s. de la firme Lamy, Betty, Lorde, Bronson, Beau-  
dun soit nommé vérificateur des livres de la coopérative pour 1971.

rés. 71-254

cf page 1416  
rés. 71-220

Proposé par M. George Lubin, mandé par M. Gustave Thellend et réglé à l'unanimité que la rés. n° 71-220 soit révoquée à toute fin que de droit.

rés. 71-255

Proposé par M. George Lubin, mandé par M. Gustave Thellend et réglé à l'unanimité que les intérêts sur les arriérés de taxes soient fixés à 10%.

rés. 71-256

Proposé par M. George Lubin, mandé par M. Ranstien St-Aubin et réglé à l'unanimité qu'une liste d'employés temporaires soit dressée à la séance adjournée du conseil qui aura lieu le 14 décembre 1971 à 7h heures P. M., après qu'un avis public aura été affiché aux endroits ordinaires.

Les candidats sur cette liste devront indiquer les qualifications suivantes:

1. - Pour les chauffeurs - mécaniciens (chauffeur et ramasseur)

Expérience (nombre d'années)

Diplôme (aucun ou non) la classe

Prix exigé à l'heure

Disponible en tout temps (aucun ou non)

2 - Pour les journaliers

Sachant faire du travail général (par exemple: ouvrage pour création de porceuses)  
 Tertiaire, mandage  
 Prix exigé à l'heure.

3 - Pour location de machines à coudre (offices)

Prix exigé à l'heure.

Toutes ces offres doivent être reçues par les résidents de la municipalité et sont reçues sous enveloppes scellées par le secrétaire. Tertiaire jusqu'au 11 décembre 1971, à 7h, heures P. M.

rés. 71-257

Proposé par M. Lucien Lachin, secondé par M. Henri Richard et réglé à l'unanimité d'adhérer M. Charles Grinard de devenir les résidents de la rue Laroc à partir de janvier 1972.

rés. 71-258

Proposé par M. D. Guatin, St-Aubins, secondé par M. Charles Marchand et réglé à l'unanimité que les dépenses encourues par M. Maurice Piquin pour assister aux séances du conseil de santé le 8 décembre lui soient remboursées.

rés. 71-259

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Henri Richard et réglé à l'unanimité que demande soit faite au Ministre de la Voie de prolonger le boulevard St-Hippolyte jusqu'à même le boulevard Jorgensen et jusqu'à la municipalité de Saint-Louis et que le Président de la Voie fasse l'entente avec celui-ci ses frais.

rés. 71-260

Proposé par M. D. Guatin, St-Aubins, secondé par M. Lucien Lachin, Jorgensen et réglé à l'unanimité que le boulevard Jorgensen soit allongé

qui au cours de la saison d'hiver 1971-1972, après que les chemins et rues principales de la municipalité aient été ouverts, la présente résolution n'ayant eu aucun effet la rés. no 71-181

rés 71-261

Proposé par M. Gaston Thibault, secondé par M. Michel Jovine et résolu à l'unanimité que les chemins chez M. Louis Godin soient ouverts, après que les chemins principaux dans la municipalité aient été ouverts et en outre que le mécanisme sera déposé pour l'ouverture; que la coopérative municipale ne se rend pas responsable des dommages qui pourraient résulter pour les propriétés; que le propriétaire s'engage à ne faire aucune réclamation à la coopérative pour les dommages qu'il pourrait subir sur ses terrains à la suite des opérations de drainage.  
Le propriétaire signe un engagement à cet effet.

rés 71-262

Proposé par M. Romain St-Pierre, secondé par M. Gaston Thibault et résolu à l'unanimité que le chemin principal de la Ville voisine St-Famille soit ouvert pour la saison d'hiver 1971-1972 et que les propriétaires s'engagent à ne faire aucune réclamation à la coopérative municipale pour des dommages subis à la suite des opérations de drainage.  
Ils signent un engagement à cet effet.

rés 71-263

Proposé par M. Serge Lestak, secondé par M. Michel Jovine et résolu à l'unanimité qu'une subvention soit demandée pour le prolongement du boulevard St-Imprérite - ouest, dans la municipalité de St-Jovis-de-France, au District de la Voie.

M.O.  
M.J.

no 71-264

Propose' par M. Leston Thelland, se-  
condé' par M. Donatien St-Aubin et résolu à  
l'unanimité' que la rue Dubois soit ouverte  
sur une longueur de 200 pieds pour la saison  
d'hiver 1971-1972, après que les ma<sup>tr</sup>mu-  
nicipalement été délogés.

no 71-265

Propose' par M. Charles Gaudet, secon-  
dé' par M. Henri Richard et résolu à l'unan-  
imité' que des explicitations détaillées soient en-  
gagés de la part de M. Jacques Bouché au sujet de la  
réclamation de \$75.00 qu'il fait à la corpora-  
tion.

no 71-266

Sur une proposition de M. Donatien St-Au-  
bin, la présente séance est ajournée au mardi  
14 décembre, à 7 1/2 heures P. M.

no 71-267

Propose' par M. Henri Richard, secondé'  
par M. Donatien St-Aubin et résolu à l'unan-  
imité' que la rue de M. Pomélie Bévilé  
soit ouverte pour la saison d'hiver 1971-1972  
et que le propriétaire s'engage à ne faire au-  
cune réclamation à la corporation pour les  
dommages qu'il pourrait subir par suite du  
déblaiement de la dite rue. Sur la proposition  
signe un engagement à cet effet.

M. J.  
M. I.

Quinze de Québec  
Municipalité de St-Jovis - de France,  
Sancté de Dauphin.

A une séance d'ajournement de  
la Corporation municipale de la paroisse de  
St-Jovis - de France, tenue au lieu ordinaire des  
délibérations, mardi, le 14 décembre 1971, à  
7 1/2 heures du soir à laquelle séance sont

présente les anciens les conseillers :

Donatien St-Aubin

Honoré Richard

Charles Marchand

Gaston Thellus

Jeanne Lachin

Honoris Demonté Pagin, vice, for-  
mant qu'on ne sous la présidence de ce dernier.

rés. 71-268

Proposé par M. Honoré Richard, secon-  
dé par M. Jeanne Lachin et résolu à l'unani-  
mité que la correspondance soit considérée  
comme lue.

rés. 71-269

Proposé par M. Jeanne Lachin, secon-  
dé par M. Gaston Thellus et adopté à l'u-  
nimité que le compte de M. Paul-B. Béhan  
soit accepté et payé.

rés. 71-270

Proposé par M. Jeanne Lachin, se-  
condé par M. Charles Marchand et adopté à  
l'unanimité que le permis de construction de  
l'association sportive Gurodo du. soit ac-  
cepté.

rés. 71-271

Proposé par Gaston Thellus, secondé  
par Charles Marchand et résolu à l'unanimité  
d'invoquer M. Guy Leduc que ses services comme an-  
cien, légal de la bibliothèque ne seront plus re-  
quis à partir du 1 janvier 1972 et il pourra  
lui demander le retour à la bibliothèque des docu-  
ments lui appartenant.

rés. 71-272

Proposé par M. Donatien St-Aubin,  
secondé par M. Gaston Thellus et adop-  
té à l'unanimité qu'un montant de \$200.00  
soit versé au Comité d'entraide pour 1971.

rés. 71-273

Proposé par M. George Lefebvre, secondé par M. Martin Thellouard et adopté à l'unanimité qu'un montant de \$ 100.00 soit versé à M. René Lefebvre pour l'entretien et le renouvellement du patrimoine pour le mois de décembre. Jan 1971.

rés. 274.

Proposé et résolu à l'unanimité que la rue de M. Richard Lacroix ne soit pas ouverte étant donné le refus de M. Richard Lacroix de signer l'engagement pour cet effet et que la résolution no 71-247 soit annulée à toute fin que de droit.

rés. 71-275

Proposé et résolu à l'unanimité que la rue Fafard soit ouverte pour la période d'hiver 1971-1972.

rés. 71-276

Proposé par M. Charles Duchesneau, secondé par M. Domitien St-Cubin et adopté à l'unanimité qu'une plainte soit portée à la Régie des Eaux de Québec au sujet de l'insuffisance d'eau fournie par l'égout de M. Charles-Edouard Demontigny.

rés 71-277

Proposé par M. Martin Thellouard secondé par M. Henri Pichard, que le taux minimum de \$ 1.00 sur les permis de construction soit maintenu.

En contre-proposition, M. Charles Duchesneau, secondé par M. Domitien St-Cubin propose que le coût des permis de construction de moins de \$ 1.00 et continue à être versé à l'inspecteur en construction mais que le commissaire de \$ 1.00 soit supprimé.

Il est voté pour la contre-proposition:  
 M. George Lefebvre  
 M. Charles Duchesneau  
 M. Domitien St-Cubin



Voté contre: M. Gustave Thellend  
M. Henri Pichard

La contre-proposition est acceptée à la majorité des voix.

M. Gustave Thellend donne avis de motion de la proposition, à une séance subséquente, de la proposition d'un règlement pour la rémunération des membres du conseil pour les sessions spéciales et séances d'ajournement des sessions régulières ou spéciales.

M.P.  
rés 71-278

(avis de motion, avis à ajouter)

Proposé et adopté à l'unanimité que le délai pour les applications des employés temporaires soit prolongé jusqu'au 31 décembre 1971.

rés 71-279

Proposé par M. Jacques Leskin, secondé par M. Gustave Thellend et adopté à l'unanimité que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer une entente avec M. Conrad Labbé concernant l'usage des machines en cas de bris des du débarras des chemins au cours de l'hiver 1971-1972, outre le fait d'entretien de M. Conrad Labbé sur la route 19, et le fait de la coopération municipale pour l'entretien de ses chemins sur le territoire de la municipalité.

M.P.  
M.F.

Sur un prix de \$20.00 l'heure par unité (chauffe et soufflure) soit fixé et qu'en cas d'urgence la priorité soit accordée à M. Conrad Labbé.

Que ledit prix de \$20.00 soit applicable seulement dans le cas d'inégalité de rendement de temps de fait et d'attente.

rés 71-280

Sur une proposition de M. Charles Pichard la présente séance est ajournée à mardi.



credi, 15 décembre 1971, à 9 heures, P.M.

Province de Québec

Municipalité de St-Louis-de-France

Canté de Montserrat.

À une séance d'ouverture de la conférence municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 15 décembre 1971, à 9 heures du soir, à laquelle étaient présents:

Membres les conseillers: Donatien St-Aubin

Henri Pichard

Charles Maranda

Emilien Lemire

Yves Thibault

Louis Lefebvre

Camille Papin, maire

faucun quorum pour la présidence de ce conseil.

rés 71-281

Après présentation et étude du budget de la paroisse pour l'année 1972 et d'un copie sur annexes aux présentes minutes et concernant des dépenses de paroisse - quinze mille cent cinquante dollars (\$15,100.-), il est proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Henri Pichard et adopté à l'unanimité que ledit budget soit approuvé tel que mentionné.

rés 71-282

Attendu que pour défrayer le coût des dépenses prévues par le budget de 1972, la paroisse prévoit des revenus non-fournis de \$19,862.<sup>00</sup>

Attendu que pour solder le coût la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fournis il est requis une somme de \$25,298.<sup>00</sup>

Attendu qu'il est nécessaire de prélever cette somme sur les biens fonds imposables de la Corporation;

Attendu que l'évaluation imposable est de \$ 5,059,350.<sup>00</sup>;

Il est proposé par M. Lorenzo Lukin, secondé par M. Gaston Thellou et adopté à l'unanimité que la taxe foncière générale soit fixée à \$0.36 par \$100. d'évaluation et qu'une taxe spéciale de \$0.14 soit imposée soit imposée pour le service de la dette ainsi que pour tous les autres items appartenant au budget pour solder le coût des dites dépenses.

rés. 7-283

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité, que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser un emprunt temporaire de \$4,000. pour une période de 3 mois, au taux de 9½%, à la Caisse Populaire de St-Louis de France, afin de pourvoir aux dépenses administratives courantes en attendant le vote des taxes pour 1972.

rés. 7-284

Attendu que la route 19 traversant le village de St-Louis-de-France de même que l'intersection du boulevard St-Marguerite étant dangereuse pour la sécurité des gens y arrivant du fait que le neige provenant du débouchement de la route 19 est soufflée sur les trottoirs construits à ces endroits;

Attendu qu'une telle situation rend inutile les mesures préventives que constituent ces trottoirs;

Attendu que 3 écoles sont situées dans ces secteurs et que de nombreux enfants doivent emprunter ces chemins pour se rendre à leurs écoles respectives;

Attendu que le coût de débarrasser

de ces trottoirs dépense une somme d'environ  
\$3,000.00 pour le coopérative;

C'est proposé par M. Louys Joubert, se-  
condé par M. Donatien St-Aubin et adopté  
à l'unanimité de demander au Ministère  
de la Voie une subvention pour aider le  
cooperative à défrayer le coût du débri-  
vement de ces trottoirs

rés 71-285

Sur une proposition de M. Charles  
Marchand la présente séance est ajournée  
au lundi, 30 décembre 1971, à 7<sup>h</sup> heures P.M.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une séance d'administration de la coop-  
rative municipale de la paroisse de St-Louis-de-  
France, tenue au lieu ordinaire des délibéra-  
tions, lundi, le 30 décembre 1971, à 7<sup>h</sup> heures  
du soir, à laquelle séance sont présents  
Messieurs les conseillers: Donatien St-Aubin

Margi Richard

Charles Marchand

Emilien Lemire

Louys Joubert

Romaine Piquin, maire,

formant quorum sous la présidence de ce  
dernier.

rés 71-286

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secon-  
dé par M. Emilien Lemire et adopté à l'un-  
animité que la correspondance soit conser-  
vée comme suit.

rés 71-287

Proposé par M. Henri Richard, secondé

M.P.  
M.T.

par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que des citations soient demandées pour les services de la corporation, pour 1972.

rés 71-288

Proposé et résolu à l'unanimité que le conseil exprime ses condoléances à la famille de M. Philippe Page, à la suite du décès de ce dernier et aussi sa gratitude à son endroit pour les services qu'il a rendus à la municipalité comme maire et conseiller et que les honoraires d'une messe soient versés.

rés 71-289

Sur une proposition de M. Charles Marchand la séance sera ajournée au mercredi 29 décembre 1971, à 7½ heures P.M.

Province de Québec

Municipalité de St-Jouis-de-France,  
Comté de Champlain.

A une séance d'équipement de la Corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, mercredi, le 29 décembre 1971, à 7½ heures du soir, à laquelle étaient présents les conseillers :

Donatien St-Aubin

Henry Richard

Charles Marchand

Emile Louis

Gaston Thibault

Maurice Piquin, maire, faisant fonction sous la présidence de ce dernier.

rés 71-290

8. page 169

Proposé par M. Charles Marchand, résolu de la Corporation St-Aubin et résolu

à l'unanimité d'accepter les items discutés à la séance du 20 décembre 1971 concernant les armoires des propriétés et de l'équipement de la Corporation Municipale.

rés. 71-291

Proposé par G. Henri Richard, secondé par M. Donatien St-Onge et résolu à l'unanimité de modifier, sur les items discutés à la séance du 20 décembre 1971, l'item "Ornementation du garage municipal."

rés. 71-292

Proposé par M. Emile Larive, secondé par M. Donatien St-Onge et résolu à l'unanimité qu'à 8 1/2 heures, les commissions pour les armoires soient ouvertes.

rés. 71-293

Après étude et discussion des submissions qui se suivent comme suit :

Armoire Hildale	\$ 1739. <sup>00</sup>
St-Onge et Théodore Evr.	1499. <sup>00</sup>
Les Pommiers - Onis	1909. <sup>00</sup>

Il est proposé par G. Gaston Théberge, secondé par M. Emile Larive et adopté à l'unanimité que la submission de St-Onge et Théodore Evr. soit acceptée, pourvu qu'elle est la plus basse, en autant que ladite submission soit conforme aux exigences de la Corporation.

Dans le cas contraire, la 2<sup>e</sup> plus basse submission sera acceptée.

rés. 71-294

Proposé par M. Gaston Théberge, secondé par M. Donatien St-Onge et adopté à l'unanimité que les cartes de temps et les requissitions soient employées dès le 1<sup>er</sup> janvier 1972.

rés. 71-295

Proposé par Donatien St-Onge, secondé par Emile Larive et résolu à l'unanimité

qu'un rapport annuel des dépenses soit fourni par le secrétaire tenu au conseil.

71-296

Proposé par M. Charles Duchand, secondé par M. Dominique St-Aubin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve le nouveau Comité d'entraide et autorise Mme Daniel Legend, présidente, et Mme Pastora Flament, secrétaire, à signer au nom et pour ledit Comité d'entraide en remplacement de Sœur Thérèse Lafrenière et de Mme Daniel Dolan, les déjeunés à la C. P. de St-Louis.

71-297

Proposé par M. Pastora Thollend, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que le conseil accepte les demandes d'achat de matras qui reviennent au janvier et la demande de subvention de \$45.00 formulée dans la lettre du 29 décembre 1971, signée par Messieurs Jean-Pierre Rivard, Gérard Lyette et René Pagnier.

71-298

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que le compte pour honoraires professionnels présenté par M. Guy Lefevre soit approuvé.

71-299

M. Pastora Thollend propose la levée de l'assemblée.

Adopté

Maurice Pagnier, M. A.  
Pastora Thollend, s.-t.

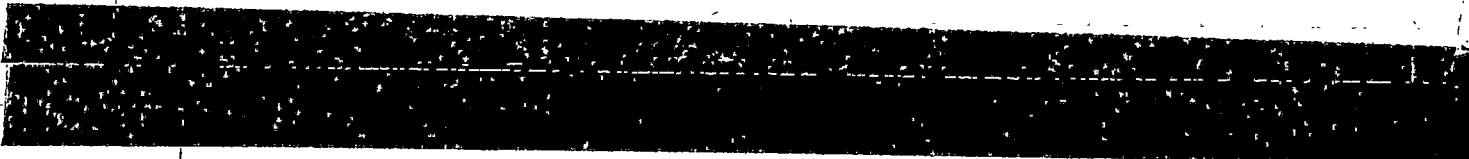
M. Pastora Thollend donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement amendant le règlement sur 34 afin de passer de \$4.00 à 5.00 le coût des repas de construction.

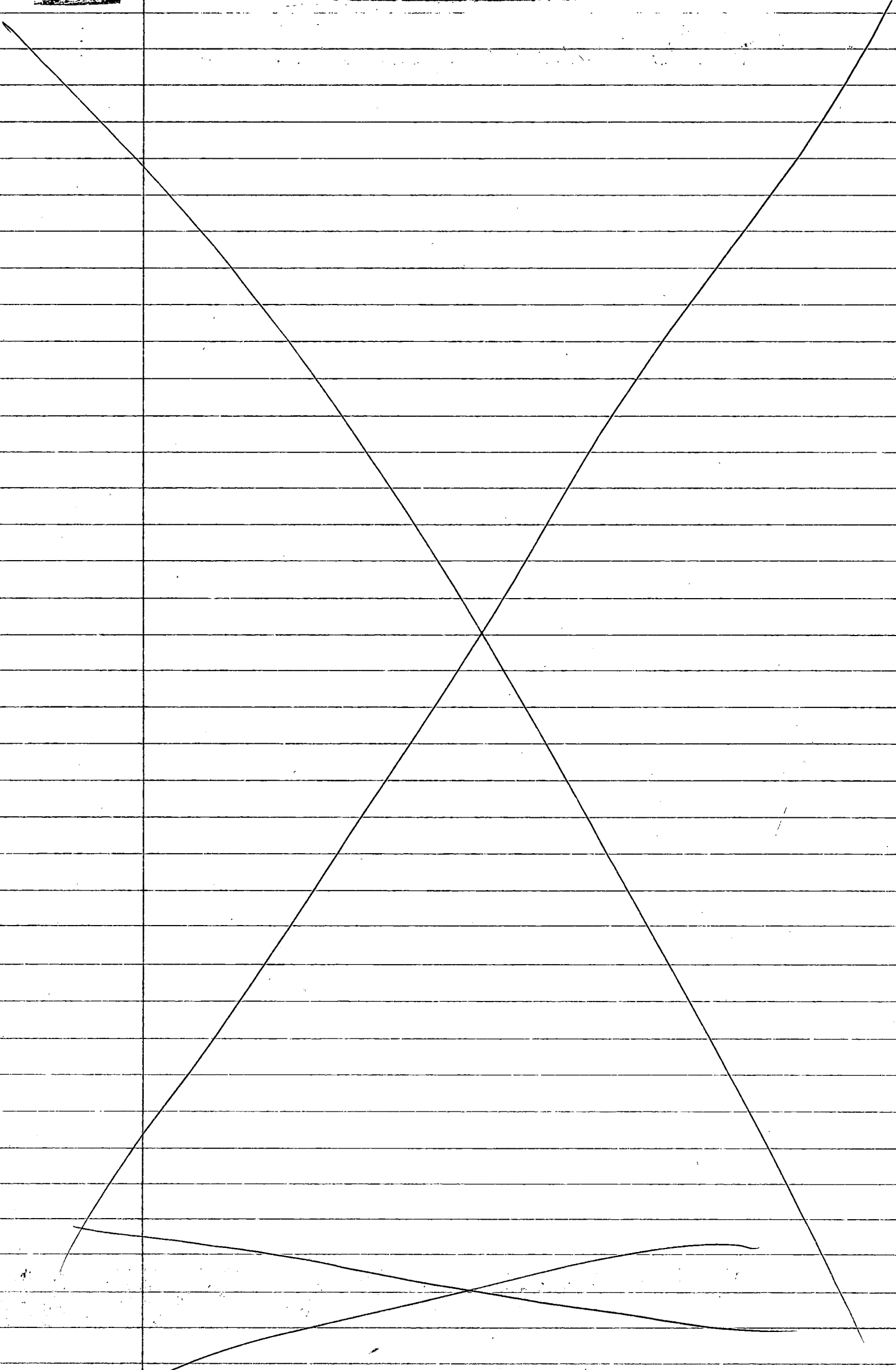
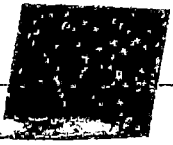


Liste des items des assurances de la Municipalité de ST-Louis de France pour l'année 1972.

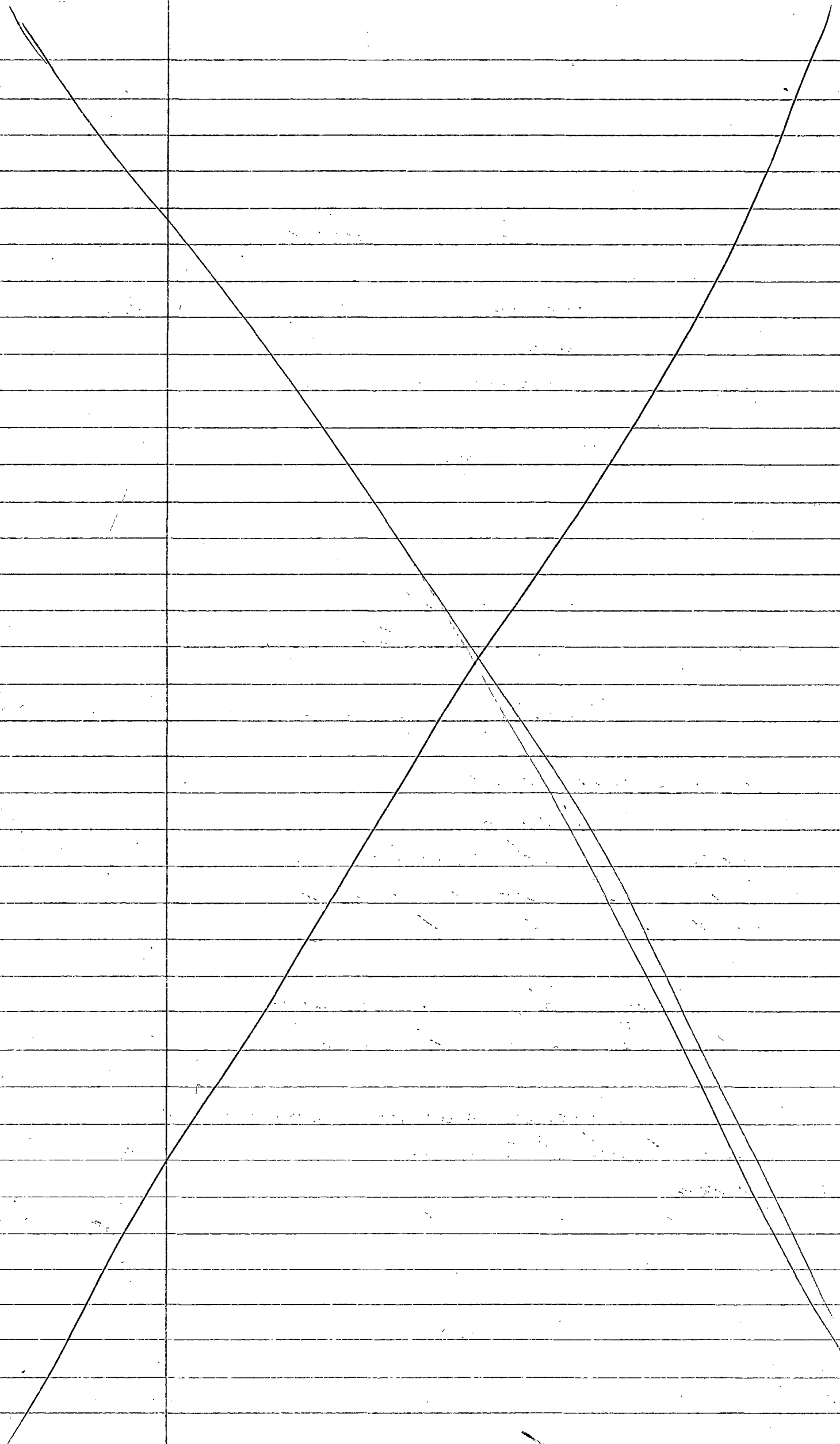
1.-	Bâtisse du Garage Municipal avec vandalisme, incendie	\$25.000.
2.-	Equipement du Garage Municipal.	\$ 1.000.
	" de la protection Civile	\$ 1.000.
3.-	Bâtisse du bureau du secrétariat pour incendie.	\$ 9.000.
	Equipement de bureau, assurance flottante,	\$ 4.000.
4.-	Responsabilité publique, contingeance contractuelle, patronale.	\$200.000.
5.-	Vol avec violence sur la personne, (sec. trésorier ) pour intérieur	\$ 1.000.
	" " " pour extérieur du bureau	\$ 1.000.
6.-	Souffleuse a neige	\$28.000.
	" responsabilité publique	\$200.000.
	" collision, déductible a	\$250.
	" feu, vol, déductible.	\$25.
7.-	Camion Sicard	\$42,750.
	" responsabilité publique,	\$200.000.
	" collision, déductible a	\$250.
	" feu , vol, déductible.	\$25.
	Travaux permis; Scrèpage, graidage et transport de gravier.	
8.-	Camion incendie.	\$19.000.
	" collision, déductible a	\$250.
	" feu, vol, équipement après \$25.00 déductible.	
	" responsabilité publique.	\$200.0000

Le choix des items a été fait lors de l'assemblée ajournée du 20 décembre 1971.









1972

Province de Québec  
Municipalité de St. Louis de France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle  
de la corporation municipale de la paroisse  
de St. Louis de France, tenue au lieu ordinaire  
des délibérations, lundi, le 3 janvier 1972, à  
8 heures du soir, à laquelle session sont  
présents les messieurs les conseillers:

Donatien St-Aubois

Henri Richard

Charles Gauthier

Emilien Lavoie (arrivé à 8 1/2 heures)

Gaston Thellier

Maurice Piquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 72-1

Proposé et résolu à l'unanimité que  
les minutes de la session régulière du 6 de-  
cembre 1971 et celles des séances ajournées des  
14-15-20 et 29 décembre 1971 soient adoptées  
après avoir fait et initiales les résolutions nos:

71-263-267-279 et 287 et après avoir ins-  
crit l'avis de motion de M. Gaston Thellier  
concernant la présentation d'un règlement amendant  
le règlement no 34 et consistant à porter de  
H4.<sup>00</sup> à 51.<sup>00</sup> le coût des permis de construction.

rés 72-2

Proposé par M. Donatien St-Aubois  
secondé par M. Charles Gauthier et adopté à  
l'unanimité que le rapport du chef-jongleur  
M. Raymond Gauthier, pour l'année 1970, soit  
accepté tel que présenté.

M.P. M.S.

rés 72-3

Proposé par M. Henri Richard, secon-  
dé par M. Emilien Lavoie, et adopté à l'unan-  
imité que le rapport de l'inspecteur municipal  
pour 1970, M. Henry Laplante soit accepté.

M.P. M.S.

rés 72-4

Proposé et résolu à l'unanimité que des remerciements soient adressés à l'Hydro-Tribun pour avoir abattu à un arbre jadis dangereux, près du 691, cour. St-Jean, St-Jean-de-France, et ce, à la demande du conseil municipal de St-Jean-de-France.

rés 72-5

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que M. le maire soit autorisé à rembourser M. Georges Brass pour discauto la réimpression de certaines au montant de 475.<sup>00</sup>

rés 72-6

Proposé et résolu à l'unanimité de renvoyer à Bimet, Laiselle et ass. Inc. les cahiers d'annonce non émancipés pour 1972.

rés 72-7

Considérant que nous avons fait connaître par un télégramme envoyé le 3 décembre 1971 aux Honorables Robert Comesse et Maurice Tassin :

Considérant que les projets de loi numéros 274, 276 et 277 ne tiennent nullement compte des représentations faites par l'Union des conseils de comté, représentations appuyées lors de nos congrès annuels;

En conséquence, il est proposé par M. Henri Richard secondé par M. Gaston Thelland et adopté à l'unanimité qu'une résolution appuyant l'Union des conseils de comté dans la lutte que l'adoption des projets de loi numéros 274, 276 et 277 peut adopter, que nous endossons leur attitude de maintien dans les deux télégrammes

Que copies de la présente résolution soient envoyées aux Honorables Robert Comesse, Premier Ministre, Maurice Tassin, Ministre des Affaires Municipales et à l'Union des conseils

de santé.

rés 72-8

Proposé par M. Charles Duchand, secondé par M. Donatien N. Aubin et résolu à l'unanimité de demander à M. Marcel Ducharme un droit de passage sur sa propriété, pour le soufflage de la corporation pour y ouvrir un chemin, sans que la municipalité s'engage aux dommages pouvant résulter de ce passage.

Que M. Marcel Ducharme signe un engagement à cet effet.

rés 72-9

Proposé et résolu à l'unanimité que les applications demandées par la résolution no 71-256, pour dresser une liste d'employés temporaires de la corporation ainsi que pour la location de la machine soit ouverte.

rés 72-10

Après l'ouverture des lettres et l'étude des applications soumises, il est proposé par M. Gustave Thellier, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que M. Jean-Georges Deshaies soit mis le premier sur la liste et M. Jean-Luc Guilleminette le deuxième, <sup>et remplace</sup> selon conditions proposées dans leur lettre respective.

Qu'ils soient avisés en conséquence de cette décision.

rés 72-11

Proposé et résolu à l'unanimité que M. Gerald Hurdman soit engagé par la corporation jusqu'à rétrocession étant donné qu'il a fait pour nous une demande écrite à la corporation à ce sujet.

rés 72-12

Proposé et résolu à l'unanimité que les deux offres de service qui sont parvenues au conseil soit celle de Olybié et René Sim et celle de Donat Demontigny soient retenues et quand il y aura du travail à faire on choisira

relax les services et les endroits où le travail aura été fait dans la municipalité.

Que l'offre de George Jehu et Vallée soit acceptée en filiales.

rés 72-13

Proposé et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés, sauf le compte de Pierre Fontaine qui devra être payé selon l'ajustement à recevoir, de la compagnie :

Bell Canada		\$ 30.02
George St-enge Em. (gaz c. inandé)		3.12
Guy Haines	4 heures pay. - vol.	14.00
Wells Brackland	2 " " "	5.50
Robert Plante	2 " " "	7.00
Yvonne Brackland	" " " "	5.50
Pierre P. Rivest	" " " "	5.50
Jean-Yves Brackland	" " " "	5.50
Jean-Luc Rivest	" " " "	5.50
Direct Motor Express (chance)		4.15
Carrière St-Havine dne.		7.06
différence a. Sphéris Em. feuilles détachées		27.22
" " 1000 emel.		
1000 "affides inandés"		50.20
Cap Eric Service Extincteur.		31.32
Hydro. Juba		572.51
Charbonnier Duplain - chauffage		143.57
P. a. Havin Jts	jetons arçade	62.73
Jean P. Chod.		120.79
Bibliothèque centrale accept - cotisation 1972		512.00

rés 72-14

Proposé par M. Hansi Richard, secondé par M. Donatien St. Julien et résolu à l'unanimité que l'Hydro. Juba soit autorisé à installer une ligne électrique dans la rue Picard tel que spécifié sur un plan fourni par l'Hydro. Juba et qu'avant de procéder à l'installation de cette ligne, on localise une conduite d'eau

renferme dans ledite rue.

res 72-15

Proposé par M. Gaston Thellou, secondé par M. Emilian Lemire et adopté à l'unanimité que la démission des membres du comité municipal des loisirs soit acceptée.

~~res 72-15~~

M. Gaston Thellou <sup>maintient</sup> l'avis de motion qu'il a donné le 14 décembre 1971 concernant la rémunération à accorder aux membres du conseil pour les sessions spéciales et séances d'ajournement des sessions régulières ou spéciales.

M. Gaston Thellou maintient l'avis de motion qu'il avait donné le 14 décembre 1971 de la présentation d'un règlement amendant le règlement no 34 pour porter le coût des permis de construction de \$4,00 à \$5,00.

M. Charles Marchand ne maintient pas l'avis de motion qu'il avait donné le 6 décembre 1971 de la présentation d'un règlement amendant le règlement no 79.

res 72-16

L'avis de motion concernant l'achat de l'aqueduc de St. Marguerite ayant été abandonné, il est proposé et résolu à l'unanimité d'en aviser M. Adonai Desilets.

M. Henri Richard donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente d'un règlement régissant les lotissements dans la municipalité.

res 72-17

Proposé et résolu à l'unanimité que la rue de M. Donald Leblanc ne soit

pas ouverte pour la saison d'hiver 1971-1972.

rés 72-18

Proposé par M. Gaston Thellend, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que les services d'inspection de voirie, de gardien d'arbres, d'inspecteurs agricoles, de gard. feu et chef soient confiés à l'employé municipal permanent, M. Régis Marchand et ce, à partir du 7 mars 1972.

rés 72-19

M. Gaston Thellend propose la tenue de l'assemblée.

Maurice Piquin Maire  
Gaston Thellend s. t.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Jacques-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la corporation municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 25 janvier 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents d'ailleurs les conseillers :

Donatien St-Aubin

Henri Richard

Emilien Lemire

Jacques Lefebvre

Et Louis Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été significatifs tels que requis par la loi.

nos 72-20

Attendu qu'un premier projet ayant déjà été soumis au coordinateur provincial pour le projet des initiatives locales le 23 novembre 1971 et refusé le 19 janvier 1972 (dossier 212-350);

Attendu que le délai pour présenter un nouveau projet est maintenant très court;

Attendu qu'un centre communautaire municipal s'avère nécessaire pour organiser tous les services municipaux et mouvements locaux qui existent dans la municipalité et devant englober : salle de réunion pour activités sociales et récréatives, local pour la bibliothèque municipale, le bureau de la municipalité, la coopérative ne disposent d'aucune salle à cet effet et les services étant dispensés ici et là dans le municipalité.



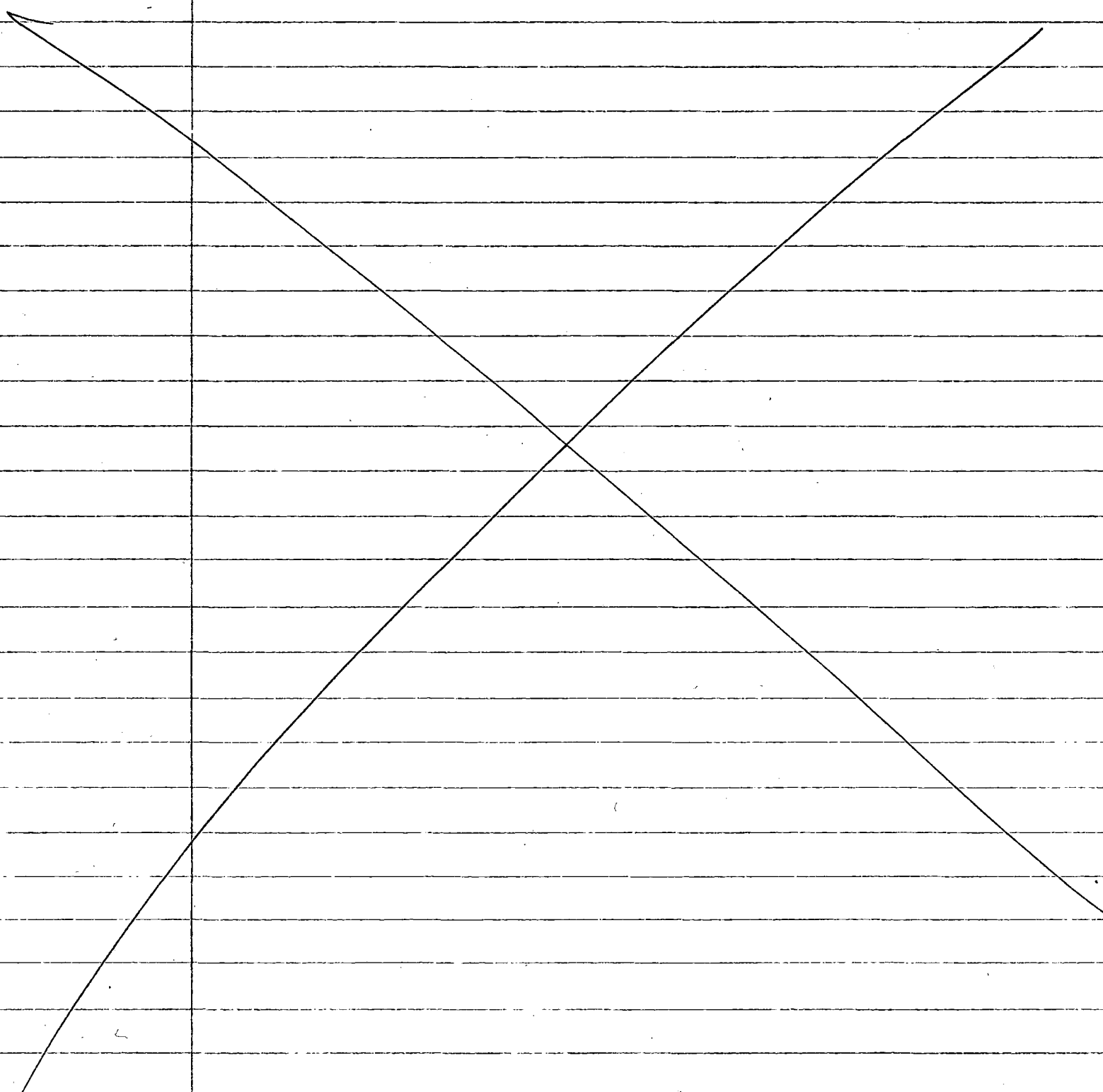
attendu que la coopérative municipale  
possède le terrain nécessaire à l'érection  
d'un tel ouvrage;

il est proposé par M. Henri Richer,  
mandé par M. Donatien St-Aubin et adopté  
à l'unanimité que ce projet de cartes commu-  
nales soit soumis au coordinateur provin-  
cial pour le programme des initiatives lo-  
cales.

no 72-21

Sur une proposition de M. Donatien  
St-Aubin, la séance s'élève.

Maurice Piquin Maire  
Gaston Thibault s-t.



Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et annuelle  
de la Corporation municipale de la  
Ville de St-Louis-de-France, tenue au lieu  
ordinaire des délibérations, lundi, le 7 fé-  
vrier 1972 à 8 heures du soir, à laquelle  
session sont présents Messieurs les conseillers

Donatien St-Cubain

Henri Richard

Charles Marchand

Emilien Lemire

Gaston T. Beland

Loenzo Laskin

Hervé Piquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 72-22

Proposé par M. Henri Richard, re-  
commandé par M. Donatien St-Cubain et résolu à  
l'unanimité que les minutes de la session ré-  
gulière du 3 janvier 1972 soient adoptées  
après avoir fait les correctifs nécessaires aux res-  
olutions 72-2 et 72-3, que ledites correctifs  
soient initialisés par le maire et le secré-  
taire-trésorier.

rés 72-23

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les minutes de la session spéciale du  
25 janvier soient adoptées telles que lues.

rés 72-24

Proposé et résolu à l'unanimité que  
la demande de Mme Gastone Fleury  
soit mise à l'étude en attendant la for-  
mation d'une nouvelle commission des Sésis  
et qu'elle en soit avisée.

rés 72-25

Proposé par M. Donatien St-Cubain, re-

conclé par M. Hector Thibault et rendu à l'unanimité de renvoyer à l'ancien fiscal de la corporation le cas de "Superior Property Limited" concernant le titre d'affaire.

rés. 72-26

Proposé par M. Donatien St-Casimir, renclé par M. Charles Bouchard et adopté à l'unanimité que demande soit faite au Gouvernement de la province de rappeler la loi 63 et que copie de cette résolution soit envoyée à la Société St-Jean-Baptiste de T-Rivières.

rés. 72-27

Proposé et rendu à l'unanimité que les remerciements des familles Pogo, Piquets et Rivest sont acceptés.

rés. 72-28

Proposé par M. Donatien St-Casimir, renclé par M. Louis Jaskin et rendu à l'unanimité que le résolvatoire du mois, M. Piquet, pour le mois de juin 1972, soit accordé à M. Maurice Domanting, suite au compte du 1<sup>er</sup> février 1972, qu'il a été présenté au conseil.

rés. 72-29

Proposé et rendu à l'unanimité que les comptes suivants sont acceptés et payés: excepté le compte de Hector Gussone qui sera discuté ultérieurement et celui de P.A. Quin Sté, facture no 7375 au montant de \$6.<sup>06</sup>

Symon Macdonald Eng supplés		31.19
Charbonnier Humphreys Sté		178.98
T-R. Chrysler Sté		3.67
Jean Hug Deschais	17 hees à 3. <sup>25</sup>	55.25
Jean Piquets	5 hees à 2. <sup>50</sup>	12.50
Impression A. Lefrançois Inc.		291.50
Hector Thibault Inc.		1463.00
Bureau d'Énergie, mutations décembre 71		19.60
	janvier 72	
Bell Canada		17.92
Hydro-Québec		548.48

Caisse St. Pierre Inc. Jours de jeûne	9.49
Industiel	128.95
St. Pierre oxygène	9.60
G. P. R. (Jours d'auto) lots	30.29
Cie Canadienne de Service de Logement	1.89
Caf. Fric Service J't	28.08
P. P. Pierre J'ce	11.75
Recom Inc.	43.16
Maurice Remonting	37.50
Pierre Piquin 6 heures à 2.00	12.00

M. Gustav Thellend ne maintient pas l'avis de motion concernant la rémunération à accorder aux membres du conseil pour les sessions spéciales et séances d'ajournement des sessions régulières ou spéciales.

Proposé par M. Gustav Thellend, secondé par M. George Leblanc que le coût des permis de construction soit porté de \$4.00 à \$5.00 pour tout permis dépassant \$100.00.

Potent pour cette proposition:

Favorables: Henri Richard  
Gustav Thellend  
George Leblanc

Potent contre: Favorables: Donald St. Aubin  
Charles Marchand  
Emile Linné  
Maurice Piquin, maire.

La proposition est donc rejetée à la majorité des voix.

res 72-30

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité de demander à M. Charles Brindle que le compte de M. Roger Linné pour le salaire au montant de \$50.00 soit alloué.

te par la municipalité au même tarif que les autres villages, soit \$12.<sup>00</sup> par an 1972.

no 72-31

Proposé par M. Charles Bouchard, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que les résolutions numéros 71-65 et 72-8 soient rescindées à toute fin que de droit étant donné que le loi des véhicules-moteurs ne permet pas que de tels taxes soient effectués avec la limite actuelle de la valeur se soit "6" au lieu de "14".

M. Charles Bouchard donne avis de motion de la municipalité, à une somme subéquente, d'un règlement d'impôt de \$125,000 par la construction d'un centre communautaire municipal.

Règlement no 85 régissant les permis de lotissement.

Il est proposé par M. Henri Richard, secondé par M. George Leskin et adopté à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 85 soit et est adopté et qu'il soit statué et dérivé par ce règlement ainsi qu'il suit:

Tout projet de lotissement avant d'être réalisé devra être soumis aux membres du conseil, par le propriétaire concerné.

1.- Un plan du territoire ou partie du territoire de la municipalité de St-Jean-de-Erme, avec spécification des fins auxquelles pourra servir chacune des parties du territoire compris dans le plan.

2.- Fixer l'emplacement des nouvelles lignes ou fincs, places publiques sur les terrains que le propriétaire subdivise en lots à bâtir.

3.- La Copropriété sur une parcelle tel. tel.

divisions et emplacements de rues ou places publiques qui ne concordent pas avec les exigences du conseil municipal et oblige les propriétaires de lots ou de rues privées à indiquer de la manière que le conseil stipule, leur nature de voies privées ou publiques.

4. - Prescrire, selon la topographie des lieux et l'usage auquel elles sont destinées la manière dont les rues publiques ou privées doivent être tracées, la distance à observer entre elles et leur largeur selon les exigences du conseil municipal.

5. - Obliger le propriétaire à exécuter ou faire exécuter à ses frais, la mise en forme de ladite rue ou rue jointe de chaque côté nécessaire à son élargissement.

Exiger sur la largeur complète de ladite rue les fondations avec les garnitures de trottoirs ou cinquant requies à cette fin, si ce sont requies lesdits fondations pour se conformer aux chemins déjà municipaux existants, selon les exigences de l'inspecteur municipal.

Confectionner le surface de la rue à la largeur du plan projeté et sur une largeur de trente pieds sur le centre avec une couche de sable de 4 pouces d'épaisseur, selon le besoin du terrain si être déterminé par l'inspecteur municipal.

Prescrire ladite rue à la largeur du plan projeté et sur une largeur de 24 pieds une couche de ~~sable~~<sup>gravier</sup> de grosseur  $\frac{3}{4}$  sur une épaisseur de 4 pouces.

6. - Obliger le propriétaire de tout terrain à soumettre au préalable au conseil de la corporation tout plan de division ou de subdivision de ce terrain ou de modification ou d'annulation de lignes de rue ou d'une subdivision que ce plan prévoit ou non des rues et être obtenu du conseil un permis de bâtir.

ment.

7. - Comme condition préalable à l'approbation d'un plan de subdivision, que le propriétaire verse le paiement d'une somme n'excédant pas cinq pour cent (5%) de la valeur maintenue au rôle d'évaluation du terrain compris dans le plan. Le produit de ce paiement doit être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat de terrains destinés à l'établissement ou à l'aménagement de parcs et de terrains ainsi acquis ne peuvent être utilisés que pour des parcs ou des terrains de jeux.

Sanctions.

8. - Pour toute infraction à ce règlement, le conseil municipal de St-Louis-de-France, pour une période de trois jours après l'infraction, s'il n'est pas donné suite de se conformer à l'ordonnance ou l'arrêté de ce règlement inflige une amende n'excédant pas vingt dollars (\$20.00) et les frais pour donner suite à l'ordonnance ou à l'arrêté et des frais prévus par la loi, sur peine d'un emprisonnement d'un mois ou plus mais le délinquant peut ou pourra recouvrer sa liberté sur le paiement de l'amende et des frais.

Si l'infraction est continue le délinquant sera puni comme s'il y avait eu plusieurs infractions ou si il y a de plus dans ce sens.

Le pouvoir pour le recouvrement des amendes infligées par les autoritaires du présent règlement est celle de la première partie de la loi des Conventions Souveraines du Québec ch. 29 / S. R. E. 1961.

nb 72-32

Proposé par M. Drouin St-Louis,  
secondé par M. Emile Larive et adopté à l'unanimité que le conseil refuse au maire l'autorisation de signer les documents.



présenté par Bell Canada pour l'empoussiement  
des fils téléphoniques.

no 72-33

Sur une proposition de M. Charles Marchand  
le conseil se réunit et ajourné, au mardi, 8 février  
1972, à 7 heures P. M.

adopté

Maurice Piquin Maire  
Maurice Thibault, s. t.

Province de Québec

Municipalité de St-Jacques-de-France  
Comité de Conseil.

A une séance d'ajournement d'urgence  
régulière de la corporation municipale de la  
paroisse de St-Jacques-de-France, tenue au lieu or-  
dinaire des délibérations, mardi, le 8 février 1972,  
à 7 heures P. M., à laquelle se sont présentés  
présent les conseillers :

Donatien St-Aubin

Honoré Richard

Charles Marchand

Emilien Lemire

Joséph Jodan

Maurice Piquin, maire, formant quorum  
sous la présidence de ce dernier.

no 72-34

Proposé par M. Donatien St-Aubin, sou-  
levé par M. Charles Marchand et réglé à l'unanimité  
que demande est faite au Ministère  
des Terres et Forêts de la province de Québec  
que la corporation municipale de la paroisse  
de St-Jacques-de-France achète dudit Ministère,  
le lot quatre cent soixante dix sept  
(477) du cadastre de St-Maurice, partie en-  
prise dans St-Jacques-de-France, en une date  
utilisée par la municipalité aux fins susmentionnées.  
1.- Comme parc industriel conformément au  
règlement no 79 de la corporation;



2. - Afin d'établir un peu plus nettement les conditions comme résidences permanentes parmi les constructeurs résidents.

3. - Pour fins d'inspection et de vérification, on sera autorisé en une ou deux pièces d'égouttoirs.

rés 72-35

Proposé par M. Donatien St-Culmer, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que le secrétaire, trésorier et l'employé municipal soient autorisés <sup>à visiter</sup> les bulletins de vote, employés et non employés actuellement existants au Bureau de la municipalité.

rés 72-36

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Donatien St-Culmer et adopté à l'unanimité que M. Léon Gagné continue à exercer la surveillance des papiers aux mêmes conditions que précédemment.

rés 72-37

Proposé par M. Donatien St-Culmer, secondé par M. Léon Gagné et adopté à l'unanimité que les retenuues effectuées aux bases soient transportés au sous-bassement du présent et que M. Henri Richard soit autorisé à inspecter les retenuues ainsi transportés.

rés 72-38

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que M. Régis Marchand soit autorisé à intervenir au garage municipal et porte interdite à toute personne se présentant à cet endroit que quelque fin que ce soit sans l'autorisation des membres du conseil. Sa permission soit accordée aux membres du conseil, aux sapeurs-pompier, aux membres de la Protection civile, aux employés temporaires lorsque nécessaire.

rés 72-39

Proposé par M. Léon Gagné secondé par

Mr. Donatien St. Aubin et adopté à l'unanimité que le maire et le maire-adjoint soient autorisés et <sup>pour</sup> le secrétaire-trésorier, une autorisation du maire, à consulter l'avisur légal de la municipalité pour les affaires de la municipalité. Une copie de cette l'avisur légal en soit mise.

rés 72-40

Proposé par M. Henri Richard, secondé par Mr. Donatien St. Aubin et adopté à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit autorisé à consulter l'avisur légal de la corporation concernant les comptes de taxes imposés pour 1971 pour augmentation du rôle.

rés 72-41

Proposé par Mr. Donatien St. Aubin, secondé par M. Lorenzo Larkin et adopté à l'unanimité que la résolution 70-144 soit rescindée à toute fin que de droit et que les documents affectant à la municipalité soient retournés au bureau du secrétaire-trésorier dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception de la présente résolution.

rés 72-42

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Lorenzo Larkin et adopté à l'unanimité que M. Réjean Marchand s'occupe de préparer les quantités suivantes de cartes: "appels incendie" pour distribution dans la paroisse: 200 à être envoyés au bureau de poste du 4<sup>e</sup> de la Kaslorens pour livraison par facteur; 400 à J. Yves Marchand pour la route locale.

rés 72-43

Proposé par M. Lorenzo Larkin, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que demande soit faite au Ministère des Affaires culturelles de la province de Québec qu'une subvention soit accordée à la municipalité pour l'aider à défrayer les dépenses

encaissées pour le service de la bibliothèque municipale.

rés 72-44

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité de demander au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports une subvention pour aider aux dépenses du Service des Loisirs de la Municipalité.

rés 72-45

Proposé par M. Sergio Lubin, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que le vérificateur soit autorisé à apporter les livres de la corporation à son bureau, si nécessaire pour le vérificateur de 1971.

rés 72-46

Proposé par M. Sergio Lubin, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que les immeubles à être vendus au conseil de canton le 9 mars prochain (1972) soient adjugés à la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France advenant le cas où il n'y aurait pas d'adjudicataire.

rés 72-47

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Henri Pichard et adopté à l'unanimité que tous les membres du conseil soient autorisés à aller rencontrer les membres de la Régie des Eaux à Québec pour discuter de l'aqueduc de M. Charles-Edmond Demontigny et que les dépenses encourues par ce voyage leur soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

rés 72-48

Sur une proposition de M. Donatien St-Aubin la présente séance est ajournée, au lundi, 14 février 1972, à 7 1/2 heures P.M.

adopté

C. Maurice Gagnier, Maire  
G. Pierre Thelland, S.T.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

À une séance d'ajournement de la session régulière de la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 10 février 1972, à 7 1/2 heures du soir, à laquelle séance ont été présents Messieurs les conseillers:

Donatien St-Culme

Henri Richard

Charles Marchand

Emilien Lemire

Gaston Thellouard

Jacques Lefebvre

Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 72-49

Proposé par M. Donatien St-Culme, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que le secrétaire - trésorier se conforme à l'avis écrit de l'aviséur fiscal concernant les aveux de taxes pour 1971 et par conséquent de ne pas percevoir les taxes de taxes dus au changement d'évaluation en 1971 et impôts en 1972.

rés 72-50

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Gaston Thellouard et adopté à l'unanimité que le compte de Cantaud Lemire, aviséur fiscal, soit accepté et payé, au montant de 220.<sup>00</sup>

rés 72-51

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Donatien St-Culme et adopté à l'unanimité que M. Gaston Thellouard soit délégué à la réunion du comité des titulaires du Conseil économique régional de la Province et que les dépenses encourues pour ce déplacement

lui sont remboursés.

no 72-52

Proposé par M. George Larkin, secondé par M. Victor Thellud et adopté à l'unanimité que le compte de M. Jean-Pierre Guind, soit remis aux évaluateurs pour fins d'écote.

no 72-53

Proposé par M. George Larkin, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que le compte de M. Victor Guind, pour le 5<sup>juin</sup> 1972, au montant de 450.00, soit accepté et payé.

no 72-54

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Victor Thellud et adopté à l'unanimité que la contribution aux dépenses de la bibliothèque municipale ne soit versée à chaque mois, conformément à la résolution no 71-249 du 6 décembre 1971.

no 72-55

Considérant que la municipalité de St-Louis-de-France a pris connaissance de la lettre que le Régie des eaux du Québec nous a adressée en date du 24 janvier 1972, sur l'intention de M. Charles-Eduard D. Montigny, de discontinuer le service d'égoutte privé qu'il opère personnellement (permis no 163-14);

Considérant que la discontinuation du service pourra créer des problèmes sérieux aux abonnés actuels de ce service;

Considérant que la municipalisation du service d'égoutte public, avec une ambition tout éventuelle d'amener un meilleur service de distribution d'eau à tous les résidents du secteur concerné (environ 110 résidences) soit tout le village de St-Louis-de-France en vue de protéger aussi les résidences contre les dangers possibles d'inondations graves, en raison directement du système d'égoutte

inadéquat;

En conséquence, il est proposé par M. Lorenzo Laskin, secondé par M. Henri Richard et résolu à l'unanimité que des négociations soient entreprises par les membres du conseil de St-Louis-de-France et qu'une rencontre ait lieu avec les représentants de la Régie des eaux du Québec en vue de municipaliser le service d'égouttage privé, à la condition toutefois qu'elle soit favorable aux contribuables, que les possibilités d'approvisionnement d'eau au site actuel du puits, ainsi que la qualité des eaux répondent aux normes exigées par les techniciens de la Régie des Eaux du Québec.

72-56

Sur une proposition de M. Charles Proulx le présent procès est ajourné au lundi 21 février 1972 à 8 heures P.M.

adopté

Maurice Piquin, Maire  
Maurice Thibault D.T.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Charlevoix.

À une séance d'ajournement de la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 21 février 1972, à 8 heures du soir à laquelle avaient été présents Messieurs les conseillers: Henri Richard  
Emilia Ferme  
Maurice Thibault  
Lorenzo Laskin  
Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 72-57

Proposé par M. Henri Richard, secondé

par M. George Jackson et adopté à l'unanimité de demander le Pape des Temp du Jubilé, de ne pas donner suite à la demande de M. Charles-Edmond Remington de diriger sa propre œuvre à ses dépens tout et aussi longtemps que les répétitions ne soient pas terminées avec celui-ci.

no 72-58

Proposé par M. George Jackson, secondé par M. Henri Richard et résolu à l'unanimité qu'une analyse d'eau soit faite par le Ministre de la Santé au sujet de la source près de St. Charles-Edmond Remington (au centre et au point naturel) et qu'un rapport soit présenté à la municipalité dans le plus bref délai possible.

no 72-59

M. Henri Richard propose la levée de l'assemblée.  
adopté Maurice Jopin, Maire  
Maurice Thellend, s. t.



Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 6 mars 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers: Donatien St-Aubrie

Henri Richard

Charles Marchand

Emilien Lenoir

Gaston Thellouard

Luigi Larkin

Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 72-60

Proposé par M. Donatien St-Aubrie, secondé par M. Henri Richard et résolu à l'unanimité que les minutes de la séance du 7 février 1972 soient adoptées telles que lues.

rés 72-61

Proposé par M. Luigi Larkin, secondé par M. Emilien Lenoir et résolu à l'unanimité que les minutes de la séance du 8 février soient adoptées telles que lues.

M. Gaston Thellouard maintient son opposition à la résolution no 72-51.

rés 72-62

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Gaston Thellouard et résolu à l'unanimité que les minutes de la séance du 14 février soient adoptées telles que lues.



n<sup>o</sup> 72-63

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Joseph Lortie et résolu à l'unanimité que les minutes de la séance du 21 février soient adoptées telles que lues.

n<sup>o</sup> 72-64

Proposé par M. Gustave Thellend, secondé par M. Emile Lenoir et résolu à l'unanimité qu'un avis recommandé soit envoyé à M. Henry Poirchaud de voir à ce que le chien dont il est propriétaire soit tenu attaché sur sa propriété conformément à l'article 3 du règlement 28 de la corporation municipale de St-Louis-de-France.

n<sup>o</sup> 72-65

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. St. Louis d'Acasse résolu de la lettre de M. Albert Tardif, insp. gén., du Ministère du Travail et de la main-d'œuvre de la province de Québec.

n<sup>o</sup> 72-66

Proposé et résolu à l'unanimité que la demande de l'Association des Scouts du Canada district de la Havane pour une subvention égale au montant des taxes versés par ladite Association soit refusée.

n<sup>o</sup> 72-67

Proposé et résolu à l'unanimité que la demande du Comité féminin du club de Golf du Haut-de-la-Rivière pour subvention d'une avenue dans le lot 1 soit refusée.

n<sup>o</sup> 72-67

Proposé par M. Donatien St-Louis, secondé par M. Emile Lenoir et adopté à l'unanimité que la question de la municipalisation de la rue St-Barthelemy soit reportée à la session du mois d'août.

M. Henri Richard donne avis de motion

de la présentation, à une séance subséquente d'un règlement concernant les lotissements dans la municipalité.

rés 72-68

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Charles Marchand et résolu à l'unanimité qu'un avis recommandé soit envoyé à M. Robert Poitras, 690, St. Louis-Ste. Françoise, St. Louis-Ste. Françoise de voir si ce que les chiens qui lui appartiennent soient tenus attachés conformément à l'article 3 du règlement 28 de la corporation municipale de St. Louis-Ste. Françoise.

rés 72-69

Proposé par M. Gaston Thellend, secondé par M. Lorenzo Sabaria et adopté à l'unanimité qu'un montant de \$50.00 soit versé pour servir à l'acquisition de tapis pour le hockey mineur.

rés 72-70

Proposé par M. Donatien St-Aubine, secondé par M. Henri Richard et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Bureau ajustage mécanique		\$17.00
Service Spécial Vidanges Inc.		4,347.29
Michèle Marchand	2 heures à 2.50	5.00
Jean-Huy Deschais	26 heures à 2.50	65.00
Gaston Paquin	compte produit	40.49
Jean-Yves Marchand	"appel incendie"	12.48
St-Hamias Origine		2.40
Jacques Lute Inc.		16.20
Peaux duc.		20.72
T.-R. auto lectric Stee		46.44
Beauches Transport		5.00
P. A. Gauthier Stee		4.32
Bureau d'énergie du comté de Champlain		27.00
P. H. Poliquin Stee		12.53
Carrée St-Hamias dnc.		17.78
Bell Canada	garage	13.09

	Secrétariat	19.91
H-2,		1289.14
Cartes Blanches	2 livres, vol.	8.00
Melles Résilés		2.50
Album Jervis		2.50
Actes d'inhumation		7.40

rés 72-71

Proposé par M. Lorenzo Sabin, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que les plans sommaires du futur centre communautaire municipal soient présentés à l'Honorable Fernand Tanguay, afin de lui faire part de nos projets de construction dudit centre au coût de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000.) sans fins de modification si nécessaire, de les faire accepter ainsi que nous devons obtenir de généreux subventions auprès des différents ministères concernés en vue de réaliser ce projet pour l'avancement et le progrès de la municipalité de St-Louis-de-France.

rés 72-72

Proposé et adopté que la demande de M. Charles-Eduard D'Amantigny de devenir nœud son service d'égout à ses abonnées du secteur du village de St-Louis-de-France;

Il est proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que demande soit adressée à M. Charles-Eduard D'Amantigny de bien vouloir faire le juste prix pour le coût de son égout privé à la municipalité de St-Louis-de-France et que copie de cette résolution lui soit envoyée sous pli recommandé et qu'une réponse nous soit fournie dans les dix (10) jours suivant sa réception.

rés 72-73

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité que le maire, M. Maurice Paquin et M. le conseiller Emile Jermine soient autorisés à rencontrer les ingénieurs Heime, Tremblay et c<sup>rs</sup>. pour fournir les informations nécessaires au sujet de l'aqueduc de M. Charles-Eduard Demontigny.

72-74

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Gaston Thellend et adopté à l'unanimité que les membres des conseils soient autorisés à négocier l'achat de l'aqueduc de M. Charles-Eduard Demontigny situé au village de St-Louis-de-France, à un moment convenu entre les parties.

72-75

Proposé par M. Georges Robit, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité que le maire M. Maurice Paquin et le secrétaire - trésorier Maxime Thellend soient autorisés à signer au nom et pour la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France une promesse de prêts avec M. Charles-Eduard Demontigny relative pour une période de cent quatre-vingt-dix jours et qu'un acompte de \$100.00 lui soit versé sur le montant total, s'il y a entente.

M. P.  
M. T.

72-76

Proposé par M. Georges Robit, secondé par M. Gaston Thellend et résolu à l'unanimité que la plainte de Dennis Jermat et Oscar Fortin soit soumise aux évaluateurs pour de la révision des prix - temps au rôle d'évaluation.

72-77

Proposé par M. Gaston Thellend, se-

canalé par M. Donatien St-Lubin et résolu à l'unanimité de maintenir en Devoir jusqu'à la fin de leur mandat les sieurs sans nommés et événements en 1971, selon l'article 178 du Code municipal.

no 72-78

Proposé par M. Gustave Thellend secondé par M. George Sabin que M. Henry Saphote soit révoqué inspecteur pour les permis de construction au tarif spécifié dans le règlement no 34, concernant les permis de construction et inspecteur pour les licences de commerce, conformément au règlement no 57

Votant contre cette proposition: Messieurs Donatien St-Lubin et Charles Bouchard.

Votant pour cette proposition: Messieurs Henri Richard, Emile Lemire, Gustave Thellend et George Sabin.

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

no 72-79

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. George Sabin et résolu à l'unanimité que Messieurs Amel Guimard, Donat De-montigny, Marcel Huet et Rodolphe Bouchard soient nommés garde-feu pour 1972.

no 72-80

Proposé et résolu à l'unanimité que les permis de construction présentés par M. Henry Saphote soient acceptés.

no 72-81

Proposé par M. Donatien St-Lubin, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que le requête de M. Rodolphe Lorange en vue de demander aux autorités compétentes le maintien et l'extension de l'hôtel d'été

comme hôpital général au Cq. de la Pa-  
 deline en vue de desservir encore mieux  
 dans l'avenir les malades de notre région.

Une copie de cette résolution lui  
 soit transmise.

M. Charles Marchand maintient l'avis  
 de motion concernant un règlement d'emprunt  
 de \$125,000. pour la construction d'une  
 école communautaire municipal.

72-82

M. Gustav Thellend propose la  
 levée de l'assemblée.

Adopté Maurice Seguin  
 Maire  
 Maurice Thellend  
 A.C.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Je soussigné, Rodolphe Marchand,  
ayant été nommé gard. feu municipal  
le 1972, jure et déclare que je remplis  
fidèlement les devoirs de cette charge au  
meilleur de mon jugement et de ma capaci-  
té.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Rodolphe Marchand

Assermenté devant moi à St-Louis-de-  
France ce quinzième jour du mois de mars  
mil neuf cent soixante-douze.

Manon Thellend s.t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

Je soussigné, Régis Marchand,  
ayant été nommé gard. feu municipal  
en chef, inspecteur municipal, inspecteur  
épais, gardien d'arbres, jure et déclare  
que je remplis fidèlement les devoirs de  
ces charges au meilleur de mon juge-  
ment et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Régis Marchand

Assermenté devant moi à St-Louis-de-  
France ce vingtième jour du mois de  
mars mil neuf cent soixante-douze.

Manon Thellend s.t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 20 mars 1922, à 7 1/2 heures du soir, à laquelle session sont présents et présents les conseillers:

Donatien St-Cubin

Henry Richard (arrivé à 8 heures,

Charles Marchand

Emile Juvic

Martha Thellier

Jean-Jacques

Maurice Piquin, maire, présent  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été  
signifiés tels que requis par la loi.

72-83

Après avoir reçu une offre écrite de M. Charles-Eduard Demontigny, de \$12,000.00 pour la vente de son squelette à la Corporation municipale et considérant que cette offre semble élevée par le conseil:

il est proposé par M. Jean-Jacques  
présenté par M. Donatien St-Cubin et adopté à l'unanimité qu'une commission est  
formée des membres du conseil art lieu avec M.  
Charles-Eduard Demontigny, en qualité de  
ingénieurs-conseils de la municipalité pour  
diriger de l'offre à remettre à M. Charles-  
Eduard Demontigny, le 21 mars 1922,  
à 8 heures, au secrétariat de la municipalité.



72-84

Proposé par M. George Labrie, secondé par M. Henri Richer et adopté à l'unanimité que des recherches soient faites concernant l'égout que jure de M. Charles-Edmond Parent, situé au lot P-284, B, du cadastre de St-Henri, partie comprise dans le lot de France, par le notaire J.-J. Leblanc, de l'étude Juge et Leblanc, à partir des décrets jusqu'au propriétaire actuel.

72-85

Proposé par M. Gustave Thellier, secondé par M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité que demande soit faite à l'Honorable Commande Toppin, député du comté et au ministre de la Colonie, la réfection et la réparation de l'asphalte dans le secteur du village de St-Jacques municipal pour éventuellement pour, à titre gratuit.

72-86

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Henri Richer et adopté à l'unanimité que demande soit faite à l'Honorable Commande Toppin, député du comté et au ministre de la Colonie d'asphalter la rue de l'Hôtel-de-Ville, dans le village de St-Jacques de France, sur une longueur de 600 pieds, près l'installation éventuelle de l'égout municipal.

72-87

Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Daniel St-Onge et adopté à l'unanimité que demande soit faite à l'Honorable Commande Toppin, député du comté, et au ministre de la Colonie d'asphalter le boulevard St-Marguerite, vers à partir de la route 19 jusqu'à la tête de la côte, ce qui, soit plus précisément chez M. Victoria Lapierre.

72-88

Proposé par M. George Labrie, secondé par M. Gustave Thellier et adopté à l'unanimité.

té qui demandent être faite à l'Hon. Honoré  
Tanguay, député du comté et au Ministre de  
la Voirie de leur rendre effectués les travaux  
suivants, dans la municipalité de St-Jovis-de-  
Frasne:

1<sup>re</sup> Confection, mise en forme et pose de gravé  
dans le boulevard Samson, à partir des travaux  
terminés jusqu'à la rue Hamel.

2<sup>de</sup> Réparation du boulevard des Amours,  
sa confection, sa mise en forme, et pose  
de gravé, à partir de la ville ouvrière Ste-Fa.  
ville jusqu'au boulevard Sanguin (c'est-à-dire  
St-Joyacite).

72-89'

Proposé par M. St-Jovis, le Secrétaire  
d'Assemblée.

Adopté. Maurice Jagnin  
Maire,  
Jovis Belland S. G.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et annuelle  
de la Corporation municipale de la paroisse  
de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire  
des délibérations, mardi, le 4 avril 1972,  
à 8 heures du soir, à laquelle session  
sont présents Messieurs les conseillers:

Dominic St-Cubier

Henri Richard

Charles Marchand

Emilien Jermie

Martin Thibault

Luigi Jaskin

Honore Piquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

72-90

Proposé par M. Dominic St-Cubier, par-  
ti par M. Emilien Jermie et adopté à l'unani-  
mité que les minutes de la session régu-  
lière du 6 mars soient adoptées après avoir  
corrigé le résolutif no 72-75, et y lie  
cent quatre-vingt-dix jours (190) au lieu  
de quatre-vingt-dix (90).

72-91

Proposé par Luigi Jaskin secondé  
par M. Dominic St-Cubier et adopté à l'unani-  
mité que les minutes de la session spéciale  
du 20 mars 1972 soient adoptées telles que lues.

72-92

Proposé par M. Luigi Jaskin, secondé  
par M. Emilien Jermie et adopté à l'unani-  
mité que la paroisse de, soit signée  
par le maire et le curé, le 2 Mars  
1972 concernant le rachat d'égouts de  
M. Charles Edouard Demontigny soit acceptée  
telle quelle.

72-93

Proposé par M. Louage Laskin, secondé par M. Gustave St. Aubin et résolu à l'unanimité que la requête adressée au conseil par les propriétaires du boulevard St-Jean est, relative au futur projet d'égoutte soit étudiée au même moment que celui du plan provisoire.

72-93

M. Laskin maintient l'avis de motion concernant le règlement de l'établissement de la municipalité.

72-94

Proposé par M. Gustave Thellend, secondé par M. Gustave St. Aubin et adopté à l'unanimité que M. Gustave Pharis soit nommé délégué de la municipalité de St-Jouis de France à l'assemblée générale de la Bibliothèque Centrale de Paris de la Province.

72-95

Proposé par Gustave Thellend, secondé par Henri Richard et adopté à l'unanimité de régler de nouveau le compte produit à M. Gustave Hardy, pour le curage du fossé de ligne, auprès de M. Paul H. Service qui agissait comme inspecteur municipal à ce moment.

72-95

Proposé par M. Gustave Thellend, secondé par M. Emile Service et adopté à l'unanimité que le compte de M. Jean-Paul Girard (lot P. 533) soit corrigé de façon à ce que l'insolubilité de \$900. pour la bâtisse ne soit pas affecté, soit enlevé et transféré au compte de M. Clément Boudreau, pour que la bâtisse se trouve sur le terrain dudit M. Boudreau.

72-96

Proposé et résolu à l'unanimité

que des remerciements soient adressés à l'Honorable Dennis Toepke et au droit-commissaire à la Justice, aux Juries et au Sport pour la subvention de \$450.00 qui a été accordée à la municipalité.

72-98

Proposé par M. Donatien St-Cubin, secondé par M. Martin Thibault et résolu à l'unanimité que la correspondance de Claude Pelletier et associés; Oscar Proulx, ing. conseil; et Chas. Fritz, Pagnier, auditeurs soit gardée en file pour référence future.

72-99

Proposé par M. Donatien St-Cubin secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que la lettre de M. Jean Delorme soit transmise à M. Jean Pierre Rivard et que le conseil municipal se réunisse les dimanches suivantes après des activités de la Commission Solovie pour obtenir la ville pour le 24 juin 1972.

72-100

Proposé par M. George Lachin, secondé par M. Donatien St-Cubin et adopté à l'unanimité que la résolution no 72-79 concernant le garde-pur pour 1972 soit révisée à toute fin que de droit, étant donné qu'un nouveau système a été établi pour 1972.

Trois avis écrits ont été envoyés aux quatre-vingt-neuf personnes le 6 mars. Que des remerciements leur soient adressés pour le service qu'ils ont rendu bénévolement.

72-101

Proposé par M. Donatien St-Cubin, secondé par M. Henri Richard et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Lynn Gledhill Eng. supplies	\$ 26.81
St. Amant et Thibault Inc.	\$ 20.00
Garage Plante Inc.	1.08

Hydro. Québec		785.60
Bell Canada	Garage	14.00
	Secrétariat	19.26
F. et M. Boudry		9.75
Charlemagne Champagne		481.30
G. & P. (pièces d'auto) Sté		58.45
Jacques auto occ.		5.02
Bureau d'Énergie, Mutations de maies		36.00
J. Desjardins	35 heures à 3.25	115.40
Paul Duchaud		8.75
Paul D. Hébert	3 heures p. val.	10.00
Master Plante	3 " "	10.00

72-102

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que M. Régis Marchand soit autorisé à ins. telle une hausse d'air, au poste incandé, au meilleur prix possible.

72-103

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Donatien St-Lubin et adopté à l'unanimité que les permis de construction soient faits au double et qu'une copie soit laissée au secrétaire de la municipalité.

72-104

Proposé et résolu à l'unanimité que les permis de construction suivants soient accordés.

Grom Mousette	lot 493-5	maison mobile
J. Desjardins	" 523-3	maison mobile
Jacques Beaudet	" 523-2	maison mobile
Manoie Panneton	" P-177	transformation de l'église Baptiste évangélique en résidence
Jos. Larin	P-178 - P-17 - P-17	création d'un entrepôt pour réparations et de tables et d'effluents.

72-105

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Gaston Thériault et adopté à l'unanimité qu'une liste des permis à qui a été une licence de commerce soit dressée.

72-106

Proposé par M. Lorenzo Jodoin, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que S. Donatien St-Aubin soit nommé maire suppléant à partir du 1 mai 1972.

72-107

Proposé par M. Lorenzo Jodoin, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que le cas des rues St-Maurice, Laurier, Guilbey, nos propriétés soit soumis au service juridique du Ministère des Affaires Municipales.

72-108

Proposé et résolu à l'unanimité que la rémunération accordée à M. Léonard Lyette lui soit versée.

72-109

Proposé par M. Lorenzo Jodoin, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité qu'il ne se conforme à la loi de la Poine (S. R. Q. 1964, chap. 133, art. 50) de demander au ministre de la Courie la permission de reconstruire un service d'égout et d'incendie dans la paroisse de St-Louis-de-France, entre St-Jean, pour la partie du village, Route 19, boulevard St-Jean, est et ouest, de le reconstruire avec plus grande étendue.

72-100

Proposé par M. Lorenzo Jodoin, secondé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à aller au Ministère des Affaires Municipales pour se renseigner sur les procédures à suivre pour la réalisation d'un projet d'égout et d'incendie que les publications de lois, sur leurs dépenses leur soient remboursées sur pièces justificatives.

72-110

Proposé par M. Lorenzo Jodoin, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité que le maire et les conseillers aient que le seré.



trice - trésorier et M. M. - Edouard Demontigny  
sont autorisés à aller à la Régie des Eaux, du  
Québec afin de faire approuver les promesses  
de route faite par M. M. - Edouard Demontigny,  
et que leurs dépenses leur soient remboursées  
sur pièces justificatives.

rés 72-112

Considérant qu'un grand nombre  
d'employés de la C.T.P. résident à St-Louis-  
de-France et font partie du club "Lou-Lou";

Considérant que ce club est un lieu  
de détente pour ces employés et leur fa-  
mille;

Considérant que ce club est d'un ac-  
cès facile pour les résidents des membres  
qui veulent profiter des avantages de ce club.

Il est proposé par M. Lorenzo Larkin,  
secondé par M. Charles Marchand et adopté  
à l'unanimité que le conseil de la munici-  
palité de St-Louis-de-France offre ses  
membres qui ont nos contributions et insis-  
te auprès du Ministère de la Chasse et de la  
Pêche pour que le statut du club "Lou-  
Lou" demeure tel quel.

rés 72-113

M. Danstine St-Culbin propose le ké-  
rie de l'assemblée.

Maurice Pagnini Nair,  
Maurice Pagnini, s.t.



Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 13 avril 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers :

Henri Prud'homme

Charles Duchesneau

Emilien Jancin

Joseph Jodoin

Messieurs Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

rés 72-114

Considérant qu'il est devenu nécessaire et urgent de constituer un réseau d'aqueduc et un système de protection contre l'inondation;

Considérant que la Corporation municipale de St-Louis-de-France possède une franchise de pente pour l'acquisition de l'aqueduc privé de M. Charles-Edmond Demontigny, aqueduc qui ne répond plus aux besoins actuels;

Considérant que des plans et devis avaient été préparés par les ingénieurs Tremblay, Héroux et associés pour le secteur St-Jean dont fait partie le village de St-Louis-de-France et acceptés par le conseil le 15 mai 1967 et que la Corporation municipale sera appelée à en défrayer le coût;

il est proposé par M. Henri Prud'homme

proposé par M. George Lubin et adopté à l'unanimité que les plans et devis qui avaient été perfectionnés soient utilisés avec les conditions qui s'imposent et qu'une liste des items à modifier soit dressée pour être ensuite soumise aux ingénieurs Tremblay, Héroux et Associés.

1. - pour indiquer ou modifier certains items du plan initial.
2. - Pour déterminer le coût approximatif de la construction de l'aqueduc avec les modifications soumise.

rés 72-115

Proposé par M. Emilien Service, secondé par M. George Lubin et adopté à l'unanimité que le conseil soit autorisé à remettre aux ingénieurs Tremblay, Héroux et Associés, à la demande des contribuables du haut St-Jean et qui ont présenté une requête à cet effet, un projet de prolongement du réseau d'aqueduc avec systèmes d'incendie sur le haut St-Jean et dont les plans antérieurs indiquent la fin du réseau à la résidence de M. Emile Masson et dont le futur projet comprendrait un prolongement à l'ouest de la fin des plans déjà déposés pour se diriger vers l'est et dont ledit prolongement serait d'environ 5,000 pieds en largeur de 6" avec 30 entrées de service, et environ 5 ou plus de bornes-fontaines dans ce secteur.

rés 72-116

Proposé par M. George Lubin, secondé par M. Emilien Service et adopté à l'unanimité que le conseil soit autorisé à remettre aux ingénieurs Tremblay, Héroux et Associés, à la demande des contribuables de la rue hôtel-de-ville, un prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue hôtel-de-ville, pour que les

plans antérieurs indiquaient seulement 200 pieds de réservoir sur cette rue. Le prolongement consistait en une longueur additionnelle de 275 pieds au plan actuel en tuyau de 6" sur la rue Hôtel de ville pour desservir ~~trois~~ 4 résidences à environ 387 pieds du boul. St-Louis; un T.E. de 6" x 6" x 6" devra être installé pour faire un prolongement vers la rue Murray avec un conduit d'évacuation de 6" sur une longueur de 532 pieds pour 3 autres résidences.

no 72-117

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Jozeyo Jedin et adopté à l'unanimité que le conseil soit autorisé à remettre aux ingénieurs Tremblay, Héroux et associés un prolongement du réseau d'évacuation pour la rue Beauport au moment de la construction de ce plan initial cette rue n'existait pas et que des résidences y ont été construites depuis.

no 72-118

Proposé par M. Jozeyo Jedin, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que le conseil soit autorisé à remettre aux ingénieurs Tremblay, Héroux et associés, à la demande des contribuables de cette section, qui ont présenté une requête à cet effet, pour étendre à la rue Dubois le réseau d'évacuation existant fait réservoir se dirigeant vers le sud, sur la rue Dubois, en tuyau de 6" pour un prolongement de 519 pieds pour desservir 3 résidences.

no 72-119

Proposé par M. Jozeyo Jedin, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que demande soit faite aux ingénieurs Tremblay, Héroux et associés d'étudier le coût d'un réservoir de plus grande capacité que celui déjà existant sur le plan initial.

n<sup>o</sup> 72-120

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité que la corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France renouvelle avec M. Marcel Ducharme l'entente qui avait été conclue en 1967 au sujet d'une parcelle d'achat pour un terrain dont il est propriétaire et situé à proximité du site actuel de M. Charles Edouard Demarigny, aux mêmes conditions qu'antérieurement et que le maire et le secrétaire soient autorisés à signer les documents au nom et pour la corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France.

n<sup>o</sup> 72-121

Proposé par M. Charles Ducharme, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que les membres du conseil soient autorisés à aller consulter les ingénieurs Tumbay, Hébert et associés afin de leur remettre les projets d'agrandissement de la municipalité concernant les proboscences, les conventions, les chartes de constitution dudit réseau ainsi que d'établir les espèces en son pouvoir par le secteur et dès que l'étude en sera terminée par résultats soient communiqués immédiatement.

n<sup>o</sup> 72-122

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Emile Jovic et adopté à l'unanimité que le futur service d'agrandissement de la municipalité projeté de certains soit limité au territoire du secteur St-Jean, c'est-à-dire dans la zone comprise à l'intérieur dudit secteur et dont la désignation se doit comme suit :

Le dit secteur est borné au nord de la paroisse par le front des terres des champs Ste-Marguerite est et ouest et St-Jean est et ouest.

à l'est par les limites de la paroisse  
de St-Maurice et de celles de St-Louis-de-  
France;

au sud par la division des terres du rang  
St-Alexis est et ouest; et St-Jean, est et ouest;

au sud-ouest, à l'intersection du bord  
des champs et le fronton des terres au rang  
St-Alexis-ouest; au nord par le fronton  
des terres nord par terres au rang St-Mar-  
guerite.

n<sup>o</sup> 72-123

Le Charles Richard propose la levée  
de l'assemblée.

Maurice Jagnin Maire,  
Maurice Thibault s. t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jacques-de-France,  
Comté de Charlevoix

A une session spéciale de la commission municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 24 avril 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers :

Donatien St-Aubin

Hervé Richard

Charles Marchand

Yvonne Thollard

Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été signifiés tels que requis par la loi.

no 72-124

Proposé par M. Hervé Richard, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que le maire et le secrétaire-adjoint soient autorisés à signer au nom et pour la commission municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France une promesse de vente avec M. Daniel Ducharme la présente résolution remplaçant la résolution no 172-120 adoptée le 13 avril 1972.

cf page 217  
et 223  
no 72-128

no 72-125 M. St-Aubin propose la levée de l'assemblée.

Maurice Piquin Maire  
Maurice Thollard s.g.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jovis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de la corporation municipale de la paroisse de St-Jovis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 1<sup>er</sup> mai 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents et en séance les conseillers:

Donatien St-Cubier

Henri Richard

Charles Marchand

Emilien Lemire

Gaston Thellend (arrivé à 8 heures)

Georges Laskin

Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 72-126

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Georges Laskin et adopté à l'unanimité que les minutes de la session régulière du 4 avril 1972 soient adoptées telles que lues.

no 72-127

Proposé par M. Donatien St-Cubier secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que les minutes de la session spéciale du 13 avril 1972 soient adoptées telles que lues.

no 72-128

de page 216  
et 223  
no - 124

Proposé par M. Donatien St-Cubier secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que les minutes de la session du 24 avril soient acceptées, à la condition que la copie de la présente minute signée par le maire et le secrétaire-Tourville soit annexée aux présentes minutes.



no 72-129

Proposé par M. Emile Jemise, secondé par M. George Jubin et adopté à l'unanimité que la Corporation municipale de la paroisse de St-Jacques. Puisse approuver la demande d'Alouette Aviation Inc. pour l'obtention d'une licence de transport classe 4-B à la Commission canadienne des Transports.

no 72-130

Proposé par M. George Jubin que si M. Hubert J. de Borel obtient la permission des autorités gouvernementales de mettre des tuyaux dans le fossé de la route 19, à la suite de l'abandon de R. Jemise la Corporation municipale posera les tuyaux à ses frais.  
Aucun conseiller ne seconde cette proposition.

no 72-130

Proposé par M. Emile Jemise, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité qu'après de se conformer à la loi provinciale de demander à M. Noël Hincé de faire de 60 à 66 pieds le mur projeté sur le plan ci-bes. renvoyé qu'il a soumis au conseil et de nous faire parvenir une réponse écrite à ce sujet.

72-131

Proposé par M. George Jubin, secondé par M. Donatien St-Cyrille et adopté à l'unanimité de demander au Ministère de la Police de réglementer la limite de vitesse à 20/heure sur la rue St-Henri, allant du boulevard St-Jacques (route 19) jusqu'au boulevard St-Alexis et qu'un dépliant soit installé à l'intersection des rues St-Henri avec le boulevard St-Alexis, ce secteur présentant de sérieux dangers d'accidents pour les automobilistes et les piétons circulant dans ces voies, une requête à cet effet ayant été présentée au conseil par les contribuables de l'endroit.

72-132

Proposé par M. Emile Jernice  
 regardé par M. George Jarkin et adopté  
 à l'unanimité de demander au Minis-  
 tre de la Colonie d'installer un dépôt  
 ou tout autre appareil de sûreté, pour pré-  
 venir les accidents à l'intersection des  
 ruy St. Denis et de la rue Courtois aux  
 limites des paroisses de St. Louis de France  
 et St. Maurice.

72-133

Proposé par M. Emile Jernice mon-  
 dé par M. Gaston Thellend et adopté  
 à l'unanimité de demander au Minis-  
 tre de la Colonie d'installer un dépôt  
 tout à l'intersection du ruy St. Margue-  
 rite et de la route 19.

72-134

Proposé par M. Dominique St. Aubin re-  
 gardé par M. Henri Richard et adopté  
 à l'unanimité que les comptes sui-  
 vants soient acceptés et payés:

Commod Labele: 2 voy. pour une famille	\$6.00
3 transports de fûtes	18.00
Charbonnier d'Angeles Sts	498.18
R.L. St-Cyr et Fils	86.69
Provincial oil Sts	104.53
Richard Piche' dnc.	31.55
Raymond Grouin	1.92
La Cie Canadienne de bois de long	3.78
Arpenteur Jernice dnc.	18.89
St. Maurice Energie	14.36
Formules Jales Provinciales Enr.	21.95
Bureau d'Enregist.	14.00
D. Jernice Aluminium Enr.	14.82
Cell Canada	31.14
Hypocrite Jales	760.83
McLeod Eng.	25.30
Compteur Thellend	10.00
Front de Canada	36.56

rés 72-135

cf. pag 221

Proposé par M. Georges Lubin, secondé par M. Donatien St. Aubin et adopté à l'unanimité que le projet de mémoire d'intérêt concernant les conditions de travail de M. Réjean Marchand soit adopté et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ce mémoire d'intérêt au nom et pour la corporation municipale avec l'approbation de M. Réjean Marchand et que copie de ce projet apparaisse aux minutes.

rés 72-136

Proposé par M. Charles Marchand secondé par M. Gaston Thellus et adopté à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de nettoyer et creuser le cours d'eau du ruisseau des Chênes, 1<sup>er</sup> St-Alexis-est, dans la municipalité de St-Louis-de-France.

rés 72-137

Proposé par M. Gaston Thellus, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité de demander que le ministre de la Colonie accorde à la Corporation municipale de St-Louis-de-France l'entretien de la route 19, dans les limites de la municipalité de St-Louis-de-France (du Caf-de-la-Madeleine aux limites nord de la municipalité soit jusqu'à la paroisse de Mont-Carmel), la Corporation municipale s'engageant également à entretenir les ruisseaux de neige pouvant s'accumuler le long de ladite route; ou bien que le Ministère engage des personnes autorisées à entretenir les ruisseaux de neige accumulés aux endroits stratégiques, pour la saison d'hiver 1972-1973.

rés 72-138

Proposé par M. Georges Lubin, secondé par M. Donatien St. Aubin et adopté à l'un.

unanimité de demander que le Ministère de la Voie publique à la Corporation municipale de St-Louis de-France s'investisse de la rue Cantour, située aux limites des paroisses de St-Henri et de St-Louis-de-France, pour le plan d'été 1972-1973, vu que le chemin de la municipalité est obligé de passer ce chemin dans les deux (2) sens, pour elle courir des eaux dans la municipalité de St-Louis de-France même.

rés 72-139 Proposé par M. George Jubin, secondé par M. Henri Richer et adopté à l'unanimité que demande soit faite à la Commission d'achat du G. de la Ville de St-Jean d'acheter la bâtisse dont elle est propriétaire et au est logé le résident de la municipalité, à 805, boul. St-Jean. O., St-Louis de-France, pour le prix nominal de \$1,00.

rés 72-140 Proposé par M. Gaston Thellend, secondé par M. Donat St-Aubin et adopté à l'unanimité d'autoriser le pose d'un tuyau galvanisé dans le rue Laurier, en face de la demeure de M. Donat Guisson et que M. Donat Demontigny soit chargé avec M. Régis Marchand d'en faire l'installation.

rés 72-141 M. George Jubin donne avis de retour de la présentation à une séance subséquente d'un règlement concernant l'installation des poteaux de la ligne de la route 19 dans les limites de St-Louis-de-France.

rés 72-141 Proposé par M. Charles Archambault, secondé par M. Eugène Lemire et adopté à l'unanimité que le résident autorisé

à demander compte reçu des ingénieurs  
Tremblay, Hémeux et cons. soit remis au  
ministère des affaires municipales pour  
obtenir des renseignements sur le façon  
de disposer de ce compte.

no 72-143

Proposé par M. Jean-Jacques Joubert se-  
condé par M. Henri Richard et adopté à  
l'unanimité qu'un montant de \$26.70  
soit 178 milles à 0.15/m soit payé à M. Char-  
les-Eduard D'Amontigny pour un voyage fait  
à Québec le 6 avril 1972.

no 72-143

Proposé et résolu à l'unanimité  
que les permis de construction suivants soient  
accordés :

Robert D'Amet	P-583	Résidence	\$12,000.
Paul Savoie	P-523	résid. jui-février	10,000.
Paul Savoie	P-523	Piscine privée	4,500.
Robert Hélinas	P-523	Résidence	10,000.
J.-Denis Tudd	P-286	Garage privé	1,000.
Jacques Coudry	P-522	Piscine privée	3,000.
Yvelles Frenois	P-479	Garage pour ménage	2,500.
Yvelles Frenois	532-15	entrepôt	3,800.
Bobé Jean	522-9	invention de demande	400.
Manic Sigroc	P-477	Programme de jésu d'immobilier d'auto	2,000.
René Duval	P-501	transport de déchets pour adopté à une construction équivalente	\$7,000.

no 72-144

M. D'Amontigny se retire pour le reste  
de l'assemblée.

adopté, Manic Sigroc, Maire  
Manic Sigroc s.e.

CE 24 ÈME JOUR DE AVRIL MIL NEUF CENT SOIXANTE DOUZE.

- E N T R E -

LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-LOUIS DE FRANCE, agissant aux fins des présentes par son Honneur le Maire Maurice Paquin, dûment autorisé en vertu d'une résolution de la dite Corporation, a une séance spéciale tenue a la salle de l'école Blanche de Castille, lundi le vingt quatre avril 1972.

Ci-après appelée "PARTIE DE PREMIERE PART"

- E T -

Monsieur MARCEL DUCHARME, domicilié au numéro 771, Blv. ST-Jean Ouest, a ST-Louis de France.

Ci-après appelé "PARTIE DE SECONDE PART"

Intervient la convention suivante, savoir; UNE PROMESSE DE VENTE.

La partie de seconde part, laquelle par les présentes, consent a vendre, céder et abandonner avec garantie contre tous troubles et évictions, clair et net de toute hypothèque et redevance quelconque a :

LA PARTIE DE PREMIERE PART A ce présent et acceptant, ci-après appelé acquéreur, savoir :

DESIGNATION

Un morceau de terrain situé du côté Nord- Ouest du Blv. ST-Jean Ouest, en la paroisse de ST-Louis de France, Comté de Champlain, contenant environ deux cents dix sept pieds de largeur par trois arpents de profondeur, ( a distraire cependant la partie incluse dans la présente désignation, soit la propriété de Mr Charles Edouard Demontigny occupé par son aqueduc privé et d'une grandeur d'environ cent pieds de largeur par cent trente cinq pieds de profondeur et portant les numéros P.284 et P.285 ) borné du côté ouest par la propriété de Mr Donat Lefebvre, au nord et a l'est par le vendeur et en partie par le terrain de Mr Charles Edouard Demontigny, au sud par Mr C.E. Demontigny et le Blv. ST-Jean Ouest, connu et décrit comme faisant partie des lots Nos P.284 et P.285 du cadastre officiel du Comté de Champlain, pour la paroisse de ST-Maurice dont la dite paroisse de ST-Louis de France en est un démembrement, tel que le tout se trouve actuellement, et que la partie de la première part déclare le bien connaître pour l'avoir vu et visité et en être satisfait.

ENTREE EN JOUISSANCES ET CONDITIONS

La présente promesse de vente est consentie pour et en considération de la somme de mil huit cents dollars (\$ 1.800.), dont un montant de cent dollars \$100. sera versé comptant avec la signature de la présente promesse de vente, et la balance dit montant a acquitter pourra être consenti dans une période n'excédant pas douze mois de la date de la signature de la présente promesse de vente; ou a défaut de la partie de la première part d'acquérir le dit immeuble, la présente promesse de vente deviendra "IPSO FACTO" NULLE et de nulle effet, le propriétaire actuel pourra alors continuer a jouir de tout ce que ci-dessus vendu, garder ainsi l'argent versé comme acompte sans cependant rien exiger de plus a la partie de la première part comme compensation ou autrement.

Pendant la durée de la présente promesse de vente, la partie de la première part aura droit de faire tous travaux de sondages et recherches sur la dite propriété.

La partie de la deuxième part s'oblige par contre a céder et abandonner le dit immeuble dans un délai de soixante jours suivant la réception d'un avis reçu sous pli recommandé de l'intention de la partie de la première part, a se prévaloir d'un contract de vente, consenti par devant Notaire, dûment enregistré pour et au nom de la partie de la première part.

FAIT ET SIGNE a ST-Louis de France ce 24 ÈME jour de AVRIL mil neuf cent soixante douze, pour une durée de douze mois, de la date de la présente signature.

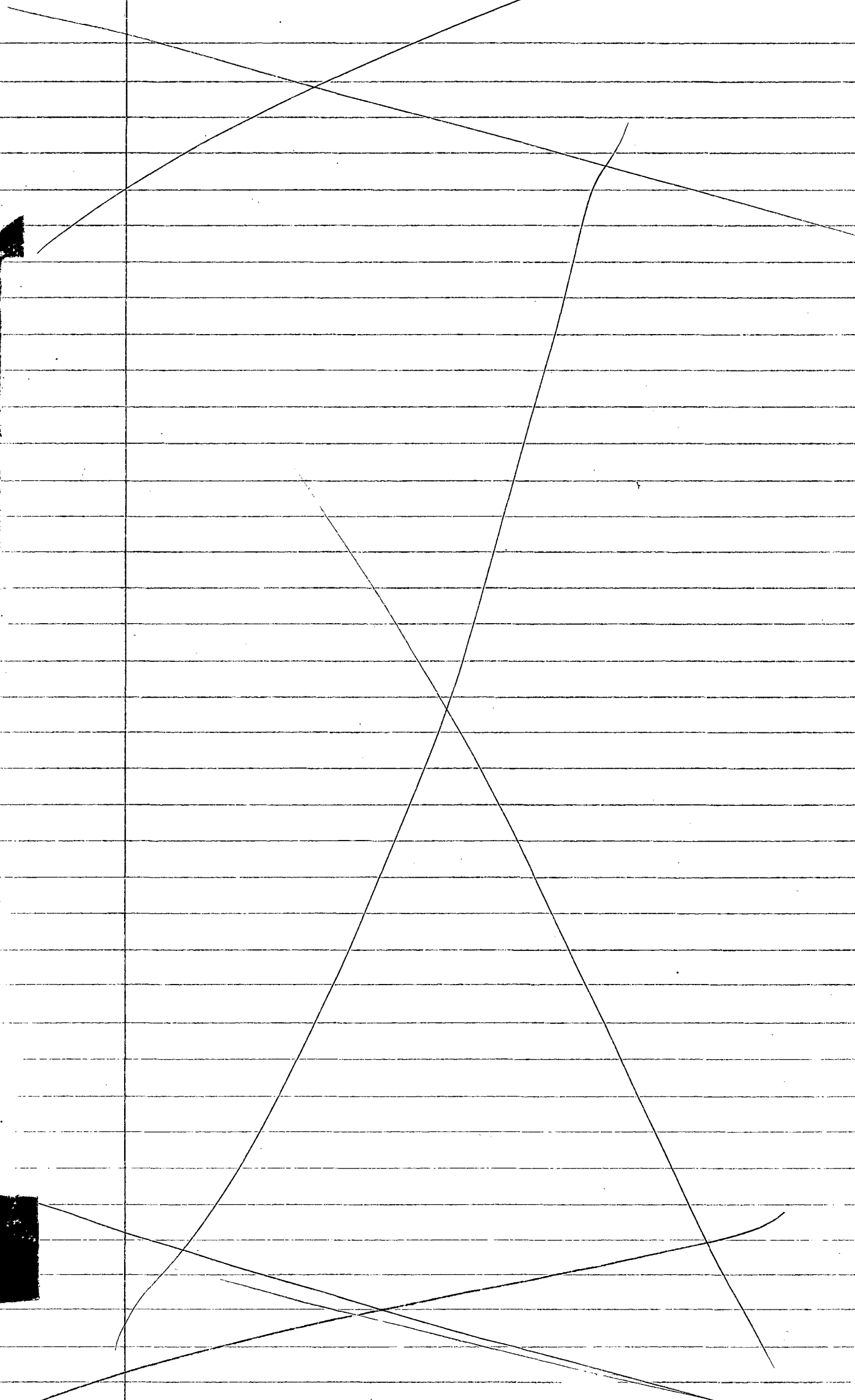
Signature de la partie de PREMIERE PART, ACQUEREUR

POUR Et au nom de la Municipalité de ST-Louis de France.

*Maurice Paquin* Maire.  
*Maurice Thallud* Sec. Tre

Signature de la partie de DEUXIEME PART, VENDEUR.

*Marcel Ducharme*





LE 1<sup>er</sup> oct 1972.

MEMOIRE D'ENTENTE POUR L'EMPLOYÉ MUNICIPAL MAURICAN MARCHAND.

Projet d'une entente collective entre l'employé municipal M<sup>r</sup> Régis Marchand d'une part et la Municipalité de St-Louis de France, ci-après appelé "EMPLOYÉ" afin de déterminer les conditions de travail et salaire de l'employé permanent.

- TRAVAIL -

L'employé municipal devra effectuer tous les travaux d'ordre général, pour le compte de la municipalité ; tels que l'entretien la réparation ou la confection des chemins d'été, d'hiver, cours d'eau, salle municipale, secrétariat, garage municipal, poste d'incendie, la machinerie, l'équipement, l'outillage ainsi que toutes les propriétés que la Municipalité possède ou pourrait acquérir, également la surveillance de certains travaux sociaux, ainsi que répondre aux appels pour incendie.

CONDITIONS SALARIALES

L'employé municipal devra, durant la saison d'hiver accomplir son travail de déblaiement de la neige lui-même en autant qu'il lui soit possible de le faire, et qu'en retour son temps accumulé ou surplus de ses quarante heures régulières payées à chaque semaine, il lui soit déterminé par la feuille de temps dûment remplie, pour chaque semaine de l'année le temps supplémentaire fait, pour être accumulé durant toute une année, et remis par la suite à l'employé sous forme de vacances prises durant la saison d'été à être déterminés entre les parties, il en sera de même pour tous les travaux faits en supplément pour les appels d'incendies ou autres.

La remise du temps supplémentaire à l'employé municipal, se fera à compter de l'année 1972 pour le temps accumulé en 1971.

Les vacances annuelles lui seront payés en 1972 selon l'ordonnance de la Commission du Salaire minimum, selon la date de son engagement. ( 15 déc. 1969 )

Son salaire hebdomadaire lui sera versé pour la semaine de 40 heures à raison de \$125.00 par semaine et dont ses heures normales de travail seront de 8 heures à midi et de une heure à 5 heures, excepté durant les périodes d'hiver ou pour des problèmes majeurs, ils pourront alors être modifiés.

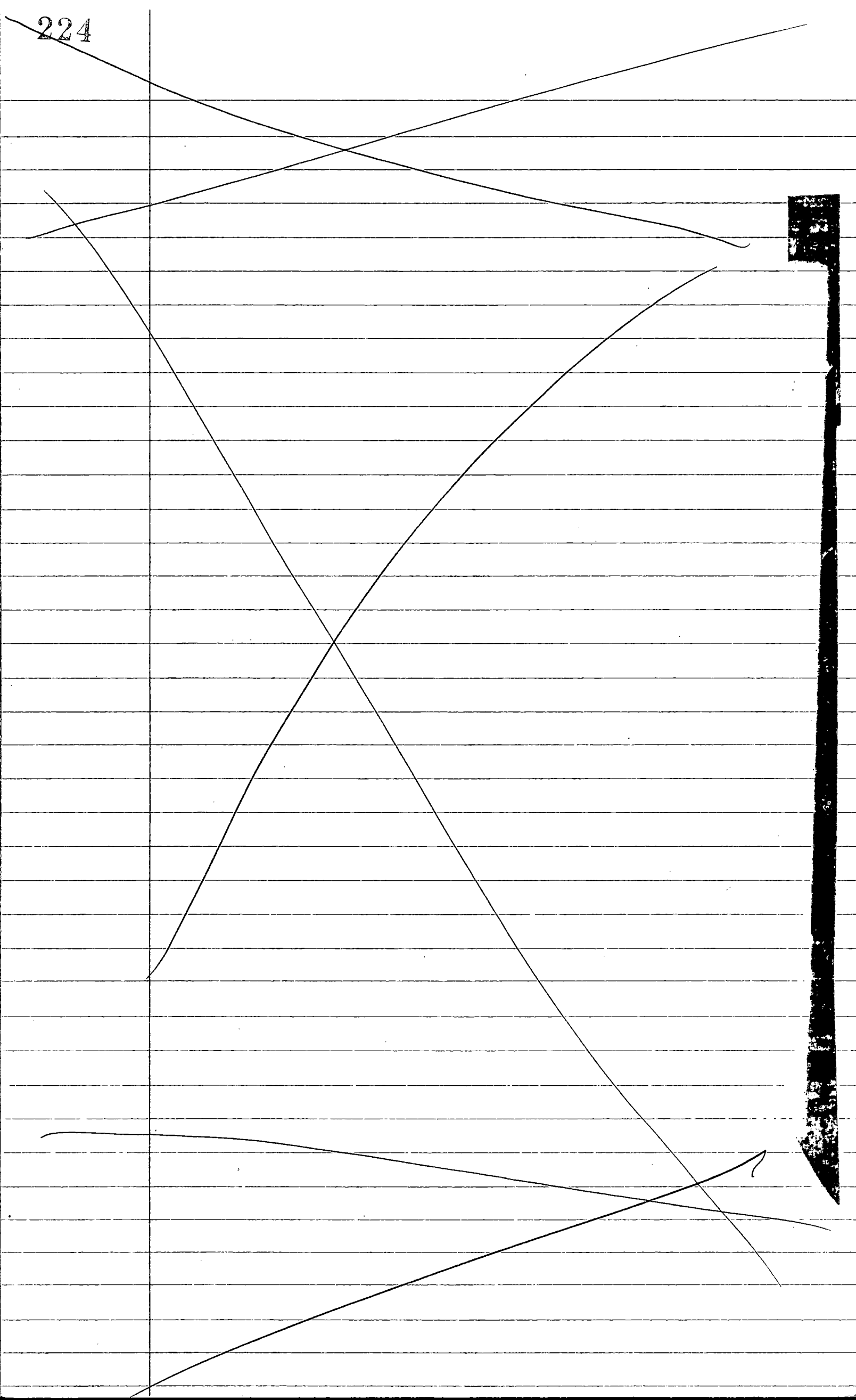
La résolution en date du 15 décembre 1969 devra être modifiée, en ce qui concerne la partie utilisation de son automobile, afin que celui-ci reçoive le remboursement de ses dépenses d'autos, pour les frais de déplacement, une allocation de dépenses à raison de \$0.15 le mille parcouru payé en plus et en dehors de son salaire régulier sur pièces justificatives produites au secrétaire-trésorier lui seront remises sur demande.

L'entente sur les frais de déplacements, sous à compter d'oct 1972 et tandis que les autres clauses seront rétroactives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972 et pourront être modifiées sur entente entre les parties et gardé en filières, en foi de quoi les parties ont signés et acceptés avec l'approbation du Conseil les présentes.

L'EMPLOYEUR :

L'EMPLOYÉ :

*Maurice Seguin*  
*Régis Marchand*  
*Sec. Trés. Maurice Thellend*



Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comité de Conseil.

A une session spéciale de la corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 8 mai 1972, à 7 1/2 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Dominique St-Aubin

Henri Richard (arrivé à 8 heures moins 20 min.)

Charles Grandand

Emilien Lemire

Gaston Thelland

Lucien Larkin

Maurice Piquin maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

no 72-145

Proposé par M. Gaston Thelland, secondé par M. Dominique St-Aubin et adopté à l'unanimité que le compte d'honoraires ainsi que les plans du nouveau canal d'égout soient déposés à l'étude.

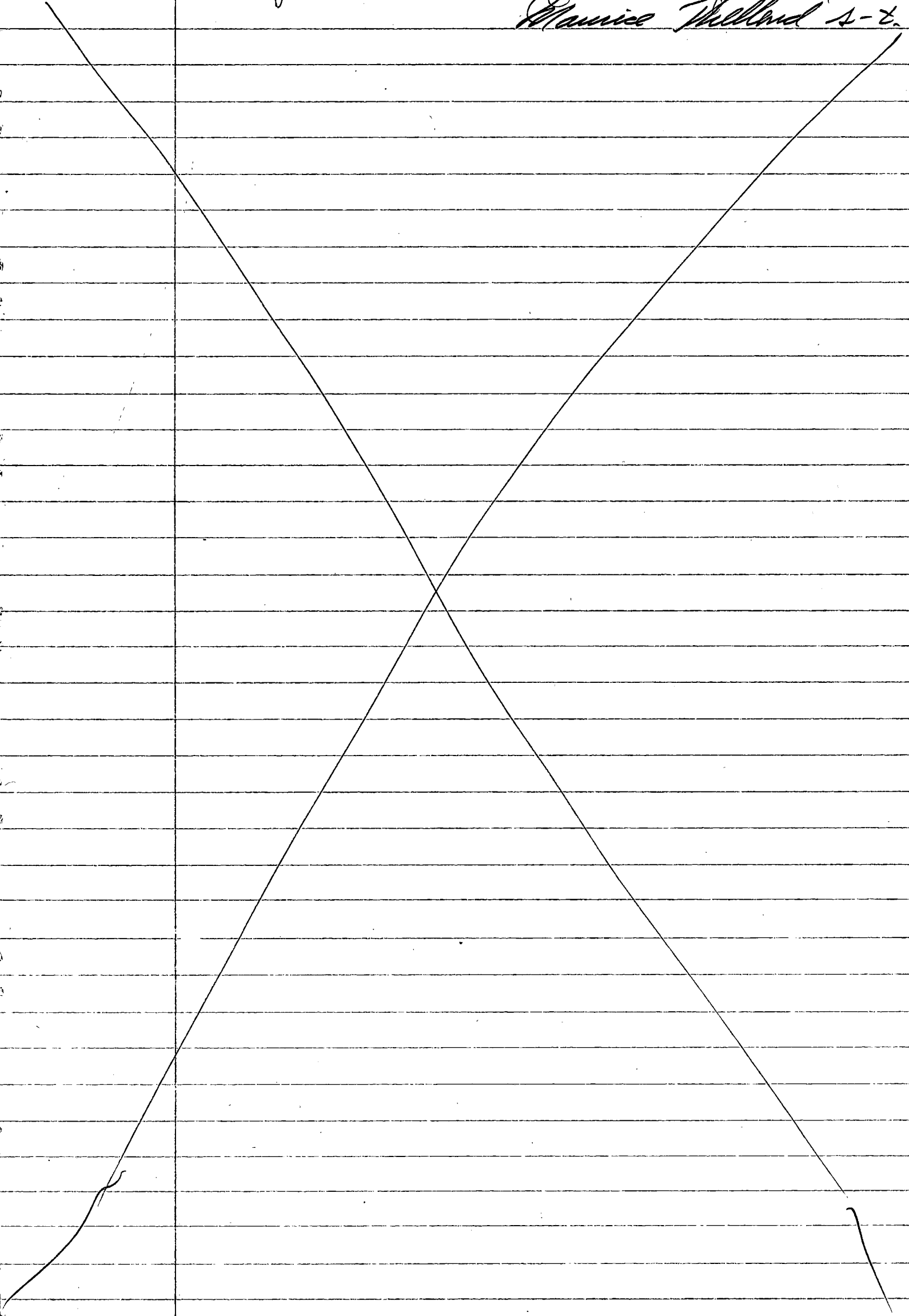
no 72-146

Proposé par M. Dominique St-Aubin, secondé par M. Lucien Larkin et adopté à l'unanimité que les membres du conseil soient autorisés à se rendre à Québec rencontrer les représentants des Affaires Municipales en vue de résoudre le problème des honoraires des ingénieurs et que leurs dépenses leur soient remboursées au prorata de ces justifications.



- adopte:

Maurice Reguin, Maire  
Maurice Thellou 1-2.



Paroisse de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session spéciale de la Conférence municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 29 mai 1972, à 7 1/2 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers :

Henri Richard  
Charles Marchand  
Emilien Lemire  
Joseph Jubin  
Maurice Piquin, maire, formant  
quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés tels que requis par la loi.

no 72-151

Proposé par M. Joseph Jubin, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que le maire M. Maurice Piquin et le secrétaire-trésorier Maurice Thellend soient autorisés, après approbation par le Directeur de l'Éducation et entente avec le Commissionnaire Service du Cap-de-la-Madeleine à utiliser les services du notaire Jean-Pol Héon pour rédiger l'acte de vente ainsi que signé, au nom et pour le Coproducteur Municipal de la paroisse de St-Louis-de-France, tout document relatif à la propriété qui est situé le secteur de la Municipalité, à 805, St-Jean-Ouest.

no 72-152

M. Charles Marchand propose la suite de l'assemblée.

Adopté

Maurice Piquin Maire  
Maurice Thellend s.-t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Champlain

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 5 juin 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents suivants les conseillers:

Donatien St-Aubine

Hans Richard

Charles Mandel

Emilien Lemire

Gaston Thibault

Jacques Leduc (arrivé à 9 heures 5 min.)

M. Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 72-153

Proposé par M. Donatien St-Aubine, secondé par M. Emilien Lemire, que les minutes de la session régulière du 1 mai 1972 soient adoptées telles que lues.

no 72-154

Proposé par M. Hans Richard, secondé par M. Gaston Thibault et adopté à l'unanimité que les minutes de la session spéciale du 8 mai soient adoptées telles que lues.

no 72-155

Proposé par M. Gaston Thibault, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que les minutes de la session spéciale du 29 mai soient adoptées telles que lues.

no 72-156

Proposé par M. Gaston Thibault, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que le maire soit autorisé à signer le plan soumis par Bell Canada à la condition que



Bell Canada se tient responsable des dommages causés aux propriétés privées et que la Corporation Municipale soit déchargée de toute responsabilité quant aux dommages pouvant être causés à l'équipement de la Compagnie, lors de travaux éventuels.

no 72-157

Proposé par M. Henri Pichard, secondé par M. Gaston Thellouard et adopté à l'unanimité d'étudier les demandes de permis d'urbanisme Urbicus et Raymond pour relatives à leur compte de vidanges pour juger si elles sont conformes ou non au règlement des vidanges et si elles ne le sont pas, ils devraient s'y conformer.

no 72-158

Proposé par M. Gaston Thellouard, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que le permis de construction demandé par M. Trufflé Champagne lui soit accordé qu'à avis légal.

no 72-159

Proposé par M. Henri Pichard, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité que le plan montrant le projet de lotissement d'une partie du lot 501 appartenant à M. Noël Hinse soit accepté avec une rue à 66 pieds. Le conseil ayant reçu le consentement de M. Hinse à ce sujet.

no 72-160

Proposé par M. George Sobies, secondé par M. Emile Jamies et adopté à l'unanimité que M. Armand Péro Péro et ses frères, responsables du buschell sont autorisés à acheter son réquisitoire l'équipement nécessaire demandé dans leur lettre du 5 juin, jusqu'à concurrence de \$225.00 et qu'en plus un montant de \$25.00 soit alloué aux deux responsables du buschell.

n<sup>o</sup> 72-161

Proposé par M. Jacques Labrie, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que M. Henri Richard soit autorisé à entreprendre les tables à figure - nique appartenant aux biens jusqu'à ce que la Corporation municipale dispose d'un local adéquat pour les servir.

n<sup>o</sup> 72-162

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que M. Régis Marchand soit autorisé à acheter de la peinture pour les tables à figure - nique et les bandes de peinture ainsi que les fournitures nécessaires pour le peinture.

n<sup>o</sup> 72-163

Proposé par M. Gustave Thibault, secondé par M. Emile Lavoie et adopté à l'unanimité que la requête de M. Richard Lavoie soit considérée à condition que des tuyaux pour les arêtes de ce puits soient installés et que de la pierre 9/3 pouces soit installée sur une largeur de 24 pieds, et une épaisseur de 4 pouces et sur toute la longueur de ce mur.

Une copie de cette résolution lui soit envoyée.

n<sup>o</sup> 72-164

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés: sur les comptes de Crumet, Liselle et Co. et St-Jean-ric origines Ltds:

Michel Lemaitre - Proj. - vol.	48.50
Gustave P. Lavoie - " "	36.00
J. Guy Bastien " "	15.00
J. Yves Desrochers " "	28.50
Gérard Marchand " "	34.00
Denis Desilets " "	6.50
Paul Ducharme " "	6.50
Serge Ducharme " "	6.50

Michel Péjine	Jeune - volontaires	6.50
Gilles Marchand	" "	8.00
Pierl Désilets	" "	22.50
Gilles Désilets	" "	10.50
Guy Hamois	" "	4.00
Georg St-Onge Inc.	jeune amies - mandie	4.60
Yvonne Ducharme	" " "	4.75
" " "	" " "	8.77
M. Péjine auto inc.	" " "	5.00
Maurice Pagnier	compte produit	33.17
Bertrand Lavoie	Hon. professionnels	25.00
Aldéric Désilets	compte produit	2.50
Réjean Marchand	dépense d'auto (mai)	7.05
Pierl Marchand	compte produit	37.50
Premier Pastoreau		33.59
Bell Canada	garage 16.77 Bureau 20.26	37.03
Hydro Québec	Electricité	784.76
Donat Remonting	compte produit (travaux rue Lavigne)	\$ 30.00
Caf Pic Service	recharge extincteur	7.56
Fortinet Beaumier	compte produit	\$ 250.00
Ben Canave inc.		128.41
Jacques auto inc.		4.28
Chabonnie Chagnon Stée		125.53
Pierre Thibault (auto) Stée		5.04
Empirens A. L'homme inc.	en-tête de lettres	18.15
P.A. Guin Stée		16.33
Carrière St-Maurice inc.		57.22
R.J. St-Onge et Fines		7.00
Rental Québec Steel		3.75

no 72-165

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Donatien Leduc et résolu à l'unanimité que les membres du conseil soient autorisés à aller rencontrer les autorités judiciaires concernant le projet d'acquiescement et d'ajournement et que leurs dépenses leur soient remboursées.

Proposé et vu que les permis de construction suivants ont été acceptés par le conseil de Jean-Louis Corm et André Dupont dont l'acceptation est soumise aux études:

Ed. M. Bouchard Inc. P. 501	agrandissement	\$ 30,000.
Jos. Proulx P. 273	résidence	\$ 10,000.
Pierre Lété P. 477	"	\$ 8,000.
Grand Pessières P. 65	"	\$ 8,000.
Jules Lété	"	\$ 8,000.
Pomès Lachance 475-55	garage mobile	\$ 7,000.
Henri Lété	résidence	\$ 6,000.
La Compagnie de la Sabine	fort	\$ 3,000.
St Louis Sport Inc. P. 477	agrandissement	\$ 1,000.
Jules Lavoie	entrepôt	500.
Bernard Lefebvre	garage mobile	\$ 4,000.
Maurice Plouffe	garage fixe	450.
Maurice Piquin	résidence	\$ 10,000.
Albert Deshayes	agrandissement	\$ 275.
Marie Charrette P. 310	chalet d'été	\$ 350.
J. de. Halley P. 517	" "	\$ 1500.
Raymond Tassin	hangar de m. mobile	\$ 8,000.

rés 72-166

Sur une proposition de M. Charles Bouchard  
 la présente séance est terminée au lundi, 12 juin  
 1972, à 7 1/2 heures P.M.

adopté Maurice Piquin Maire  
 Maurice Plouffe s.t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jovis-de-France  
Comité de Champlain.

A une séance d'ajournement de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jovis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 12 juin 1972, à 7 1/2 heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Donatien St-Aubin

Henri Richard (arrivé à 8 heures moins quart)

Antoine Thelland

Jocelyn Turpin

Emilien Lemire (arrivé à 8 heures 5 min)

Charles Bruchand (arrivé à 9 heures)

Maurice Piquin, faisant quorum sous la présidence de ce dernier.

no 72-167

Proposé par M. Donatien St-Aubin  
secondé par M. Antoine Thelland et adopté à l'unanimité que le budget du Bureau d'enregistrement du comité de Champlain pour les mutations au mois de mai au montant de \$25.00 soit accepté.

no 72-168

Proposé par M. Donatien St-Aubin  
secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité qu'une demande soit remise au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux sports et aux sports ainsi qu'à l'Honorable Bernard Taylor pour une subvention qui aiebes à défrayer le coût de construction d'une bâtisse évaluée à \$6,000.00 et destinée principalement aux sports d'hiver des jeunes de la paroisse. Ladite bâtisse comprenant salle de ping-pong, douches, toilettes, bureau, salle d'équipe, le tout à un étage,

d'une grandeur 29x50 pieds, en bois de cèdre et qu'une copie de ce plan soit transmise au Haut-Commissariat avec copie de la présente résolution, considérant qu'aucun local de ce genre n'existe présentement dans la municipalité.

rés 72-169

Proposé par M. Lorenzo Jubin, secondé par M. Emile Lenoir et adopté à l'unanimité que les officiers servent à ambasser les incendies de forêt demeurant au poste incendie sous la responsabilité de l'employé municipal.

rés 72-170

Proposé par M. Lorenzo Jubin, secondé par M. Emile Lenoir et adopté à l'unanimité qu'une avance sur le salaire du secrétaire-trésorier lui soit versée le 15 de chaque mois.

rés 72-171

Proposé par M. Emile Lenoir secondé par M. Martin St-Aubin et adopté à l'unanimité que l'ancien local de la coopérative municipale de la paroisse de St-Jean de France soit autorisé à fournir les fournitures nécessaires pour le recouvrement des arriérés de taxes dus par la coopérative épiscopale catholique paroissiale.

rés 72-172

Considérant qu'aucune information ne nous est parvenue sur le façon de procéder pour la révision du rôle pour 1972, il est proposé par M. Lorenzo Jubin, secondé par M. Martin Thellier que des informations soient demandées au Ministère des Affaires municipales à ce sujet.

rés 72-173

Proposé par M. Emile Lenoir, secondé par M. Martin Thellier et adopté à l'unanimité qu'une nouvelle liste de numéros de po.

tes soit faite pour les résidences des mesdames  
Cunha et Ingram et Lavinia par le conseil.

no 72-174

Proposé par M. Henri Richard, secondé par  
M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité  
qu'un voyage de jeune soit envoyé dans le  
vue Lavoie.

no 72-175

Proposé par M. Emile Jovine, secondé  
par M. Charles Marchand et adopté à l'unani-  
mité que des félicitations soient adressées à  
M. Claude Jovine à l'occasion de son élection  
comme commissaire d'école à la C. S. du G.  
de la Madeline.

no 72-176

Proposé par M. George Joubin, secondé  
par M. Henri Richard et adopté à l'u-  
nimité que le rapport financier pour l'année  
terminée le 31 décembre 1971 soit adopté  
tel que présenté et préparé par les firmes  
Lang, Côté, Joubin, Rousseau, Boudreau et  
Associés.

no 72-177

Proposé par M. George Joubin, se-  
condé par M. Henri Richard et adopté à  
l'unanimité que le compte de honoraires  
des vérificateurs Lang, Côté, Joubin, Rousseau,  
Boudreau et Associés, au montant de \$550.  
soit accepté.

no 72-178

Proposé par M. Emile Jovine, se-  
condé par M. Martin Thériault et adopté à  
l'unanimité qu'une lettre de remerciement  
soit adressée à M. Guy Blanchette, chef de  
police du G. de la Madeline pour avoir permis  
à la municipalité de St-Jovis de France  
d'utiliser les services d'un policier à St-Jovis  
de France lors des fêtes à Québec le 24 mai dernier.



rés 79-179

Proposé par Donatien St-Aubin, secondé par Charles Marchand et adopté à l'unanimité que des remerciements soient adressés à M. Victorin Lapointe, au Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation pour avoir obtenu les services d'un avion citrouille pour la municipalité lors du feu d'école du 24 mai dernier.

rés 79-180

Proposé par M. George Leduc, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité de demander à l'ingénieur public de faire la construction au dernier prolongement de la ligne électrique sur la rue St-Henri, dans la municipalité de St-Jacques-de-France.

rés 79-181

Proposé par M. George Leduc, secondé par M. Victorin Lapointe et adopté à l'unanimité que M. Pierre Marchand soit autorisé à faire une ouverture dans les trottoirs sud-ouest des rues Lavoie et Cournoyer, dans les travaux d'éclairage existants pour ces dites rues.

rés 79-182

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. George Leduc et adopté à l'unanimité que le conseil municipal à Honorius Lavoie et Maurice Lavoie un intendant d'acquiescer la rue Lavoie pour le prix nominal de \$1.00 afin de décharger les propriétaires les propriétaires de cette rue de toute responsabilité qui ils pourraient avoir à l'égard de cette rue.

rés 79-183

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. George Leduc et adopté à l'unanimité de demander au Ministère de la Police de mettre à la disposition de la municipalité le "quai" du Ministère pour le secteur de Robert Lavoie, dans le boulevard St-Denis, aux mêmes conditions que les autres propriétés.

rés 72-184

Proposé par M. Jules Grandand, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité de demander au Ministère de la Ville une subvention pour l'asphaltage de nos Hôtes-de-ville, dans la municipalité de St-Louis-de-France.

rés 72-185

M. Luchin donne avis de motion, de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement d'export pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts.

rés 72-185

Proposé et résolu à l'unanimité que les permis de construction soient suivants soient acceptés:

Marius Pagnier	92	résidence	\$ 14,000.
Orville Paquette	89-2	résidence	\$ 9,500.
Conrad Lebbe	P-478	group. ménages	\$ 10,000.
André Plante		chalet d'été	\$ 1,500.
René - P. Bellemare		" "	350.

rés 72-186

Proposé par M. Donatien, secondé par M. Emile Lenoir que le permis de construction de M. Jean-Louis Lenoir soit accordé; votent pour cette proposition: M. Donatien

Grandand  
Lenoir  
Luchin  
Contre: M. Donatien  
Thelland

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

M. Thelland a déjà à l'impression du permis.

rés 72-187

Proposé et résolu à l'unanimité qu'un avis soit envoyé à M. Edouard Languin concernant Pierre Yveret pour qu'il avise ce dernier d'arrêter immédiatement le cours de son

buté par M. Lacroix et joint avec terrain.

rés 72-188

Proposé par M. Gustave Thollon, secondé par M. Charles Bouchard et adopté à l'unanimité de demander au Ministère des Travaux et Forêts de nettoyer le fossé existant des bandes coupées et abandonnées sur la terre que l'ancienne justice (cadastre 471) a St-Louis-de-France. Ces bandes coupées pouvant être cause de dangers d'incendie.

rés 72-189

Proposé par M. Charles Bouchard, secondé par M. Lorenzo Leduc et adopté à l'unanimité que demande soit faite à la Commission Municipale de police de renouveler pour une période de 3 mois, si la loi Publique de St-Louis-de-France l'exigeant temporairement avant le 30 décembre 1971.

rés 72-190

Proposé par M. Lorenzo Leduc, secondé par M. Gustave Thollon et adopté à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'effectuer les travaux suivants dans la municipalité de St-Louis-de-France:

1.- Remplir un trou sur l'accotement gauche du boulevard Provincial, avant d'arriver au sac Rivard.

2.- Poser un "arrêt" arbitraire à fin de la route House, intersection au boul. Provincial.

3.- Répondre dans les domaines ou jardins de la municipalité un fossé servant à éliminer les puces.

4.- Nettoyer le fossé gauche du chemin sur le boulevard St-Jean - avant faire au numéro cinq 750, entrée de cours sans tuyau.

5.- Creuser le fossé du chemin à droite sur le boul. des Chénoues à partir de la chalette

jusqu'au petit ruisseau, près de la Villa  
Cuvrière St-Famille.

6. - Fixer les goudres au cours d'eau Beauche-  
mon dans le boul. des Cheneux, là où les em-  
ployés de la Voirie ont effectué des travaux le  
jeintemps dernier.

7. - Baisser les accotements du boul. Sts Mar-  
guerite-est, à partir de la route 19, des 2  
côtés et jusqu'à la carrière St-Maurice.

rés 72-191

Proposé par M. Gaston Thellend la  
suite de l'assemblée.

Adopté: Maurice Jiquin, Maire  
Maurice Thellend, s.t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Jacques-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jacques-de-France, tenue aux lieux ordinaires des délibérations, lundi le 2 juillet 1972, à 8 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Paroisse St-Aubert

Henri Richard

Emilien Lenoir

Pastor Thellier

Jean Lacroix

Maurice Piquin, maire, formant quorum sans la présence de ce dernier.

rés 72-192

Proposé par M. Dorothea St-Aubert  
secondé par M. Emilien Lenoir et adopté  
à l'unanimité que les minutes de la session  
du 5 juin et celles de la séance du 12 juin  
soient adoptées après avoir corrigé la résolution  
no 72-181 et que ledites résolutions  
soient initialisées par le maire et le secrétaire-  
trésorier.

rés 72-193

Proposé par M. Emilien Lenoir et secondé  
par M. Pastor Thellier que les comptes  
suivants soient acceptés et payés:

Jos Leblanc, notaire	4 courants juges.	\$35.00
Maurice Piquin	compte produit	19.30
Jacques H. Larue	voyage à Québec	27.25
Jacques Lacroix		6.40
P. G. Gagnon Stee'	Lumière (Lacelle)	109.70
P. G. Gagnon Stee'	Spotlight	37.25
Hydro-Québec		710.78
Bell Canada		35.20

Gaston Ducharme	guy amon incendie	7.50
Piél Desilets	Jacques - vol.	12.00
Gaston Plante	" "	13.00
Gilles Marchand	" "	5.50
Yvonne Marchand	" "	8.50
Jean-Yves Marchand	" "	8.50
Yves Harris	" "	7.00
Alain Lemire	" "	4.50

rés 72-194

Proposé par M. Gaston Thellend, secondé par M. Erikim Lemire et adopté à l'unanimité que le conseil soit autorisé à signer le plan no C. M. 91 soumis par Bell Canada aux mêmes conditions énoncées dans le rés. no 72-156.

M. Lorenzo Larkin maintient l'avis de motion de présentation d'un règlement d'impôt pour un réseau d'équipes et d'équipés.

M. Lorenzo Larkin donne un avis de motion qui a une séance subséquente un règlement sera présenté pour baptiser les nouvelles rues ouvertes à St-Juis-de-France depuis l'adoption du règlement no 68 et effet, ainsi que leur numérotage.

rés 72-195

Considérant que le conseil a pris connaissance des plans pour l'amélioration de la route St-Jean (mote 352) et qu'il semble que cette nouvelle route se relie avec l'arrivée sur la route 19 à St-Juis-de-France;

il est proposé par M. Gaston Thellend, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que les améliorations projetées soient faites sur toute la longueur normale jusqu'à la route 19 même.

Une copie de cette résolution est envoyée à l'Honorable Bernard Tassier.

rés 72-196

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité que des félicitations soient adressées à tous les membres de la Commission Royale du Cap-de-la-Madeline, élus lors des élections du 12 juin dernier.

rés 72-197

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Emilien Lemire et adopté à l'unanimité que le cas du hach. Ste-Marguerite - auest pour la partie gravellée qui n'est plus entretenue par le Ministère de la Colonie soit remis à l'honorable Bernard Toppin.

rés 72-198

Proposé par M. Lorenzo Lubin, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité que demande soit faite à M. Pierre Piquin, 133, hach. St-Algis, St-Louis-de-France, que le copartout municipal est divisé d'égale en la rue St-Basile pour le prix nominal de \$1,00, suite à une requête présentée par les particuliers du secteur concerné en date du 6 mars 1922.

rés 72-199

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Gaston Thellend et adopté à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Colonie et à l'honorable Bernard Toppin que le municipalité de St-Louis-de-France fasse l'entretien du chemin d'river du hach. St-Joseph et depuis le hach. St-Louis (cours 19) jusqu'à la plieuse limite de la paroisse de St-Basile, comme antérieurement, à la suite de la demande des intéressés.

rés 72-200

Proposé et résolu à l'unanimité que





Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Canté de Champlain.

A une session spéciale de la conférence municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, vendredi, le 14 juillet 1972, à 7 1/2 heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers:

Donatien St-Aubin

Henri Richard

Charles Marchand

Emilien Jorisse

Gaston Thelland

Maurice Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convention ont été reçus tels que requis par le loi.

no 72-203

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Emilien Jorisse et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision non officielle d'une partie des lots 272 et 290 du cadastre officiel de la paroisse de St-Sauveur, partie comprise dans St-Louis-de-France, préparé par M. Maurice Piquin et daté du 19 juin 1972, appartenant à M. Guyse Potvin soit accepté tel que présenté.

no 72-204

Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Gaston Thelland et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision officielle d'une partie des lots 290 et 272 du cadastre officiel fait par la paroisse de St-Sauveur, partie comprise dans St-Louis-de-France et appartenant à M. Guyse

Potain (dossier 3128) soit accepté tel que présenté.

no 72-205

Proposé par M. Gaston Thellouard, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité qu'une demande d'aide soit faite à l'Honorable Commande Toppin, Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation et député du comté de Charlevoix, pour qu'une route reliant les ruisseau St-Jean et St-Alain, soit construite à l'est de la route 19 dans la municipalité de St-Jouis-de-France.

no 72-206

Proposé par M. Dominique St-Aubin, secondé par M. Gaston Thellouard et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision officielle d'une partie du lot 487 du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri, partie comprise dans St-Jouis-de-France, préparé par M. Edouard Jais, arpenteur, en date du 23 juin 1972, appartenant à M. Georges Basse soit accepté tel que présenté.

no 72-207

Proposé par M. Emile Jais, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision officielle d'une partie du lot 486 du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri, partie comprise dans St-Jouis-de-France, préparé par M. Edouard Jais, arpenteur, en date du 14 juillet 1972, appartenant à M. Georges Basse soit accepté tel que présenté.

no 72-208

Considérant que les démarches entreprises par la Corporation municipale de St-Jouis-de-France pour le réseau d'aqueduc et d'électricité n'ont pas encore eu de résultat; considérant que les délais inscrits dans

la promesse de vente signée par les représentants de la Corporation municipale de St-Louis-de-France et M. Charles-Edmond Demontigny le 21 mars 1972 sont au le point d'achèvement; il est proposé par M. Demontigny St-Aubain secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que ladite promesse de vente soit prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1973, et qu'en conséquence le propriétaire actuel de l'égoutte, M. Charles-Edmond Demontigny fasse la collecte de ses dds pour le service d'égoutte fourni à ses abonnés pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1972 au 1<sup>er</sup> mars 1973.

Il y a des développements mentionnés dans le projet actuel d'égoutte et d'égouts, la Corporation municipale pour évaluer le niveau des dds. Demontigny est propriétaire avant le débi si-bout mentionné.

Une copie de cette résolution soit transmise à la Régie des Eaux du Québec.

1072-209

M. Gustave Thellend propose la levée de l'assemblée.

Adopté: Maurice Jaque, Maire  
Maurice Thellend s.t.

Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis de France,  
Cité de Champlain.

A une session régulière et mensuelle  
de la Corporation Municipale de la ville de  
St. Louis de France tenue au lieu ordinaire  
des délibérations, lundi, le 7 août 1972 à  
8 heures du soir, à laquelle assistent les mem-  
bres honoraires les conseillers :

Donatien St-Aubin

Henri Richard

Charles Marchand

Gaston Thibault

Jeanne Juhin

Maurice Piquin, maire, prenant pré-  
sidence de ce conseil.

rés 72-210

Proposé par M. Gaston Thibault se-  
condé par M. Jeanne Juhin et adopté à l'u-  
nimité que les minutes de la session ré-  
gulière du 3 juillet soient adoptées telles que lues.

rés 72-211

Proposé par M. Donatien St-Aubin se-  
condé par M. Henri Richard et adopté à l'u-  
nimité que les minutes de la session spécie-  
lle du 14 juillet soient adoptées telles que lues.

rés 72-212

Proposé par M. Charles Marchand, se-  
condé par M. Henri Richard et adopté à l'u-  
nimité que demande soit faite au Ministère  
de la Ville de nettoyer le fossé du boulevard  
St. Louis, (route 19) côté est de la route, entre le  
rue St. Marguerite et le fontaine des eaux  
de rue St. Jean, une requête de intéressés  
ayant été présentée au conseil à cette fin  
et après inspection par l'inspecteur municipal  
Régis Larocque.

La copie soit transmise à l'Hon. Toupin.

rés 72-213

Proposé et adopté que la lettre de l'association Sportive Paroisse d'Inc. soit considérée comme lue.

rés 72-214

Proposé et adopté à l'unanimité qu'un avis soit envoyé à M. Lucien Demontigny de notifier son terrain dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du présent avis, conformément à l'article 66 du règlement 34 en vigueur dans le municipalité.

rés 72-215

Proposé par M. George Larkin, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité qu'un montant de \$29.75 soit envoyé à Mlle Fabienne Massimote, secrétaire du conseil de canton pour la vente définitive du terrain d'ancien Infirmerie, à la Corporation Municipale de St-Louis-de-France. Cet immeuble avait été vendu au conseil de canton pour taxes et adjugé à la Corporation le 12 mars 1970.

Le sujet de la vente de la rue St-Gravias était maintenant discuté; M. le maire se retira de la table du conseil et le maire suppléant M. Donatien St-Aubin présida les délibérations.

rés 72-216

Proposé par M. George Larkin, secondé par M. Charles Guichard et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France achète de M. Pierre Piquin, pour le prix nominal de \$1.00 les lots numéros Seize (16), quarante-huit (48) et soixante-neuf (69) de la subdivision officielle du lot numéro quatre-vingt-neuf (89) <sup>(89)</sup> (89-16, 89-48 et 89-69) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un

démembrement, plus un montant de \$192.61

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Corporation municipale de St. Louis-de-France et tout document y relatif.

pour les articles suivants:

1 "arêt"; 4 enseignes de 30 milles, 4 belises; 12 "bar jacking"; 1 "fin de rue" et les accessoires.

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Corporation municipale de St. Louis-de-France et tout document y relatif.

A neuf heures moins 5, la discussion étant close sur ce sujet, le maire reprend son siège.

rés 72-217

Proposé par M. George Jackson, secondé par M. Charles Huchon et résolu à l'unanimité que le refus de M. Jean Taylor concernant la demande d'ouverture d'une route secondaire à l'est de la route 19 soit conservé pour être représenté au débat de 1973.

rés 72-218

Proposé par M. George Jackson, secondé par M. Gustave Thibault et adopté à l'unanimité que Messieurs Camil Guisson, Roland Label et Adonai Désilets soient autorisés à recueillir les informations nécessaires à la révision du rôle 1972, aux mêmes conditions qu'instaurées précédemment, le présent résolution annule le rés 71-45 du 1 mars 1971.

rés 72-219

Proposé par M. Dominique St-Casimir, secondé par M. Gustave Thibault et adopté à l'unanimité que le refus de M. Charles-Edmond Demontigny de prolonger jusqu'en 1973



1973 la promesse de vente consistant entre le  
Coopérative Municipale et lui-même concernant  
l'achat de une pièce d'égoutte soit versé à  
l'étude le 21 août lors de l'ajournement de la  
prochaine séance.

J'ai une copie de cette résolution, soit  
transmise à l'Honorable Taylor.

M. Larkin donne avis de motion de  
la présentation à une séance subséquente  
d'un règlement d'impôts concernant l'achat  
de l'égoutte de St. Charles-Edouard Demontigny.

rés 72-220

Proposé par M. St-Aubin secondé par  
M. Thibault et adopté à l'unanimité que la ques-  
tionnaire reçue soit considérée comme lue.

rés 72. 221

Proposé par M. Donatien St-Aubin  
secondé par M. Henri Richard et adopté  
à l'unanimité que les comptes suivants soient  
acceptés et payés, sauf le compte de P.A. Meunier  
au montant de \$29.60.

P. A. Meunier Stoe	1 dz. balles	\$28.89
Réjean Marchand	dépense d'automobile juin et juillet	18.50
Wald Marchand	compte produit à payer à \$2.50	\$11.00
Trust of Canada		60.90
Conseil de vote	Rejeté par le conseil	303.56
Bell Canada		38.98
Hydro Québec		677.17
St. Harris Engins		50.09
Bureau d'engins municipaux	juin	27.00
	juillet	26.00
A. Larin et Fils Inc.		56.09
Rease Inc.		31.09
Spécialités Beauchamp Inc.		18.63

Pierre Larousse transport de biens 4.00

no 72-222 Proposé par M. Charles Marchand, secondé par M. Gustave Thellend et adopté à l'unanimité que M. Georges Jamin soit nommé maire-suppléant à compter du 1 septembre 1922.

no 72-223 Proposé par M. Domatien St-pubin, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité qu'un "tracé-parc" soit installé au recatriné par M. Régis Marchand.

no 72-224 Proposé par M. Henri Richard, secondé par M. Charles Marchand et adopté à l'unanimité que M. Régis Marchand soit autorisé à acheter les enseignes et accessoires nécessaires pour les usages.

no 72-225 Proposé et résolu que les permis de construction suivants soient acceptés:

Maurice Jovais	résidence	\$12,000.
Edgar Lohm	résidence pré-fabriquée	12,000,
Renée Lang	transport de chals d'été	2,000,
Yvon Ciron	résidence	8,000,
Claude Pélissier	chals d'été pulvérisé	1,500,
Robert Pinoges	hangar	200,

et que les permis de J. Paul Lefebvre pour une résidence 13,10,000 et de Pierre Serris, pour une résidence (8,000) soient aussi refusés pour que non conformes au règlement de construction.

no 72-226 Proposé et résolu à l'unanimité que M. Régis Marchand soit autorisé à engager un homme avec l'outillage nécessaire pour couper le foin dans les usages appartenant à la municipalité

Règlement no 85

Attendu qu'il est au pouvoir de la municipalité de donner des noms aux rues de la municipalité;

Attendu que des rues nouvelles ont été ouvertes ces dernières années et qu'il est opportun de leur donner un nom et d'établir un système de numérotage de postes;

Attendu qu'un avis de motion a été officiellement donné le 3 juillet 1972;

En conséquence, il a été résolu et statué par le conseil de la Corporation municipale de St-Jouis-de-France qu'un règlement portant le numéro 85 soit et est adopté et le dit conseil résolve et statue ainsi qu'il suit: que le règlement no 68 soit et est amendé de la façon suivante:

Article 1.- Les rues ci-après désignées par le numéro cadastral de la paroisse de St-Amand dont celle de St-Jouis-de-France est un dénombrement partiel et sont connues à l'avenir sous les noms suivants et auront comme numéros de postes:

Rue no 475-7-8-11-12: rue Lacombe et auront comme numéros de postes St-Alexis et about jusqu'aux limites du Cap-de-la-Rédolaine, S 590 en <sup>dependant</sup> ~~montant~~ de la devise.

Rue: 85 - P. 74 et <sup>P. 85</sup> 85-75: rue Cour avec comme numéros de postes 610, en montant.

Rue: 86-1 et 85-75: rue Bonassa avec comme numéros de postes 610 en montant.

Rue 89-16-48-69 rue St-Jovanne, 610 en montant comme numéros de postes.

274-6, rue Masson  
 274-2, avenue Georges  
 276-1, rue D. Dubois  
 483-4<sup>b</sup> et 492-11 et 13, rue Lavielle  
 493-1 et 483-7-8-9, rue Luvain

Ces dites rues auront des numéros conformément au système déjà établi sur le territoire de la municipalité.

Article 2. - Il est aussi statué que les numéros de rues ci-haut mentionnés s'appliquent aussi aux constructions des dites rues même si dans l'avenir ces constructions ne portent pas de numéros cadastrals ou portent un numéro de cadastre autre que ceux plus haut mentionnés.

Article 3. -

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

N<sup>o</sup> 72-227

Sur une proposition de M. Gaston Thellend la présente séance est ajournée au lundi, 21 août, à 8 heures du soir.

Maurice Pagnier  
 Gaston Thellend s.-t.

Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une séance publique d'une session régulière de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi, le 21 août 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session ont participé Messieurs les conseillers: Donatien St-Aubin, Henri Richaud, Charles Haudaud, Emile Larive, Lorenzo Lachin, Marnie Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 72-228 Proposé par M. Lorenzo Lachin, secondé par M. Henri Richaud et adopté à l'unanimité que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France accepte l'offre de M. Alfred Vignault concernant les taxes de la Corporation Municipale Catholique Romaine, telle que présentée dans une lettre envoyée par l'ancien chef de la municipalité, M. Bertrand Lavoie, en date du 10 août 1972.

rés 72-229 Proposé par M. Lorenzo Lachin, secondé par M. Donatien St-Aubin et adopté à l'unanimité que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot quatre-vingt-sept (P. 87) du cadastre officiel fait par la paroisse de St-Maurice dont celle de St-Louis-de-France est un détachement, daté du 10 août 1972 et préparé par M. Roger Lachin, ex-géom. et appartenant à M. Jean-Paul Lachin soit approuvé tel que présenté et soumis au huis-

terre des Terres et Forêts pour approbation finale.

rés 72-230

Proposé par M. Lorenzo Laska, secondé par M. Donatien St-Jacques et adopté à l'unanimité que l'inspecteur en construction soit autorisé à accorder un permis de construction à M. Jean-Paul Lefebvre, après avoir vérifié si la construction sera conforme à l'article 36 du règlement de construction.

M. Richard donne avis de lecture de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement interdisant la construction de chalets et l'établissement de maisons mobiles et de roulettes dans le secteur de la rue des Boulevards St-Jacques et Valland, rue la voie est et ouest.

M. J. G.

rés 72-231

Proposé par M. Lorenzo Laska, secondé par M. Donatien St-Jacques et adopté à l'unanimité d'aviser M. Paul Piché de confirmer au conseil s'il est propriétaire du terrain de M. Eugène Boudet, depuis l'hiver dernier.

rés 72-232

Proposé par M. Charles Fouchard, secondé par M. Donatien St-Jacques et adopté à l'unanimité que la demande de M. Paul Boironneault pour l'aménagement d'un terrain de camping soit reportée à la prochaine réunion du mois de septembre et qu'en attendant il fournisse le numéro de cadastre du lot sur lequel le terrain de camping projeté sera aménagé.

rés 72-233

Proposé par M. Lorenzo Laska, secondé par M. Emilien Fournier et adopté à l'unanimité que la correspondance soit

considérée comme lue.

rés 72-234

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Charles Huard et adopté à l'unanimité que le livre d'or de la Corporation soit déposé au secrétariat de la municipalité et que le secrétaire-terrier soit autorisé à faire inscrire les visiteurs qui se présentent au bureau.

rés 72-235

Proposé et adopté à l'unanimité que le maire soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour acheter d'édifice.

rés 72-236

Proposé par M. Donatien St-Aubin, secondé par M. Charles Huard et adopté à l'unanimité que des démarches nécessaires soient faites pour réunir les photos des anciens maires et secrétaires-terriers de la municipalité et en faire une mosaïque qui sera installée au secrétariat.

M. Lachin maintient l'avis de motion de présentation d'un règlement d'ordre journal concernant l'aménagement d'un bureau d'écriture et d'équité dans la municipalité.

72-237

M. Charles Huard propose la lecture de l'assemblée.

Maurice Pagnon  
Charles Huard



Province de Québec,  
Municipalité de St-Louis-de-France,  
Comté de Charlevoix.

A une session régulière et mensuelle de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi, le 5 septembre 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents présents les conseillers:

Donatien St-Aubin

Henri Richard

Charles Marchand

Emilien Lemire

Yves Thellier

Jean-Jacques

Maurice Piquin, maire, for  
most quorum sous la présidence de  
ce dernier.

rés 72-238

Proposé par M. Donatien St-Aubin  
secondé par M. Henri Richard et  
adopté à l'unanimité que les minutes  
des séances des 7 et 21 août 1972  
sont adoptées après avoir corrigé l'avis  
de notice concernant le recteur de la rue  
Carré.

rés 72-239

Proposé par M. Yves Thellier  
secondé par M. Emilien Lemire et adopté à  
l'unanimité que la Corporation Municipale de  
la paroisse de St-Louis-de-France achète le  
lot numéro vingt de la subdivision officielle  
du lot originel dans une vingtaine  
trois (273-20), au cadastre officiel  
fait pour la paroisse de St-Louis-de-France, dont  
celle de St-Louis-de-France est un dérivé  
ment, appartenant à M. Robert J. Le Corre,

pour le prix nominal de \$1.00 à la condition que la mise en forme et la pose de sable soient faites de la manière suivante: pour le sable, 30 pieds de large et 4 à 6 pouces d'épaisseur; pour le gravier, 24 pieds de large et 4 pouces d'épaisseur.

Tout le tout soit réglé par l'ingénieur de la corporation municipale.

no 72-240

Proposé par M. George Labrie, secondé par M. Gustave Thelland et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés et payés:

P. A. Desrosiers Inc.		\$45.86
Carrère St-Henri Inc.		12.67
Brunet, Lavelle et ass.		8.00
Caf Firmin Services Inc		6.80
Gustave Thelland	Foi des jurés	29.85
Imprimerie A. Gagnier	Enveloppes finies	21.17
E. E. B. Gagnier	Contributions 1972	60.00
Dubois Al. Inc.	annonces mes	475.79
Pearson Inc.	C. Sicard	39.57
Poland Lebel	Par. au rôle 66 km x 23	198.00
Camil Guinon	" " 170 1/2 3/4	511.50
Adrien D'Érikete	" " 179 1/2 3/4	538.50
Hydro - Québec		735.08
Gustave Paquin	compte produit	40.93
Pégin Marchand	dépense d'entretien (part)	13.80
Prud'homme Marchand	compte produit	32.50
Gustave Ducharme	gaz électricité	5.84
Paul Harais	3 heures trav. vol.	10.00
Wells Marchand	3 " " "	8.00
Prud'homme Marchand	3 " " "	8.00
Gustave Plante	1 " " "	4.00
Georges Paquin	1 " " "	2.50

no 72-241

Proposé par M. George Labrie, secondé par M. Gustave Thelland et adopté à l'unanimité que M. Paul Currimmault soit autorisé

à aménager un terrain de camping sur les lots 95-96-97-98, 99 et 100, en conformité avec les normes provinciales.

72-

M. Gaston Thellend donne avis de motion de la présidence à une séance subséquente d'un règlement amendant le règlement no 34 pour interdire l'installation ou la construction de chalets, ruelles, maisons mobiles dans le secteur de la rue Cassin, côté est et ouest, St-Amand, Vallonard, des Bourgeois.

72-242

Sur une proposition de M. Charles Marchand la présente séance est ajournée au vendredi, 8 septembre à 7 heures.

Maurice Paquin, Maire  
Gaston Thellend  
s-t.

Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comité de Champlain.

A une séance d'ajournement de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, vendredi, le 8 septembre 1972, à 7 1/2 heures du soir, à laquelle se sont présentés Messieurs les conseillers

Donatien St-Aubine

Henri Richard

Emilien Lemire

Joséphe Lortie

Maurice Paquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

72-243

Proposé par M. Joséphe Lortie, secondé par M. Donatien St-Aubine et adopté à l'unanimité qu'une demande nous soit faite pour appuyer les dé-

membres de la corporation municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France pour l'intention de subventions reçues de l'O. P. D. Q. pour la réalisation de son projet d'égout et d'égouts.

72.244

Proposé par M. Donatien St-Lubin, secondé par M. Lorenzo Leduc et adopté à l'unanimité d'avis M. Donatien Lefebvre que les normes établies pour la confection de ~~de~~ rues sont les suivantes:

Confection de fossés de chaque côté de la rue, mise en forme;  
 élever la surface de la rue à la hauteur du boulevard St-Alexis;  
 poser du sable selon les besoins sur une largeur de 30 pieds, recouvrir le tout d'une couche de pierre 1/2 pouce d'épaisseur et sur une largeur de 24 pieds au centre de la rue. Le tout sujet à l'approbation de l'inspecteur municipal.

De plus l'entrée de la rue devra avoir un tuyau conforme aux normes du Ministère de la Colonie pour au moins une largeur de 60 pieds; les entrées devront être faites en tuyau de béton d'un moins 12 pouces.

72.245

Proposé par M. Lorenzo Leduc secondé par M. Donatien St-Lubin et adopté à l'unanimité que les rues suivantes soient asphaltées:

la rue <sup>St-Jouis-de-France</sup> ~~Caen~~: sur une longueur de 490 pieds sur 30 de large plus les approches pour avoir une surface de 16000 pieds carrés;

la rue Caen: sur une longueur de 500 pieds sur 30 de large pour avoir une surface de 15,000 pieds.

la rue St-Jouis: sur une longueur de 450

fiats à ajuster selon les besoins par 30 de large  
pour couvrir une surface approximative de  
13,600 fiats, selon les disponibilités mo-  
nétaires.

72-246

Proposé par M. Henri Richard, re-  
commandé par M. Dumontin. St. Julien et adopté  
à l'unanimité que des permissions publi-  
ques soient demandées par l'autorité munici-  
pale le dimanche pour le pavage des  
rues Hôtel-de-ville, Caron et St-Henri  
les travaux devant être faits sous la sur-  
veillance de l'inspecteur municipal.

72-247

Proposé par M. Georges Lefebvre, re-  
commandé par M. Emile Lefebvre et adopté à  
l'unanimité que le maire M. Louis Piquet  
et le secrétaire-trésorier Maurice Thellier  
soient autorisés après approbation par le Mi-  
nistère de l'Éducation et entente avec le  
Commissionnaire scolaire du C. de. L. P. Lefebvre  
à utiliser les services du notaire Adolphe  
Lefebvre pour rédiger l'acte de vente ainsi  
que signer au nom et pour la corporation  
municipale de la paroisse de St-Jacques-de-  
France tout document relatif à la propie-  
té où est situé le recensement de la  
municipalité, à 805, Boul. St-Jean-Ouest,  
la présente résolution rependant à toute  
fin que de droit la résolution n° 72-157.

n° 72248

Considérant qu'une ordonnance ayant  
été émise par le Régis des Eaux du Québec  
il est proposé et résolu à l'unanimité que  
le conseil poursuive les procédures néces-  
saires pour l'acquisition de l'égout de M.  
Charles-Edmond Demontigny.

M. Georges Lefebvre donne avis de retour

de la présentation, à une somme subéquente,  
d'un règlement d'impôt de \$ 1,000, pour  
l'achat de l'aqueduc de St. Charles. Edward De-  
montigny.

no 72-249

Propose par M. Donatien St. Aubin, secondé  
par M. George Larkin et adopté à l'unanimité  
qu'une demande de prêt soit faite à la  
Caisse Populaire de St. Louis de France  
pour un montant d'environ \$1,000.

no 72-250

Propose par M. George Larkin, secondé  
par M. Henri Richard, et adopté à l'unanimité  
que le maire M. Louis Piquin et le  
secrétaire-trésorier M. Louis Thibault soient  
autorisés à signer en son et pour le conseil  
municipal de la paroisse de St. Louis de  
France le contrat d'achat de l'aqueduc de  
St. Charles. Edward Demontigny, chef, l'étude  
des experts Lavoie et Lavoie, après l'ap-  
probation du règlement d'impôt par le conseil.  
Des affaires municipales de Québec.

no 72-251

Propose par M. George Larkin, secondé  
par M. Donatien St. Aubin et adopté à l'un.  
animité qu'un taux d'intérêt équivalent à  
celui de la Caisse Populaire de St. Louis de  
France, pour un montant de \$ 10,000, soit  
payé à M. Charles-Edward Demontigny pour les  
quatre années à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1972  
jusqu'au paiement du montant par l'achat  
de son aqueduc.

M. George Larkin donne avis de  
motion de la présentation, à une somme  
subéquente, d'un règlement sur le régl.  
municipal des services d'aqueduc.

no 72-252

Propose par M. George Larkin, secondé



par M. Eugène Lenoir et adopté à l'unanimité de faire imprimer les comptes pour la perception des comptes d'eau.

n° 79-253

Proposé par M. Dangette St-Adrien, secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que le tuyaut de compte de l'Hydro-Juibe, de Charles-Edmond D., emporté par pour l'opération de son réseau d'acqueduc soit effectué au nom de la Corporation Municipale de St-Jouis-de-France et donner à l'Hydro-Juibe.

n° 79-254

Proposé par M. George Jackson secondé par M. Eugène Lenoir et adopté à l'unanimité d'autoriser le conseil à passer le tuyau sous que la municipalité possède et l'installe au cours d'eau de la Phase Estrie, chez M. Louis Provost et à acquiescer le surplus nécessaire de tuyau de ciment non armé à la couverture dudit cours d'eau sur une longueur d'environ 100 pieds; de recouvrir le tout de sable ou d'autre matériel et que le tuyau de 12 pouces existant soit rapporté au garage municipal.

n° 79-255

Proposé par M. Dangette St-Adrien secondé par M. Henri Richard et adopté à l'unanimité que 50 pieds de tuyau armé dans 3 points achetés chez Louis Bourquin et installés au dessus que se trouve les 2 côtés de l'avenue George, à la hauteur de la rue Macdonald, du côté ouest.

n° 79-256

Considérant que la Corporation Municipale de la paroisse de St-Jouis-de-France juge nécessaire la construction d'une route secondaire parallèle à la route 19 dans le plus bref délai possible entre les boulevards



St-Jean-est et St-Alain-est plus précisément sur les lots 272 et 85, du cadastre de St-Henri partie comprise dans St-Jean-de-Pan-  
se;

Considérant que la Corporation municipale se est déjà propriétaire d'une partie du lot 85 et que cette partie est aménagée comme terrain public;

il est proposé par M. Donatius St-Alain, secondé par M. Henri Bédard, et adopté à l'unanimité que demande soit faite à l'Honorable Command Taylor pour que le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation rende disponibles les sommes nécessaires à la construction de cette route dès avant la fin de la présente année.

no 72-257

Proposé et adopté à l'unanimité que l'évaluation du dédit de Mme J. E. A. Hill D'unway, incendie le 24 mai 1972, soit réglée au rôle d'évaluation au fait de cet incendie de \$ 1350.<sup>00</sup>, soit la valeur du dédit incendie.

no 72-258

Proposé et adopté à l'unanimité que le plan montrant les subdivisions des lots numéros quarante-sept et quarante-huit du lot originelle cinq cent soixante-trois (563-47 et 563-48) et des lots numéros deux et trois du lot originelle cinq cent soixante-quatre (564-2 et 564-3) du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri soit celle de St-Jean-de-Pan-est un désamortissement daté du 5 septembre 1972 et préparé par M. Edmund Laro, adj. géom., et appartenant à M. Roger Proulx soit approuvé tel que présenté. Cette approbation n'engage nullement la Corporation municipale à effectuer des travaux

municipaux de chemins.

no 72-259

Proposé par M. Annette St. Aubin se-  
condé par M. Henri Richard et adopté à l'unani-  
mité que le plan montrant la subdivision  
d'une partie des lots deux cent soixante-seize  
et deux cent soixante-dix sept (276 et 277)  
du cadastre de St. Maurice dans le paroisse de  
St. Louis-de-France est un démembrement  
daté du 8 septembre 1972 et préparé par M.  
Edmond Jui, c.é. géom. et affectant à  
M. Marcel Dubois soit approuvé tel que  
présenté.

Le plan montrant des mes de moins  
de 66 pieds, il devra être soumis au juris-  
tice des offices municipales pour approbation par  
ce dernier.

no 72-260

Proposé et réglé à l'unanimité  
que le compte du Bureau d'Enregistrement du  
comté de Chazy au montant de \$27.00 soit  
approuvé.

Règlement no 86 amendant le règlement  
no 34, au chapitre 111 concernant les chalets,  
roulettes et miroirs mobiles.

Attendu que l'usage des miroirs mo-  
biles et des roulettes est de plus en plus ré-  
pandu et qu'il convient d'en réglementer l'u-  
sage, ainsi que celui des chalets;

Attendu qu'un avis de motion a été  
régulièrement donné le 5 septembre 1972;

à ces causes, il a été ordonné  
et staté par le conseil municipal de la  
paroisse de St. Louis-de-France et ledit  
conseil ordonne et statue ainsi qu'il  
suit, savoir:

Article 1.- Au chapitre 111 du ré-

plément no 34, il sera ajouté l'article 57-A, introduisant le transport ou le transfert de doublet ainsi que l'installation de meubles et meubles mobiles dans le secteur donné et désigné comme suit :

au nord du rang St-Alouis, comprenant les lots ayant front sur la rue Camille des deux côtés est et ouest désignés par les numéros cadastraux P.-85 et 85-74 du cadastre de St-Henri, partie comprise dans St-Louis-de-France, allant jusqu'au mur verbalisé et désigné antérieurement par le côté est par la subdivision des lots 85-25 et 85-26;

les lots ayant front sur la rue des Bouleaux désignés par les numéros cadastraux 85-151, 85-179, 85-130 et 503 du cadastre officiel fait pour la paroisse de St-Henri dont celle de St-Louis-de-France est un démembrement, tel qu'affaîché sur un plan signé par M. Roger Sélinas, adj.-géom., en date du 12 juin 1967;

les lots ayant front sur la rue Vallmond et désignés par les numéros 85-48 et 85-100 du cadastre de St-Henri, partie comprise dans St-Louis-de-France;

les lots ayant front sur la rue St-Martin des deux côtés de la rue, délimités au nord par le boulevard St-Louis; au sud par le boulevard St-Alouis.

Article 3.- Le présent règlement entre en vigueur après les formalités requises conformément à la loi.

no 72-261

Proposé par M. Georges Leduc, secondé par M. Emile Jemine et adopté à l'unanimité que le règlement no 86 annule le règlement no 34, au chapitre VII concernant les doublets, meubles et meub-



Province de Québec  
Municipalité de St-Louis-de-France  
Comté de Charlevoix.

A une séance d'ajournement de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le 14 septembre 1972, à 8 heures du soir, à laquelle séance sont présents les membres les suivants :

Emilien Lemire

Gustave Thibault

Joseph Leduc

Marius Piquin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

rés 72-264

Proposé et résolu à l'unanimité que le maire soit autorisé à signer le plan soumis par Bell Canada aux conditions édictées dans la résolution no 72-156

rés 72-265

Proposé et résolu à l'unanimité que les permis de construction suivants soient acceptés :

Caf acoustique duc, agrandissement	\$12,000
Robert St-Amant, Résidence	9,000.
Ronald Desrochers, maison-mobilité	7,500.
Jean Paul Poirier, transport d'un objet	1,000.

rés 72-266

Proposé et résolu à l'unanimité d'avis M. Charles-Eduard Romantzig que le contrat d'achat de son appartement en régie existant que le règlement au no 26 affirmé par la Commission municipale et le Ministère des affaires municipales.

rés 72-267

Proposé par M. Louis Leduc, maire.

de' par M. Gaston Thellou et adopté à l'unanimité que le résolutif de l'asphalage des rues nos. no 72-245) soit modifiée de la façon suivante:  
 que les rues Croix et St-Jeanne soient diminuées, pour l'asphalage, de 30 pieds à 21 pieds pour la largeur et la largeur pour les plus précieuses, et pour la rue Hôtel-de-Ville, rien soit changé.

rés 72-268

Proposé par M. Lorenzo Jacobin, secondé par M. Emile Jouve et adopté à l'unanimité que des remerciements soient adressés à l'Honorable Honoré Toppin pour les travaux de chemin exécutés sur les boulevards Ste-Marguerite - ouest et longeurs vers le rang St-Félix, Mont-Carmel.

rés 72-269

Proposé par M. Lorenzo Jacobin secondé par M. Gaston Thellou et adopté à l'unanimité que demande soit faite au Ministère de la Voie pour l'entretien d'été et d'hiver des boulevards Ste-Marguerite - ouest et longeurs, jusqu'aux limites de la paroisse de Mont-Carmel.

rés 72-270

Proposé par M. Lorenzo Jacobin, secondé par M. Gaston Thellou et adopté à l'unanimité que les dépenses de maire et des membres du conseil leur soient remboursées pour le voyage qu'ils doivent faire à Québec, etc. ainsi que l'information au Ministère des affaires municipales.

Règlement no 87 autorisant le copropriétaire municipal de la paroisse de St-Louis-de-France à acquiescer le réseau électrique privé de M. Charles-Eduard Pélissier et à expander à cette fin ses







et au nom de la coopération, portant la date de leur souscription et mention qu'ils jouissent être remboursés en aucun temps avant l'échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donnée au détenteur respectif de ces billets.

Article 4. - Les billets sont remboursés en 10 ans conformément au tableau ci-dessous:

	Intérêts	Capital	Total	solde
				11,000.
1	935.00	1,100.	2,035.	9,900.
2	841.50	1,100.	1,941.50	8,800.
3	748.00	1,100.	1,848.	7,700.
4	654.50	1,100.	1,754.50	6,600.
5	561.00	1,100.	1,661.	5,500.
6	467.50	1,100.	1,567.50	4,400.
7	374.00	1,100.	1,474.	3,300.
8	280.50	1,100.	1,380.50	2,200.
9	187.00	1,100.	1,287.	1,100.
10	<u>93.50</u>	<u>1,100.</u>	<u>1,193.50</u>	0-
	\$ 5,142.50	11,000.	16,142.50.	

Article 5. - Les billets portant intérêts à un taux n'excédant pas 8 1/2 %.

Article 6. - Les échéances en capital et intérêts seront payables au Bureau de la coopération.

Article 7. - Les intérêts seront payables semi-annuellement.

Article 8. - Pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles il sera imposé et prélevé une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les biens fonds, imposables du secteur desservi par le réseau d'aqueduc conformément au tableau ci-dessous.

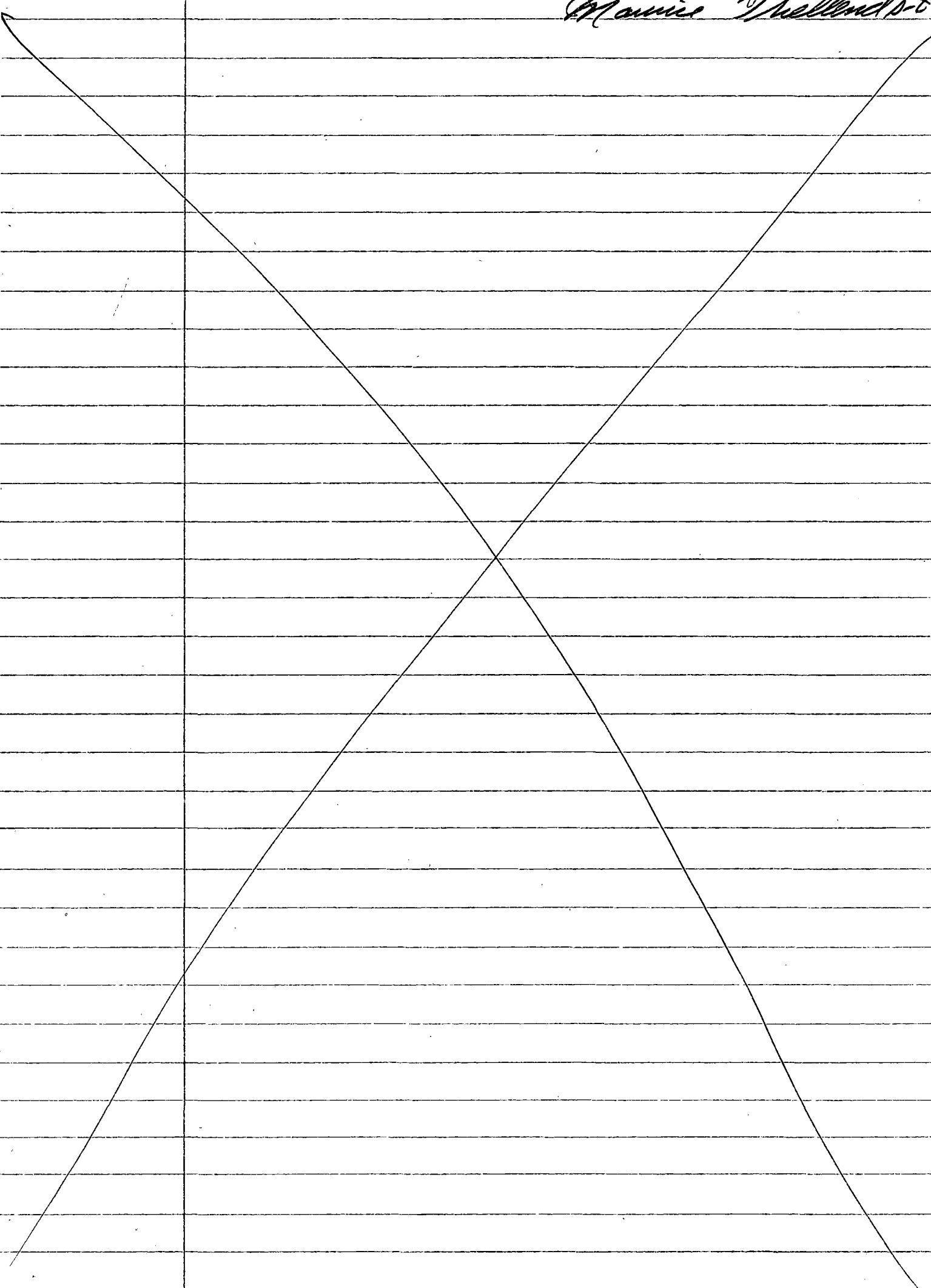
Article 9. - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après les formalités requises.

adopté.

n° 77-271

M. Gustave Thellend propose la lecture  
de l'ensemble.

Maurice Pagnier, Maire  
Maurice Thellend, p-t.



Province de Québec,  
Municipalité de St. Louis-de-France  
Comté de Champlain.

À une session spéciale de la Corporation Municipale de la paroisse de St. Louis-de-France, tenue au lieu ordinaire des délibérations, vendredi, le 22 septembre 1972, à 8 heures du soir, à laquelle session sont présents: Messieurs les conseillers:

Dominic St. Aubin

Henri Richard

Charles Marchand

Emile Lemire

Josyph Jodan

Et Messieurs Pequin, maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été signifiés tels que requis par la loi.

M. Charles Marchand étant impliqué dans le sujet, se retire de la table du conseil à 8 heures 20 minutes et ne prend place dans la salle.

rés 72-272

Attendu que toutes les procédures concernant l'acquisition de terrain d'indivisibles Jésovier rendu pour taxes, par la Corporation du comté de Champlain, le 12 mai 1970 ont été accomplies;

Attendu que ledit terrain a été vendu par la Corporation du comté de Champlain à la Corporation municipale de la paroisse de St. Louis-de-France et que celle-ci en est propriétaire de plein droit;

Attendu qu'une offre a été faite à la Corporation de la paroisse de St. Louis-

de France et que cette offre est jugée raisonnable.

Il est proposé par M. D. Ouellet, M. Leduc, nommé par M. George Judin et adopté à l'unanimité de vendre de gré à gré ledit terrain pour le prix de \$700.00 à M. Leduc, Brockland et que cette vente de gré à gré soit soumise à la Commission Municipale de Québec pour approbation.

rés 72-273

Proposé par M. George Judin nommé par M. Emile Lemire et adopté à l'unanimité que le maire et le secrétaire soient autorisés à signer au nom et pour le Conseil Municipal de la paroisse de St-Louis-de-France, chez le notaire Jean-Jul Hain, le contrat de vente du terrain d'André Lefevre, acquis pour les taxes et désigné comme suit: un morceau de terrain situé en la paroisse de St-Louis-de-France, au côté nord-ouest du rang St-Jean, contenant 105 pieds de largeur, soit du sud-ouest au nord-est, sur 150 pieds de profondeur, même arpenté, comme et désigné comme suit partie du lot deux cent quatre-vingt-trois (P. 293) du cadastre de St-Jovite dont St-Louis-de-France est un démembrement, borné au front vers le sud-est par le chemin public du rang St-Jean, d'un côté au sud-ouest par Louis Pégive ou représentants, et des autres côtés par George-Étienne Lamotte sans limites.

Le maire et le secrétaire-secrétaire sont aussi autorisés à signer tout document relatif à la présente vente.

La signature du contrat se fera ~~chez~~ lieu seulement lorsque le Conseil Municipal de la paroisse de St-Louis-de-France aura reçu de la Commission Municipale de Québec

sur l'approbation de procéder à ledit vote.

La discussion étant close sur le sujet de la vente du terrain d'ancien Lafrenière, M. Charles Brauchaud reprend son siège de conseil.

Règlement no 88 régissant l'usage et le mode de compensation aux abonnés au futur abonné au service d'égout municipal.

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance d'ajournement du 8 septembre 1972;

attendu qu'en vertu d'une ordonnance de la Régie des Eaux du Québec en date du 30 août 1972, adonnant à la Municipalité le droit de possession et l'acquisition de l'égout souterrain de M. Charles-Edmond Durost;

attendu que depuis cette date la Corporation municipale a rempli ses obligations envers ledite ordonnance;

attendu qu'un règlement d'égout portant le numéro 87 prévoyant les sommes nécessaires au paiement dudit égout, a été soumis au Comité des Affaires municipales;

attendu qu'il est nécessaire de régler l'usage et le mode de compensation aux abonnés;

En conséquence le conseil municipal décide ce qui suit:

Article 1. - Que le tarif d'eau pour les usages actuels demeure inchangé, mais sujet à être modifié après avis public, par la Régie des Eaux du Québec.

Article 2. - Les entées d'eau des propriétés devant être faites aux frais des Intéressés jusqu'à la ligne de rue.

Article 3. - Pour ouvrir et fermer les entées d'eau chez les abonnés, l'opérateur

de \$3.<sup>00</sup> par degré d'égouttoir, bien entendu, si c'est le cas d'une égouttoir, il ne serait être question de paiement.

Article 4. - Toutes les charges pour approvisionnement de l'eau sont payables par semestre, le premier septembre de chaque année et le premier mars suivant par le propriétaire de tout immeuble desservi par le service.

La perception pour le service d'eau sera dans tous les cas payée par les propriétaires de biens fonds, lesquels pourront percevoir de leurs locataires ou occupants les montants exigés pour eux-mêmes.

La perception des comptes must reçus au Bureau de la Corporation municipale, dans les trente jours de la date de l'envoi dudit compte pour le paiement de la taxe sur l'approvisionnement d'eau des personnes dont la name figure sur le rôle de perception.

Un intérêt de 10% sera chargé par la suite, et les personnes qui refuseront d'acquiescer le prix de la consommation dans un délai de trois mois de la date de l'envoi du compte, se verront interrompre leur service d'eau.

Article 5. - Deux ou trois familles habitant dans le même logement le tarif minimum plus un demi-tarif sans charge; dans le cas de moins de logements un tarif par logement ou occupant sans charge, avec les mêmes responsabilités que les autres.

Le taux annuel d'imposition par unité de logement est de \$35.<sup>00</sup> avec bain; et \$27.<sup>50</sup> pour les autres: garage, salon de barbiens, restaurants, caves autres; au taux de \$27.<sup>50</sup>, le service des loyers d'arrosage, \$1.<sup>00</sup> par le service.

Article 6. - L'eau sera amoné avec

frais de la municipalité jusqu'à l'origine  
 riant de la rue, et les propriétaires de mai-  
 sons, de magasins ou de tout autre établis-  
 sement paient les frais de fourniture et le  
 prix des tuyaux d'approvisionnement à partir  
 de la ligne de rue jusqu'à telle maison,  
 magasin ou tout autre établissement.

Article 7.- La Corporation municipale  
 ne sera tenue de garantir la quantité  
 d'eau à être fournie, et aucune person-  
 ne ne pourra refuser, à cause de l'insuf-  
 fisance de l'approvisionnement, de payer la  
 compensation pour l'eau.

Article 8.- Il est strictement défendu  
 à tout citoyen d'approvisionner d'eau au  
 moyen d'un puits, de puits ou de puits  
 d'eau, ou d'autres sources sans la permission  
 du conseil; de faire le remplissage des puits.  
 Article 9.- L'usage des sautoires et  
 des fontaines.

Article 9.- Toutes les personnes  
 faisant usage de l'eau, tendant à leur  
 propre frais, les tuyaux de distribution  
 d'eau en bon état et sont responsables  
 envers la Corporation de tous dommages  
 qui pourraient résulter, à défaut par  
 elles de ce faire, il sera possible de la  
 punition imposée par le code municipal.

Article 10.- Aucune personne n'aura le  
 droit d'ouvrir les bornes-fontaines pour en  
 retirer de l'eau sans la permission des  
 autorités municipales ou de son officier.

Article 11.- Aucune personne ne volera  
 frauduleusement des tuyaux à ceux de la  
 Corporation et aucune altération ne  
 sera faite aux tuyaux ou appareils placés  
 par la Corporation, excepté que lorsque  
 fait par un officier ou représentant municipal.

Article 12.- Les officiers nommés sur



Le statutaire de l'école, les membres du conseil pourront visiter toutes les propriétés dénommées par l'école municipale pour s'assurer si les règlements relatifs à l'école sont observés.

Il est du devoir des propriétaires ou occupants de propriétés mobilières ou immobilières de permettre à ses officiers de faire leur visite au examen entre sept heures A.M. et sept heures P.M. au moins.

Le service pourra être interrompu à toute personne refusant de recevoir ces officiers, aussi longtemps que dure ce refus.

Article 13. - Si une personne est trouvée coupable de vandalisme, elle est passible d'une amende de \$25.00 plus les frais de réparations des objets prisés.

Article 14. - Il est défendu à toute personne de déposer des effets, de séjourner ou passer sur les terrains où sont situés les bâtiments de l'école sans la permission du principal ou des autorités.

Article 15. - Un citoyen qui formule une plainte et fait venir l'employé municipal sans raison valable ou par copie sera obligé de défrayer lui-même le coût de déplacement et travail, c'est-à-dire rembourser le municipalité!

Article 16. - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi adoptée!

no 72-274

M. Charles H. ... propose la levée de l'assemblée.

Maurice J. ...  
Maurice ...

Province de Québec  
 Municipalité de St-Louis-de-France  
 Comté de Champlain

Procès-verbal de l'assemblée des  
 électeurs pour l'adoption du règlement  
 no 86 amendant le règlement no 34, au  
 chapitre VII concernant les déchets, ordures  
 et nuisances mobiles.

Cette assemblée fut tenue à l'édifice  
 3, boulevard de Castille, 1566, Boul. St-Louis,  
 lundi, le 25 septembre 1972, à 7 1/2 heures  
 P.M. sous la présidence de M. le maire  
 Maurice Piquin.

Le secrétaire-trésorier donna lecture  
 du règlement no 86.

Après une brève d'attente, conformément à l'article 392 du Code Municipal,  
 aucun électeur propriétaire intéressé n'est  
 tout opposé à l'adoption dudit règlement,  
 le président de l'assemblée a déclaré le  
 règlement adopté par les électeurs.

Maurice Piquin  
 Président de l'Assemblée  
 Maurice Thellend  
 sec. de l'Assemblée

